
SE TAIRE ET FAIRE

HISTOIRE

DE

LA PRUSSE

HISTOIRE

DE

LA PRUSSE

DEPUIS LES TRAITÉS DE 1815 JUSQU'EN 1867

PAR

MAISTRE DE ROGER DE LA LANDE

> La vérité historique devrait être non moins sacrée que la religion.
>
> NAPOLÉON III, *Vie de César*.

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Ce, ÉDITEURS

A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1867

Les événements qui viennent de s'accomplir au delà du Rhin donnent une actualité incontestable à l'histoire de la Prusse : c'est l'actualité même qui nous l'a fait écrire.

La vérité historique, qui devrait être non moins sacrée que la religion, comme l'écrivait naguère une plume auguste, a présidé à la rédaction de cette étude ; si elle n'a pas

d'autre mérite, celui-là du moins lui restera, d'avoir été dictée par des sentiments loyaux et français.

Quelques lacunes se sont assurément glissées dans le cours de cet exposé, mais s'il permet au lecteur de se former une idée juste sur le présent et l'avenir de la Prusse, notre but se trouvera atteint.

Au nombre des sources (1) où nous avons puisé, il faut particulièrement mentionner les *Histoires allemandes* de Raumer, de Voigt et de Gervinus, l'ouvrage de M. Moreau de Jonnès, écrit dans un sens un peu trop exclusif peut-être, l'*Histoire des États euro-*

(1) Plusieurs voyages en Prusse, joints à la connaissance de la langue allemande, nous ont en outre permis d'apprécier la question de la réforme religieuse et civile de ce pays à des points de vue, non pas inconnus, mais peu étudiés jusqu'ici.

péens, par M. le vicomte de Beaumont-Vassy, et la brochure de M. Faugère sur le *Zollverein*, qui a enrichi notre travail d'aperçus économiques sur l'importante question de l'union des douanes.

Paris, 25 décembre 1866.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE

Paris. — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31.

HISTOIRE

DE LA PRUSSE

DEPUIS LES TRAITÉS DE 1815

Avant d'entamer notre étude sur la Prusse depuis les traités de 1815, nous avons cru devoir esquisser rapidement la marche des événements jusqu'à cette époque. Cet aperçu ne sera pas inutile au lecteur et lui permettra d'embrasser d'un seul coup d'œil le progrès d'un État qui, hier à peine aussi peuplé que l'une de nos provinces, s'est élevé tout à coup au rang des puissances européennes de premier ordre.

L'une d'elles se fixa définitivement près de la mer Baltique, sur le territoire compris entre la Vistule et le Memel (Niémen), et y fonda quelques établissements : cette peuplade était, selon les anciennes chroniques, celle des Borussi ou Porussi (1), d'où l'on a tiré le mot *Prussien*.

Farouches, fanatiques sectateurs d'Odin, hostiles au christianisme qu'on essaya de leur prêcher, braves comme leur épée, les Prussiens deviennent la terreur des peuples voisins, surtout des Polonais, qui, hors d'état de se défendre avec succès, appellent les chevaliers teutoniques à leur aide (1224).

Après avoir rivalisé en Orient de bravoure et de dévouement avec les templiers et les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les Teutons, chassés du royaume de Godefroid, étaient reve-

(1) Le mot Porussi, suivant l'opinion du roi Frédéric II dans ses mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg, dérive de la préposition slave *Po* (auprès) et du nom de l'un des affluents du Mémel ou Niémen appelé *Russ;* de là Porussi, qui signifie habitants des bords de la Russ.

De même Poméranie, composé de *Po* (auprès) et *Meran* (mer), désigne les habitants du rivage de la mer.

nus en Europe, où, entre autres conquêtes, ils firent celle de la Livonie, qu'ils arrachèrent au roi de Danemark pour s'y établir (1).

En outre un duc de Mazovie leur donna des fiefs dans le pays de Culm. C'est de là qu'Hermann de Balk, à la tête de cent chevaliers, marche à la conquête de la Prusse. Alors commence une suite non interrompue de luttes d'autant plus acharnées que, de part et d'autre, les combattants sont animés du fanatisme religieux : Par la force, par une politique astucieuse, rapace, usant de tous les moyens propres à leur faire atteindre leur but, cette poignée de guerriers subjugue, en cinquante-trois ans, des na-

(1) L'ordre religieux et militaire des chevaliers teutoniques, fondé en 1128, à Jérusalem, fut institué pour secourir les croisés malades ou blessés ; dans ce but, un hôpital avait été établi en Terre-Sainte par des bourgeois de Brême et de Lubeck, hôpital desservi par des Allemands (Deutschen ou Teutons). L'ordre réorganisé par l'empereur Frédéric de Souabe en 1190, après la prise de Saint-Jean-d'Acre, s'installa dans cette ville. Chassé d'Asie vers la fin des Croisades, il vint se fixer en Europe, où il acquit de vastes possessions en Allemagne, en Hongrie, en Transylvanie, en Courlande et en Livonie. De Venise, le siége de l'ordre se transféra à Marienbourg en 1309.

tions féroces, indomptées jusque-là, préférant mourir plutôt que renoncer à leurs croyances, et les réunit sous un gouvernement sans exemple dans l'histoire; l'ordre était devenu le souverain du pays.

Cependant les souvenirs du passé sont si profondément enracinés dans l'âme des Prussiens, que trois fois ils se soulèvent contre une tyrannie qui veut enchaîner jusqu'à leur conscience, pour retomber trois fois sous le joug de fer d'hommes habiles à profiter de leurs victoires.

Afin de rendre à jamais toute insurrection inutile, de la main des habitants, les vainqueurs font construire des forteresses inexpugnables qui assurent leur empire sur des peuples qu'ils forcent à adopter leur religion et la langue germanique elle-même. Ceux qui refusent de se soumettre, abandonnent leur patrie; ils y sont remplacés par des colons allemands qui fertilisent le sol, introduisent l'industrie, fondent des villes et se créent une sorte de gouvernement dirigé par le chef suprême de l'Ordre. Aux deux Prusses orientale et occidentale, les

Teutons adjoignent la Pomérélie, plus tard la Nouvelle-Marche, enfin la Poméramie; leur empire s'étend alors de l'Oder au Niémen : Marienbourg bâti, devient le siége principal de leur puissance (1309).

L'ordre teutonique s'élève progressivement à un très-haut degré de prospérité et fait la guerre avec succès contre les rois de Pologne et les grands-ducs de Lithuanie, ses plus proches voisins et ses ennemis naturels. Puis l'institution dégénère ; la corruption se glisse parmi les chevaliers qui foulent aux pieds les droits les plus saints, les plus sacrés, accablent la population d'impôts, et l'exaspèrent en enlevant femmes ou filles qui, par malheur, excitent leur lubricité. Abreuvés d'outrages, fatigués de subir de continuelles vexations, Prussiens et Allemands sollicitent de nouveau l'appui des Polonais pour s'unir à eux contre leurs oppresseurs. La guerre se poursuit avec furie pendant de longues années, et se termine par l'anéantissement de l'ordre teutonique à la bataille de Tanenberg (1410).

Jagellon, qui commande les Polonais, enferme

les vaincus dans le château de Marienbourg, l'assiége, va s'en emparer, lorsqu'un Lithuanien, nommé Lezkau, sauve leur dernier asile; comme prix de ce service il exige du grand maître, Henry Reuss de Plauen, le serment de respecter les droits de ses compatriotes : promesse inutile ! Henry Reuss, décidé à n'en pas tenir compte, désespérant de tromper Lezkau, l'attire à Marienbourg pour lui faire trancher la tête.

Ce crime a fait déborder la haine des populations : les villes de Dantzick, d'Elberg, de Thorn, de Kœnisberg, ayant à leur tête quelques nobles, se liguent pour entraîner toute la Prusse occidentale contre l'ordre teutonique. Les insurgés s'appuient en outre du roi de Pologne Casimir IV, qui, après s'être tout d'abord déclaré leur protecteur, entreprend la conquête de la partie de la Prusse soumise à la domination des chevaliers teutons. Ce ne fut qu'après treize ans d'une guerre pleine de péripéties sanglantes, d'effroyables ravages, de désastreux bouleversements, après l'incendie de 18,000 villages et de 2,000 églises que la paix fut enfin

conclue (1466), paix par laquelle la Prusse occidentale et la Pomérélie demeuraient acquises à la Pologne, tandis que la Prusse orientale et la Poméranie continuaient à rester en la puissance de l'Ordre, qui reconnut Casimir IV pour son suzerain.

Cet état de choses avait duré jusqu'au XVI[e] siècle, lorsque Albert de Brandebourg (1), neveu de Sigismond, roi de Pologne, fut élu grand

(1) Au v[e] siècle, le Brandebourg avait été occupé par des Wendes ou Slaves, qui bâtirent des villages dont le principal était Brennabor (Brandebourg). Charlemagne poussa ses conquêtes jusque dans ce pays et y établit des margraves. Albert l'*ours*, de la maison de Anhalt, reçut de Lothaire II l'investiture du margraviat de Brandebourg, dont l'importance s'accrut sous ses successeurs par l'adjonction de la haute et de la basse Lusace, de la Nouvelle-Marche et de celle de Lansberg, du diocèse de Magdebourg et du Palatinat de Saxe. La maison de Anhalt s'éteignit en 1320 sans laisser d'héritiers : le Brandebourg passa alors à la maison de Bavière ; elle le garda 50 ans pour en être dépouillée en 1373 par l'empereur Charles IV qui donna à son second fils le Brandebourg proprement dit, et à son troisième la nouvelle Marche et les deux Lusaces. L'ordre Teutonique succéda au second, le burgrave Frédéric de Nurenberg, de la maison de Hohenzollern, au troisième.

Les Hohenzollern conservèrent l'électorat et l'accru-

maître de l'ordre Teutonique. Secouant un joug qui lui pesait, il se révolta, fut vaincu (traité de Cracovie (1) 1525), et s'humilia.

II

Cependant, Martin Luther avait prêché sa doctrine en Allemagne, se faisant partout de nombreux et de puissants prosélytes.

Dès que le luthéranisme eut fait des progrès, Albert de Brandebourg découvre une nouvelle porte ouverte à son ambition, embrasse le protestantisme, s'allie à son oncle contre l'ordre teutonique, en partage les dépouilles, et obtient la partie de la Prusse située à droite de la Vistule, érigée en duché héréditaire à son profit; puis, il épouse Dorothée, princesse de Danemark.

Sa conduite souleva une formidable tem-

rent de plusieurs territoires importants jusqu'à l'électeur Jean Sigismond, sous lequel eut lieu l'incorporation de la Prusse au Brandebourg (1618).

(1) D'après une lettre écrite par Luther à l'un de ses disciples de Prusse, ce traité aurait été fait à son instigation,

pête : le Pape, Charles-Quint, qui s'était déclaré le chef de la ligue catholique, l'ordre Teutonique tout entier, qui, par la défection de son grand maître, voyait s'anéantir sa fortune et sa puissance, se levèrent contre lui. Albert fut mis au ban de l'empire, mais le Pape n'avait d'autre arme que les foudres de l'excommunication, tandis que Charles-Quint était absorbé dans la guerre qu'il soutenait en Italie ; seul le commandeur de Mémel osa engager une lutte inutile.

Sauvé, par les circonstances, d'une perte inévitable, Albert de Brandebourg s'occupa à protestantiser son pays. Ce n'était que prêches, exhortations évangéliques, appuyées souvent de terribles persécutions. Le protestantisme devint, à cette époque, un moyen politique excellent : il n'en coûtait aux princes que de se convertir à la nouvelle religion pour agrandir leurs États par le moyen de la sécularisation.

En même temps, la défiance où se trouvaient les souverains protestants vis-à-vis de l'Empereur, chef des catholiques, les avait constitués à l'état de coalition contre l'autorité impériale,

leur donnant ainsi les moyens d'accroître leur indépendance. La maison de Saxe, par son ancienne splendeur, son rôle glorieux dans les guerres de religion, marchait à la tête de la ligue; la maison de Brandebourg, grâce aux facilités de sa conscience, à l'élasticité de sa foi politique, avait promptement acquis assez d'extension pour devenir la première puissance protestante de l'Allemagne et supplanter la Saxe.

D'autre part, pendant que toute l'Europe était absorbée dans la lutte qu'elle soutenait contre l'Empereur, le nouveau duc organisait administrativement son pays, protégeait l'agriculture, l'industrie, le commerce et fondait à Kœnigsberg une Université qui donna un nouvel essor aux sciences, aux lettres, à la philosophie et aux études de la nouvelle religion, dont Albert se montra le plus ardent sectaire en prenant part aux luttes théologiques dont l'Allemagne était le théâtre. Ce fut une des raisons pour lesquelles il fut contraint d'abdiquer en faveur d'un fils issu d'un second lit, auquel le roi de Pologne transmit le pouvoir (1566), tandis qu'Albert mourait deux ans après, fier d'avoir contribué à l'introduction

du nouveau culte en Allemagne. Son successeur, devenu fou, fut remplacé par Georges de Brandebourg, margrave de Bayreuth et d'Anspach.— La branche électorale avait aussi embrassé le protestantisme et suivi la même marche que celle d'Albert. Joachim II, par son apostasie, gagnait les évêchés de Brandebourg, de Havelberg, de Lebus, et pouvait séculariser les biens ecclésiastiques qui se trouvaient dans ses Etats. Il obtint en même temps du roi de Pologne, Sigismond-Auguste, la reversibilité sur sa tête du duché de Prusse, si la branche d'Albert s'éteignait, ce qui arriva. Cette réunion de la Prusse au Brandebourg s'effectua sous l'électeur Jean Sigismond, le même qui, pour mieux s'assurer les duchés de Clèves et de la Marck, abjura le luthéranisme pour le calvinisme.

Jean Sigismond mourut, laissant le trône à son fils Georges-Guillaume, dont le règne fut une suite non interrompue de malheurs. Imprudent antagoniste de Gustave-Adolphe, il fut battu sans résistance; la Prusse servit de champ de bataille aux Polonais et aux Suédois pendant de nombreuses années. Le Brandebourg lui-

même était sur le point d'être gardé par ces derniers comme dédommagement des frais de la guerre, lorsque Georges-Guillaume succomba en 1640.

Frédéric-Guillaume, doté de toutes les qualités qui manquaient à son père, qualités mûries par l'infortune, fut chargé de réparer les désastres des précédentes années par une habile direction. Adroit négociateur, intrépide guerrier, il organisa pour la première fois une armée régulière et en vint à jouer un rôle en Europe, rôle dont l'importance s'accrut chaque année.

Si sa puissance n'était pas proportionnée à son génie qui était fait pour une sphère plus vaste, il eut la sagesse d'adapter ses plans à ses moyens. Versé dans toutes les parties de l'administration et appelé par le malheur des circonstances à tout créer dans son pays, il développa dans cette œuvre difficile un heureux mélange de prudence et de hardiesse : il dirigea la marche de la nature sans prétendre la forcer; il assura la durée de son œuvre en n'accordant rien au hasard et beaucoup au temps. Sa puissance était trop faible pour qu'il pût diriger et

maîtriser les événements, mais il sut profiter des chances qui se présentaient, et changer de moyens sans changer de but.

La guerre de trente ans avait continué jusqu'à ce que l'épuisement général eût enfin amené, en 1648, la paix de Westphalie qui régla les affaires de l'Allemagne et fut la charte politique de la réforme. Guillaume reçut comme indemnité la Poméranie citérieure, cédée avec les îles de Rugen, de Wallin, et quelques villes de la Poméranie ultérieure aux Suédois, les évêchés de Camin, de Halberstadt, de Minden, la survivance de l'évêché de Magdebourg, sécularisé sous le titre de duché; enfin, les comtés de Hohenstein et de Regenstein.

Il s'allia tour à tour à la Hollande, à la Suède, à la Pologne, noua des relations diplomatiques avec Cromwell, Louis XIV et l'Empereur, fut reconnu souverain absolu et immédiat de la Prusse, qu'il n'avait possédée qu'à titre de fief, s'unit à l'Autriche, au Danemarck, à la Pologne pour contraindre les Suédois à renoncer à toute prétention sur le Brandebourg, à évacuer complétement son territoire, et remporta sur eux

(1675) un avantage mémorable et décisif à Rathenau. Il s'était joint en 1672 aux Hollandais, en 1674 à l'Empereur contre la France; jusqu'en 1688, il déploya son activité au nord, au midi, à l'occident, prenant les armes ou faisant la paix selon l'occurrence, et s'agrandissant peu à peu. Il ouvrit des routes, creusa des canaux, favorisa le commerce, institua une marine, établit des manufactures; par-dessus tout, pour réparer les dévastations inouïes causées par les dernières guerres, il attira dans le Brandebourg des paysans sortis de la Hollande, de la Suisse, de l'évêché de Liége, du pays de Brême et recueillit 20 mille protestants chassés de France par Louis XIV. Ces colons fertilisèrent les deux Marches, et stimulés par Guillaume, qui présidait lui-même à leurs travaux, on vit s'élever des villes et des villages sur les ruines fumantes accumulées par la guerre de trente ans.

L'électeur Frédéric, sans contredit le véritable fondateur de la monarchie prussienne, mérita le nom de Grand; la postérité a confirmé le jugement porté sur ce prince par son plus

illustre descendant (1) : « Frédéric-Guillaume, dit-il, avait toutes les qualités qui font les grands hommes; il se montra magnanime, débonnaire, généreux et humain; il devint le restaurateur, le défenseur de la puissance des Brandebourg et l'arbitre de ses égaux; avec peu de moyens il fit de grandes choses, se tint lieu de ministre, de général et rendit florissant un Etat qu'il avait trouvé enseveli sous ses ruines. »

C'est en ce moment que la Prusse, façonnée en silence, s'échappe toute armée des mains de Luther. A peine née, la fille belliqueuse du traité de Westphalie prend en Europe son rang parmi les nations; elle entre en lice avec le géant Louis XIV, tient tête à Turenne, prête aide et secours à son suzerain accablé. Assis sur le Rhin et dominant le nord de l'Allemagne, ce petit État à déjà le pressentiment de sa destinée. Mais pour y atteindre, il lui faut rompre d'abord le lien de vasselage qui l'enchaîne à l'Empire; l'électeur de Brandebourg sera roi (2).

(1) Frédéric II.
(2) Moreau de Jonnès.

III

Ce roi fut le margrave Frédéric III.

Il était né avec l'amour de l'ostentation, un désir effréné de briller dans les petites choses, une activité infatigable quand il s'agissait d'ordonner le cérémonial pompeux d'une fête brillante. Humilié de ne posséder qu'un titre qui le plaçait au deuxième rang parmi les souverains, à cette époque où la fastueuse puissance de Louis XIV faisait l'envie de tous les princes de son temps, il employa pendant douze années toutes les ruses de la politique la plus raffinée à préparer le succès de l'entreprise de toute sa vie : prendre rang parmi les rois.

D'autre part, Léopold I[er] (1), qui n'avait même pas voulu reconnaître en 1695 l'indépendance de la Prusse, chancelant lui-même sous les coups

(1) Il avait vu se former avec répugnance « un nouveau royaume des Vandales. »

répétés de la France, resserré entre elle et les Turcs, sentant l'Allemagne lui échapper, éprouva le besoin de compter parmi les alliés un prince tel que l'électeur de Brandebourg. La grande coalition ayant été résolue, l'empereur, pour s'assurer son appui, consentit à reconnaître comme roi de Prusse, Frédéric III (1), margrave de Brandebourg, moyennant un secours annuel de dix mille hommes, fournis par lui.

La conduite de Léopold fut hautement blâmée par le prince Eugène qui s'écria en apprenant son consentement impolitique : L'Empereur devrait faire pendre les ministres qui lui ont donné un conseil aussi perfide! Il devinait Frédéric II. Cependant toutes les États de l'Europe, à l'exception de la France, de l'Espagne, du Pape, de l'ordre Teutonique, fantôme d'une puissance éteinte depuis un siècle et demi, s'empressèrent comme Léopold de reconnaître Frédéric Ier. Le nouveau roi fit la guerre à la France unie à l'Espagne, en se joignant à la Confédération formée contre Louis XIV et son petit-fils. Par la

(1) Il prit le nom de Frédéric Ier en montant sur le trône (1701).

paix d'Utrecht qui mit fin à cette lutte désastreuse, il obtint les principautés de Lingen et de Mœrs, la ville et quelques districts du duché de Gueldre; par la succession de la maison d'Orange il avait acquis les principautés de Neufchâtel et de Walangin; il acheta des territoires à l'électeur de Saxe, s'empara de quelques seigneuries situées dans le comté de Hohenstein et se fit céder pour de l'argent le comté de Teklenbourg.

Le défaut capital de Frédéric, la vanité, défaut qui avait profité à la grandeur de la Prusse, fut encore le mobile de quelques actes qui honorent sa mémoire. Il protégea les sciences et les lettres en fondant une Académie dont Leibnitz fut le directeur. « On lui persuada, dit Frédéric II dans ses mémoires, qu'il convenait à la royauté d'avoir une Académie, comme on fait accroire à un nouveau noble qu'il est séant d'entretenir une meute. »

De plus, il donna des encouragements aux manufactures établies par son prédécesseur et fut utile aux arts et au commerce.

Le caractère de ce prince faible, inconstant,

inquiet, soupçonneux, prodigue et vain, se ressentit de sa complexion languissante. Quoique débile, il se maria trois fois. Sa seconde femme, Charlotte de Hanovre, amie des lettres et des sciences, entretint des relations avec Leibnitz, qu'elle poursuivait souvent de questions si embarrassantes, que le philosophe lui répondit un jour : « Il n'y a pas moyen de vous satisfaire, Madame, vous voulez savoir le pourquoi du pourquoi. »

Le titre de Reine n'ajouta rien à son bonheur, qu'elle ne plaçait pas, comme Frédéric, dans la vanité ; sur le point de mourir, elle dit à l'une de ses femmes qui pleurait sur son sort : « Je ne suis pas à plaindre, car je vais apprendre des choses que Leibnitz n'a pas pu m'enseigner, et puis je vais donner à mon époux le spectacle de mon enterrement, qui fera briller son goût pour la magnificence. »

La dernière femme de Frédéric, qui poussait l'exaltation religieuse jusqu'à la folie, fut cause de sa mort. Le roi étant malade, elle entra brusquement dans sa chambre, une nuit, en lui criant de se repentir. Le faible monarque crut,

dans sa fièvre, voir le mystérieux fantôme qui apparaît aux princes de Brandebourg comme la Mellusine de Lusignan, pour leur annoncer leur fin prochaine ; il éprouva un tel saisissement qu'il s'éteignit peu de jours après, le 25 février 1713, un an après la naissance de son illustre petit-fils, qui a résumé sa vie en une phrase : « Il fut grand dans les petites choses et petit dans les grandes. »

Son successeur, Frédéric-Guillaume Ier fut le père du grand Frédéric.

Quoique son rôle ait été bien minime, il n'en contribua pas moins à préparer les succès de son héritier, qui plaça la Prusse au premier rang des puissances européennes.

Guillaume était un homme des plus bizarres ; doué d'un caractère si violent que ses passions tenaient de la folie, son avarice était si excessive dans sa jeunesse qu'il accordait à peine le nécessaire à sa famille, sa nature si étrangère au sentiment de l'humanité, qu'il attenta deux fois de ses propres mains à la vie de son fils aîné, et plus tard par le moyen d'un procès dérisoire.

Ce portrait, tracé par sa fille (1), ne prévenait pas en faveur du sujet; pourtant ce prince, fléau de sa famille, rendit son peuple heureux en conservant la paix, en administrant la fortune publique avec intelligence et économie. Les ridicules et les abus dont la cour de son père lui offrait le tableau furent sans doute une salutaire leçon pour le nouveau roi, car à peine sur le trône, il prit exactement le contre-pied du règne précédent. Austère et économe, il renonça aux vastes perruques pour la petite queue, et aux habits de gala pour le simple uniforme. De cent chambellans il n'en conserva que douze; il renvoya le grand maître des cérémonies, les cuisiniers et les académiciens, ne gardant de ceux-ci que l'astronome, afin, dit-il, de lui faire des almanachs (2).

Par la paix d'Utrecht, qui avait été conclue six semaines après son avénement au trône, les adjonctions faites sous son prédécesseur furent ratifiées, en même temps que sa royauté reconnue.

(1) La margrave de Bayreuth.
(2) Moreau de Jonnès.

Frédéric-Guillaume ne chercha pas la guerre et ne désira pas s'étendre ; il s'appliqua seulement à organiser, à développer les forces intérieures de son Etat : son règne est une sorte de halte pacifique pendant laquelle les matériaux agglomérés par ses prédécesseurs se cimentent sous la haute direction d'un roi administrateur. Des ressources s'amassent et des forces s'accumulent dans l'ombre, qui lui permettront bientôt de s'élancer d'un seul bond au premier rang. Son but, au milieu de tous les bouleversements politiques, des armements continuels qui minaient les nations, fut d'entretenir au moins de frais possibles une armée aussi nombreuse et mieux disciplinée que celle des autres États. Cette pensée l'amena au brutal despotisme du régime militaire (1). La Prusse se transforma en

(1) En 1709, il commandait en Flandre, en qualité de prince royal, un corps de troupes prussien qui servait parmi les coalisés ; un officier anglais prétendit en sa présence que sans l'or de la Grande-Bretagne la Prusse ne pourrait entretenir sous les drapeaux plus de 20,000 hommes. Ce propos choqua si vivement Frédéric-Guillaume qu'il se promit d'en faire voir la fausseté, et, en effet, dès qu'il eut pris en mains les rênes de l'État, il

une vaste caserne; l'état militaire fut entouré de priviléges par un roi qui poussait jusqu'à la manie le désir de recruter dans ses armées les géants de l'Europe et de l'Asie.

Rigide sur la discipline, il infligeait impitoyablement la schlague et la peine de mort à la moindre infraction. En cela il fit école et servit de modèle à Paul et à Catherine de Russie qui le dépassèrent dans le culte de l'homme-machine, suivant l'expression de Mirabeau.

La rudesse sauvage, l'opiniâtreté de son caractère, une exagération de la discipline adoptée en toutes choses en firent un tyran pour sa famille, un maître dur pour ses sujets. En se promenant dans les rues de Berlin, rencontrait-il une femme, il l'interrogeait sur le motif qui l'avait fait sortir de chez elle, et la faisait rentrer à coups de canne à son logis, s'il découvrait que sa course avait pour but autre chose que les soins du ménage.

établit un ordre si rigoureux dans les finances de son royaume et dans celles de sa maison, qu'il tint constamment sur pied une armée de 60,000 hommes, et paya toutes les dettes contractées par les profusions vaniteuses de son père.

Son fils aîné, le futur Frédéric II, contrarié dans son goût pour les lettres, médita de s'enfuir avec deux jeunes officiers nommés Katt et Keitt. Ce dessein découvert, le roi le fit enfermer dans la forteresse de Custrin, traduire devant un conseil de guerre, désirant qu'il fût condamné à mort.

La résistance des membres du conseil, les supplications de l'ambassadeur d'Autriche adoucirent l'arrêt. « Vous ne connaissez pas celui que vous voulez sauver ! » dit le vieux roi à l'ambassadeur. Il est permis de croire, en effet, que le représentant de la cour de Vienne eût mis moins d'empressement, s'il eût lu dans l'avenir (1).

Le prince fut épargné, mais un jour cinq grenadiers l'amenèrent sur le préau de la citadelle qui dominait la place de la ville : un échafaud s'y dressait. Le pauvre Katt y monta, tandis que les gardes tenaient la tête de Frédéric fixée vers le fatal appareil. Ébranlé par une pareille secousse, le prince ne parvint que long-

(1) Moreau de Jonnès.

temps après à se rétablir, et dut consentir, avant de quitter sa prison, à épouser la princesse de Brunswick qu'il n'aimait pas.

Pourtant Guillaume, par l'inflexible droiture de ses principes et sa persévérante application au bien de l'État, fut l'un des plus utiles agents de la grandeur de la Prusse. Suivant les errements de son père, il favorisa l'établissement des colons étrangers, particulièrement des réfugiés français. Il agrandit Berlin, ainsi que Postdam, cette ville qui, cinquante ans auparavant, avait des rues telles, que les courtisans, pour se rendre au palais, étaient obligés de se servir d'échasses.

Mais la mesure, sans contredit, la plus importante de son gouvernement, fut l'abolition des fiefs et la conversion de la vassalité héréditaire de la noblesse prussienne en une simple redevance annuelle. Le système croulait par le sommet : ainsi Frédéric se dérobe à la suzeraineté de l'empire en prenant la couronne; son fils délie aussi les feudataires des obligations et de l'hommage, gage et emblême de subalternité, autrefois nécessaire au maintien de la supré-

matie d'un électeur de Brandebourg, mais désormais superflu dans un royaume aristocratiquement constitué (1).

Cette mesure est un acheminement à la rupture du lien de servage qui attache le paysan au seigneur. Ainsi se rompent un à un les anneaux de la chaîne féodale.

En mourant (31 mai 1740) Frédéric-Guillaume Ier laissa à son fils une épargne de 80 millions, un revenu de 48 millions, une armée de plus de 66,000 hommes. C'est grâce aux ressources accumulées par ce prince avare, que le grand Frédéric put passer à l'exécution immédiate de ses plans ambitieux; l'arme bien trempée que lui légua son père enhardit son génie circonspect et fit de lui un conquérant heureux.

Sobre, sagace et persévérant, Frédéric II eut au plus haut degré les qualités de sa race. L'éducation, l'influence du goût français y joignirent celles que l'esprit acquiert par l'étude des grands modèles. Son opiniâtre volonté lui

(1) Moreau de Jonnès.

enseigna tout, même le courage, car il prit la fuite à sa première bataille. Plus tard il parvint parfois à dompter la rudesse et la vanité de son caractère. Des deux mobiles qui déterminent les actions humaines, la réflexion et l'enthousiasme, il dut tout au premier et sut se garder des fautes qu'entraîne le second. S'arrêter à temps semble plus difficile au génie que de multiplier les prodiges; ce fut le secret de la supériorité de Frédéric. Absolu comme Napoléon, il diffère entièrement par les moyens : Frédéric fit du despotisme à froid et Napoléon par emportement. Il y avait entre eux toute la distance d'un Saxon à un Italien. Incomparables capitaines, ces deux types figurent le génie militaire moderne comme Alexandre et César représentent l'antiquité. Le héros prussien, grâce à sa modération dans le succès, eut l'avantage de sauver l'ordre politique qu'il avait fondé et de garder ses conquêtes. La médiocrité de sa puissance fit son salut en bornant son ambition (1).

(1) Moreau de Jonnès.

Il était à la fois prince, ministre et général; seul il administrait son royaume, dirigeait les négociations, commandait à ses soldats; il les conduisait lui-même sur le champ de bataille et faisait à leur tête des prodiges, parce qu'il savait saisir toutes les occasions qui lui prédisaient le succès. Au contraire, les généraux qui lui étaient opposés n'étaient pas maîtres de suivre leurs inspirations et s'ils voulaient combattre, il leur fallait attendre une permission qui souvent arrivait trop tard. Voilà qui explique surtout la plupart des défaites que subirent les Français pendant la guerre de sept ans. (Maréchal de Soubise et défaite de Rosbach.) Cependant il faut convenir que Frédéric II triompha par la supériorité de son génie qui lui créa des ressources et lui enseigna les moyens de vaincre ses adversaires malgré le nombre de leurs soldats.

Le règne de ce prince est trop connu pour que nous nous permettions d'en retracer le détail, il suffira que nous en exposions le résultat.

La lutte contre l'Autriche, puissance abaissée sous Charles VI et restaurée par l'avénement de

Marie-Thérèse, l'occupe presque tout entier; ses victoires dans la guerre de la succession lui livrent la Silésie sur laquelle il invoque certains droits de ses aïeux. Tandis que, pendant la paix, il s'attache cette province par des réformes et de sages mesures, de son côté, Marie-Thérèse travaille les cours de Varsovie, de Versailles, de Saint-Pétersbourg, qu'elle trouve disposées à seconder ses plans, discipline son armée, augmente ses revenus, appelle aux affaires l'habile Kaunitz et ainsi préparée réengage la lutte pour la Silésie qui reste définitivement à la Prusse.

Durant l'immortelle guerre de sept ans, Frédéric tient tête, sans autre allié que l'Angleterre, à cinq grandes nations coalisées. Partout victorieux, il court du midi au nord, battant les Autrichiens à Prague, déroutant les Français à Rosbach, revient précipitamment sur ses pas dégager la Nouvelle-Marche, envahie par les Russes, tandis que l'une de ses divisions remporte deux avantages décisifs sur les Français à Crévelt et à Minden.

De retour sur le théâtre de la guerre, après

avoir reconquis la Silésie à Liegnitz et à Torgau, il vole de nouveau sauver sa capitale, assiégée par les Russes. Épuisé, mais vainqueur par la mort d'Élisabeth de Russie, l'avénement de Pierre III au trône, la sécession de la France de la ligue, il dut consentir, sans en retirer aucun avantage, à signer une paix à laquelle se résigna Marie-Thérèse (15 février 1763).

Les deux souverains ennemis se trouvèrent dans la même position qu'avant cette guerre désastreuse et inutile, seulement Frédéric et la Prusse s'étaient couverts de gloire.

Après la pacification, reviennent les travaux de la paix : le vainqueur de Torgau offrit à l'Allemagne un modèle de gouvernement. Scrupuleux imitateur de ses devanciers, il appela, comme eux, des colons pour féconder les sables de la Poméranie et du Brandebourg. Il modifia la législation, dans le code qui porte son nom, rédigé sous ses yeux par le baron de Cocceji, en réduisant toutes les jurisprudences en une seule. Étaler l'amour de la justice avait pour lui un suprême attrait : « S'il s'élève un procès entre moi et l'un de mes sujets, et que

le cas soit douteux, il faut juger contre moi, disait-il. » Il ne manqua que trop souvent à cette maxime qui le rendit si populaire à l'étranger.

Frédéric s'occupa en outre d'améliorer le système de ses finances dont le revenu consistait principalement dans le produit des domaines royaux, dans les droits de péage et de douane perçus à l'entrée et à la sortie de toutes les villes, ainsi que sur la navigation des fleuves et canaux, dans la taxe prélevée sur les boissons, sur les loteries, sur l'administration de la poste aux lettres et aux chevaux, dans le monopole du tabac et du café. Les impôts directs étaient à peu près nuls : le roi, aidé des lumières, assisté des conseils d'hommes spéciaux dans ces matières, modifia les anciens règlements et en établit de nouveaux qui eurent pour effet, sans grever ses sujets de nouvelles charges, d'augmenter les revenus de l'État, lesquels s'élevèrent sous son règne à cent millions de francs, à peu près le double de ce qu'ils étaient sous son prédécesseur. En outre, il avait favorisé l'industrie par l'établissement de nombreuses manu-

factures et donné une nouvelle impulsion aux institutions littéraires.

Au xviiie siècle, la liberté de la presse n'existait de fait qu'en Angleterre et en Hollande; dans tous les autres États, elle était soumise à une censure plus ou moins rigoureuse, suivant les vues politiques des Princes qui, en général, la regardaient comme une arme si redoutable qu'ils estimaient, dans leur sagesse, que son usage devait en être complétement interdit. A peu près le seul des souverains, Frédéric n'ajoutait aucune importance à des écrits dont toute la force reposait sur les arguments de la logique. Il est vrai de dire que la majorité du peuple prussien ne savait pas lire, et qu'ainsi les livres devenaient inoffensifs et incapables d'ébranler le despotisme d'un gouvernement cimenté par les siècles. Cependant, le roi entrava cette liberté, non pas tant qu'il la crût préjudiciable pour lui-même, mais parce qu'il ne voulait pas que les libelles publiés dans ses Etats lui suscitassent à l'extérieur des difficultés politiques.

Frédéric laissa à son successeur une armée

de 200,000 hommes, des forteresses en bon état, un trésor qu'on estimait à 400 millions, 300 vaisseaux de marine marchande. Sous son règne, la population et le territoire de la Prusse avaient doublé comme sa puissance. Le chiffre des habitants de Berlin, qui n'était que de 60,000 sous le roi son père, s'élevait à 147,000.

Ambitieux de popularité et de gloire, il caressa ceux qui donnaient le ton à l'opinion : Voltaire, d'Alembert, Reynal, Helvétius, furent l'objet de ses plus flatteuses prévenances comme plus tard les plastrons de ses sarcasmes les plus acerbes, de ses traits les plus mordants. Terminons par le portrait qu'a tracé de ce prince, qui fut l'âme et le cerveau de la Prusse, le comte de Ségur : « J'examinai, avec une vive curiosité, cet homme, grand de génie, petit de stature, voûté et comme courbé sous le poids de ses lauriers et de ses longs travaux. Son habit bleu, usé comme son corps, ses longues bottes qui montaient au-dessus de ses genoux, sa veste couverte de tabac, formaient un ensemble bizarre et pourtant imposant. On voyait au feu

de ses regards que l'âme n'avait point vieilli. Malgré sa tenue d'invalide, on sentait qu'il pouvait encore se battre comme un jeune soldat. En dépit de sa petite taille, l'esprit le voyait plus grand que tous les autres hommes. »

Une prodigieuse sagacité, un sens politique lucide et profond, une rare verve, caustique dans la forme, caractérisent les vingt volumes que Frédéric le Grand a écrits en français. Ses études sur la guerre sont admirables ; réunies à César, Vauban et Montécuculli, elles forment un traité complet de l'art de détruire les hommes. Les autres connaissances de Frédéric montrent moins de solidité. C'est un esprit plus littéraire que savant. Il devine plutôt qu'il ne sait ; mais son tact sûr et son merveilleux bon sens le mettent souvent en garde contre beaucoup d'erreurs acceptées par ses contemporains. Les principes machiavéliques de la vieille école des rois absolus sont franchement développés dans quelques-uns de ses ouvrages qui sont de curieux monuments de cynisme et d'immoralité. Aujourd'hui, en pratiquant ces maximes, on

pourrait peut-être vivre un règne; on ne fonderait pas une dynastie (1).

Nous avons conservé pour la fin les événements les plus importants de la dernière période du règne de Frédéric : le partage de la Pologne et l'union des princes d'Allemagne. Quelque admirateur que l'on soit de son génie, de ses talents politiques, on ne peut justifier l'acharnement, indigne d'un roi, qui l'entraîna à participer à l'odieux démembrement d'une nation accablée (1772), violation flagrante des lois, de la justice et du droit des gens. « Nous ne voulons pas, écrivait-il lui-même, détailler les droits des trois puissances. Il fallait des conjonctures singulières pour amener les esprits à ce point et les réunir à ce partage » (2).

En vertu du traité conclu à Saint-Pétersbourg le 4 août, des trois puissances copartageantes, la Russie acquit le territoire le plus étendu, une grande partie de la Lithuanie. L'Autriche put s'applaudir de son lot, les provinces de Lodomerie, de Galicie, et en particulier les iné-

(1) Moreau de Jonnès.
(2) Œuvres posthumes de Frédéric II, t. V.

puisables salines de Wielitska. La Prusse, bien qu'en apparence moins favorisée que les deux autres, obtint presque toute la petite Pologne, hormis les villes de Dantzick, de Thorn et les districts de la grande Pologne, en deçà de la Netze; seulement la Pomérélie, qui avait séparé jusque-là la Prusse orientale des Marches, leur servit désormais de trait d'union et rendit contiguës les parties les plus importantes du royaume : c'était un avantage inappréciable. Par ce crime politique qui, aux yeux de l'auteur de l'anti-Machiavel, n'était qu'un moyen d'arrondir son royaume, le commerce maritime de la Prusse prit une grande extension, en particulier celui des grains, si précieux pour l'Europe.

Afin de couronner dignement l'édifice qu'il avait élevé avec tant d'habileté et de gloire, Frédéric voulut assurer la durée de son œuvre en opposant une digue aux envahissements de l'Autriche : l'Union des princes allemands.

Cette mesure politique, sans coutredit la plus féconde de son règne, deviendra la source de la

grandeur future de la Prusse; plus tard le Zolverein ne sera autre chose que l'expression fidèle de la pensée du grand Frédéric; à cette union politico-commerciale, la Prusse devra sa prospérité actuelle; elle liera par les chaînes de l'intérêt tout le Nord de l'Allemagne, et le conduira à l'unité de monnaie, de mesures, de législation, acheminements à l'unité monarchique.

Infirme et caduc, satirique et morose, farouche et intraitable, sordide à force de parcimonie, stoïque jusqu'au cynisme, Frédéric (1) avait passé les dernières années de sa vie sans affec-

(1) Voltaire dépeignit le caractère du vieux roi dans le poëme de la loi naturelle qu'il adressa à la margrave de Bayreuth, poëme dont quelques parties sont restées inédites, entre autres ce portrait :

Assemblage éclatant de qualités contraires,
Ecrasant les mortels et les nommant ses frères,
Misanthrope et farouche avec un air humain,
Souvent impétueux et quelquefois trop fin,
Modeste avec orgueil, colère avec faiblesse,
Pétri de passions et cherchant la sagesse,
Dangereux politique et dangereux auteur,
Mon patron, mon disciple et mon persécuteur.

Ces vers transpirèrent par l'indiscrétion de la margrave, et causèrent la disgrâce de leur auteur.

tion, sans amis, pour expirer le 16 août 1786, entre les bras de son fidèle hussard Schœning, seul dépositaire de ses secrets.

Tandis que le vieux roi s'éteignait presque misérablement, le prince royal, son neveu et son successeur, vivait au milieu de fêtes, de saturnales, narguant la mort au sein des plaisirs. Comme contraste à ce tableau, pieux jusqu'à l'ascétisme, sobre, désireux de s'instruire, le futur Guillaume III menait une existence pleine de recueillement et d'étude.

Il y avait un siècle entier dans ces trois hommes : de 1740 à 1840, ils représentaient la grandeur passée et les futures vicissitudes de la Prusse.

« Ce jeune homme me recommencera, » avait dit Frédéric, en découvrant chez Guillaume II son neveu quelques semblants de générosité chevaleresque. Les faits ne vinrent que trop tôt donner un triste démenti aux espérances du héros de la guerre de sept ans.

La politique faible et imprévoyante du nouveau roi éclate tout d'abord dans l'envoi qu'il fait de 20,000 hommes sur le Rhin, pour sou-

tenir l'honneur de sa sœur, mariée au stathouder, prince d'Orange, dont les Hollandais ne veulent pas, plus tard dans son attitude vis-à-vis de l'Autriche et de la Russie, qui, de concert, avaient terrassé l'empire turc soutenu par la Prusse.

Les dispositions de Guillaume en faveur du sultan ne lui rapportèrent que de la honte; après le traité humiliant conclu avec l'Autriche à Szistowa (1792), il se vit contraint, pour éviter une rupture avec la Russie, de reconnaître à cette puissance tous droits sur Constantinople.

Les deux seuls ministres qui eussent encore à cœur les intérêts de leur pays, Hertzberg et Goertz, sont mis de côté et remplacés par des intriguants tels que Luchesini, le Dubois de Prusse.

L'heure de la décrépitude avait sonné à Postdam comme à Versailles; les profusions vaniteuses de Frédéric Ier reviennent à la mode; le peuple gémit, accablé sous le poids d'impôts qui doivent combler les vides faits au Trésor et alimenter les orgies d'une cour débauchée. Par le relâchement

apporté aux soins des affaires, les progrès accomplis par la Prusse sous le règne du grand Frédéric se trouvent détruits en quelques années ; l'influence qu'elle a laissé imprudemment échapper et qu'elle aura tant de mal à reconquérir dans la suite, tombe entre les mains de l'Autriche, dont le prudent conseiller Kaunitz accroît chaque jour la prépondérance en Allemagne et sur le continent.

Pendant que l'Europe était tranquille, que les royautés, après avoir consolidé leur autorité et agrandi leurs attributions, régnaient par un absolutisme monarchique presque illimité, absolutisme dirigé, en France, par la domination capricieuse des favorites ; en Espagne, par la superstition monacale; en Prusse, par l'arbitraire brutal des camps; en Russie, par le despotisme sanglant de Catherine et de Paul, la Révolution avait germé sous le souffle impie des philosophes.

L'ère de 89 s'était levée tout à coup sur le monde; les Bourbons fugitifs, encouragés par les sympathies du roi de Prusse, avaient trans-

porté leur camp de Turin à Coblentz, quand la fuite de Varennes donna lieu, au mois d'août 1791, à la conférence de Pilnitz, entre le roi de Prusse et Léopold II. Guillaume s'engagea dans la coalition que les princes épouvantés entreprirent contre la Révolution française; de plus, par une clause secrète du traité, l'Autriche ne devait pas mettre d'obstacle au dessein de la Prusse relativement à la Pologne.

Dans l'intervalle, le mouvement des idées suivait son cours en France, où un roi et son fils, martyrs tous deux, allaient servir d'holocauste à la liberté, tandis que Léopold et le roi de Prusse hésitaient encore à intervenir et attendaient les événements,

Les limites naturelles ne sont point un obstacle pour la pensée; l'esprit de la Révolution avait passé le Rhin; l'Europe, agitée par ce souffle nouveau qui l'ébranlait jusque dans ses entrailles et faisait chanceler la base de toutes les monarchies, souffrait de la même gestation libérale. Le cyclone tourmentait l'Italie, soulevait la Pologne, faisait sentir ses contre-coups jusqu'en Angleterre,

tandis qu'en Allemagne Nicolaï, Ramler, Lessing et Mendelsohn inoculaient aux masses les ferments qui devaient faire éclore une constitution dans les pays germaniques.

Le roi de Prusse, effrayé des bouleversements d'outre-Rhin, sous le prétexte chevaleresque de remettre son frère de France sur le trône, conclut un nouveau traité avec l'Autriche le 7 février 1792, après lequel les armements furent repris. Puis, pensant effrayer la Convention, des manifestes signés par le duc de Brunswick, généralissime des armées, sont expédiés à Paris, manifestes qui menaçaient de raser la ville si la vie de Louis XVI venait à être menacée. Soudoyé par l'Angleterre et allié de l'Autriche, Frédéric-Guillaume dirige sur le Rhin une armée de 50,000 hommes, se figurant obtenir en France des triomphes aussi faciles que ceux de la campagne de Hollande. Le roi en personne se met à la tête de l'armée, sur les sollicitations fallacieuses des émigrés, qui lui représentent son entrée à Paris comme une suite d'ovations et de triomphes. La bataille de Valmy vint lui apprendre que les adversaires qu'il avait à com-

battre n'étaient plus les Français de Rosbach. Tout le monde connaît la conduite de Dumouriez, la diversion de Custine s'emparant de Spire, Mayence et Francfort, la victoire de Jemmapes, qui rétablit aux yeux de l'Europe étonnée la réputation militaire des Français.

Presque aussitôt, répudiant sa première politique, la Prusse consentait à vendre sa neutralité aux égorgeurs de Paris moyennant un subside de deux millions par mois : *le traité existe*; s'il ne fut pas suivi d'exécution, si Guillaume reprit les armes, c'est que les montagnards n'ayant plus besoin d'exciter les terreurs du peuple de Paris, trouvèrent plus commode et plus facile de battre les Prussiens que de les payer. Quand Frédéric-Guillaume eut appris à ses dépens l'étendue de la tâche qu'il s'était imposée, il fut le premier à se retirer de la ligue, en faisant sa paix séparée dans le traité de Bâle (1795).

La Prusse était la première puissance allemande qui, faisant bon marché de l'intégrité de l'empire germanique, reconnaissait l'abandon à la France des provinces rhénanes, se réservant,

à la paix définitive, de s'indemniser aux dépens des petits États, ses voisins. Ce n'était pas assez d'abandonner les siens, elle stipulait avec l'étranger pour les dépouiller, montrant par cette odieuse conduite ce qu'était pour elle la patrie allemande qu'elle était prête à immoler à l'intérêt prussien. La Pologne mutilée s'agitait encore; ses tronçons séparés cherchaient à se rapprocher. Le mouvement de 89 vint donner une force nouvelle à ses tendances, si bien qu'elle put espérer un avenir plus calme et sa reconstitution. Elle comptait sans la Russie, qui guettait l'instant propice pour s'abattre sur sa proie affaiblie.

Le roi de Prusse conclut avec la Diète polonaise un traité dirigé contre la Russie, par lequel il garantissait l'intégrité du territoire de la république, promettant de la secourir dans le cas où quelque puissance voudrait s'immiscer dans ses affaires. De plus, il la félicitait de l'adoption d'une constitution nouvelle en ces termes : « qu'il approuvait et louait sincèrement cette démarche de la nation, essentielle au bonheur de l'État régénéré. »

Mais à peine l'année 1793 venait-elle de commencer, que Guillaume, séduit par la perspective d'un nouveau partage, gagné par l'ascendant de l'impératrice Catherine, pensa qu'il était temps de frapper et de consommer la dissolution de la Pologne.

En conséquence, sous le prétexte que le changement opéré avait irrité la noblesse, il annonçait l'occupation de la Pologne par ses troupes, tandis que la Russie, sûre du concours de la Prusse et de la tacite adhésion de l'Autriche, envoyait une armée sur le territoire de la république. La Diète se vit forcée, par la terreur des baïonnettes, de légitimer cette infâme trahison ; le 2 septembre 1793 elle déclarait « que, ne pouvant souffrir plus longtemps un traitement aussi rigoureux, elle était forcée de se soumettre à tout ce que lui imposait l'étranger ; qu'il était réservé peut-être à une génération à venir de recouvrer ce que la position désespérée de la Pologne ne lui permettait plus de conserver. » Le 25 septembre, le traité de partage fut conclu.

Par ce traité, la Prusse acquit une partie de

la petite Pologne, la meilleure partie de la grande, Thorn, Dantzick jusqu'à la rive gauche de la Piliça et de la Jezowska, gagnant en cela un territoire de 1,061 milles carrés, avec une population de plus de 1,200,000 âmes.

La Russie obtint la Lithuanie jusqu'au Niémen, une partie de la Volhynie, de la Courlande, le Semigale, s'étendit jusqu'au Bug; en tout 2,000 milles carrés.

L'Autriche eut la plus grande partie du Palatinat de Cracovie, ceux tout entiers de Sandomir, de Lublin et plusieurs autres districts, formant 834 milles carrés.

Toutefois, la Pologne ne put se résigner à mourir ainsi : Kociusko, à la tête de son ardente noblesse, commençait sa lutte immortelle. Dans toutes les rencontres, les Prussiens furent battus, mais trop faible pour résister en même temps aux Russes commandés par Souvaroff, le héros succombe sans pouvoir sauver sa patrie : il dut se rendre et traiter. L'anéantissement de la Pologne fut ratifié par les traités du 24 octobre 1795 et de 1797, échangés entre la Russie, l'Autriche et la Prusse qui complé-

tèrent le second démembrement par un troisième.

On y déclare « que l'incapacité absolue de la république de Pologne de se donner un gouvernement ferme et vigóureux, ou de vivre paisiblement sous ses lois, dans un état d'indépendance quelconque, font reconnaître la nécessité de procéder à un partage total de cette république entre les trois puissances. »

Cette fois, une démarcation, partie de la mer, coupa la Pologne par le milieu, en passant par Varsovie, qui échut à la Prusse. Le Niémen, le Bug et la Vistule séparèrent seuls les puissances spoliatrices qui, de progrès en progrès, se rencontraient enfin. Par les trois partages, la Prusse avait acquis, depuis 1772, une étendue de 2,438 milles carrés et une population de 2 millions 730,000 âmes.

Tandis que Frédéric-Guillaume s'agrandissait au moyen d'une politique honteuse, il ruinait l'État par les dépenses excessives qu'il fit dans les dernières années. Irréfléchi, superstitieux, despote, dissolu, vaniteux et fantasque, aucune institution ne marqua son passage, et il mourut

à temps pour la royauté prussienne. S'il eût vécu quelques années de plus, le mouvement révolutionnaire qu'il avait comprimé par l'édit de 1793 l'aurait fatalement entraîné vers le gouffre béant qui venait d'engloutir la monarchie française.

CHAPITRE PREMIER

GUILLAUME III, LES GUERRES DE L'EMPIRE, PRÉLIMINAIRES DES TRAITÉS DE 1815.

A la mort de Guillaume II, la Prusse, affaiblie, discréditée aux yeux de toute l'Europe, n'était plus que le cadavre de ce royaume riche et brillant sur lequel avait régné le grand Frédéric. Les trésors amassés par lui avaient engraissé d'avides maîtresses et de lâches courtisans ; la belle armée qui avait étonné l'Europe pendant la guerre de sept ans était morte entre les mains d'officiers sans mérite ; l'État se trouvait grevé d'une dette de 287 millions. Son prestige, sa haute influence dans le Nord, son crédit en Allemagne, étaient détruits par les fautes de son roi ; ses frontières du côté de la Russie et de la

France menacées. Ajoutez à ce tableau la commotion et l'ébranlement produits dans toute l'Europe par la tourmente révolutionnaire qui opérait de si terribles ravages au delà du Rhin ; les aspirations ardentes, comprimées sous un gouvernement despotique, qui cherchaient à se faire jour et minaient les fondements de toutes les monarchies, vous aurez une idée juste de la situation.

Guillaume III fut appelé, par la mort de son père, à diriger les affaires de Prusse pendant l'époque la plus orageuse des temps modernes. Après les turpitudes du successeur de Frédéric, toutes les espérances se ranimèrent lorsqu'on vit arriver au pouvoir un prince « économe, austère, habile à choisir de sages conseillers, animé de l'amour du bien, et s'exagérant les avantages de la paix. »

Mais la modération (1) n'est souvent qu'une

(1) La situation de la Prusse était très-délicate à l'avénement de Bonaparte au pouvoir. C'était un homme tellement exceptionnel qu'il déroutait les calculs et les prévisions diplomatiques : l'un des premiers actes du premier consul fut d'envoyer Duroc au roi de Prusse pour l'assurer de ses dispositions amicales. Bien ac-

sorte de faiblesse, et, quoique brave et instruit, Guillaume III ne possédait ni l'audace ni les ressources qui font l'homme de guerre et l'homme d'État. Sa politique se trouve définie dans cette phrase tirée de Jomini :

« Le jeune roi ne s'attacha qu'à réparer les brèches faites à l'Etat par les dissipations de son père ; il demeura convaincu que la politique ne lui imposait d'autres combinaisons que de faire respecter ses frontières et son pavillon ; tandis que ses rivaux s'appliquaient à se détruire. »

Aussi, pendant que toute l'Europe se levait comme un seul homme pour opposer une digue humaine à l'ambition d'un petit général d'armée

cueilli, les bonnes relations s'établirent, au moyen de la Prusse, avec Paul Ier de Russie. En haine de l'Angleterre, le czar forma aussitôt contre elle l'alliance du Nord, avec la Suède et le Danemark, qui luttèrent pour le maintien de l'indépendance des mers. La Prusse dut entrer dans la ligue, et, sur la menace de Paul Ier, occuper militairement l'électorat de Hanovre en avril 1800, non toutefois sans prévenir le cabinet anglais que cette occupation n'était que provisoire et destinée à en écarter les Russes et les Français. Cette conduite ambiguë et timorée ne trompa personne et éclaira Napoléon.

et au fanatisme de quelques poignées de héros, tandis que la Russie, l'Autriche, l'Angleterre se liguaient dans une formidable coalition; seule, la Prusse, malgré les machinations de toutes les puissances, se tint à l'écart, décidée à conserver la paix.

Cette neutralité lui valut, dans le principe, plus d'avantages que des triomphes sur les champs de bataille, et lui procura la cession du Hanovre. Il est vrai qu'à la paix de Lunéville, conclue en 1803, elle fut contrainte de céder les provinces rhénanes, non toutefois sans recevoir en dédommagement Munster, Idelsheim, Paderborn, Goslar, Mulhausen et Nordhausen, la ville et le territoire d'Erfurt, d'Eichsfeld de Tretfurt, gouvernés jadis par l'électeur de Mayence, les abbayes impériales de Quedlimbourg en Saxe, d'Herfort, d'Elten, d'Issen, de Verdun ainsi qu'une partie de l'évêché de Munster.

Cependant, l'Autriche, malgré ses défaites, nourrissait toujours l'espoir de résister à Bonaparte qui, revenu d'Égypte à l'improviste, après avoir renversé le Directoire, reconquis l'Italie

à Marengo, expulsé les Autrichiens de la Péninsule, profita de l'ivresse et de l'enthousiasme, nés de ses premiers triomphes, pour poser sur sa tête la triple couronne de Charlemagne, laissant percer le dessein d'étendre ses États plus loin que ceux du fils de Pépin.

La puissance toujours croissante de Napoléon, ses projets gigantesques, tenaient l'Europe en suspens, haletante, armée au moindre mouvement du colosse. La première coalition dissoute, les débris des trois armées alliées se fusionnent encore; les empereurs d'Allemagne et de Russie, les rois de Suède et de Naples, soldés par l'Angleterre, se liguent une troisième fois (1).

(1) L'Angleterre, la Russie et l'Auriche avaient reconnu. en jetant le fondement de la ligue, qu'elles ne pourraient avoir un succès complet qu'autant qu'elles parviendraient à y faire entrer la Prusse. Elles avaient donc résolu de tout oser, même la violence, pour l'arracher à son immobilité et l'entraîner sur le champ de bataille. Le plan qu'elles avaient arrêté dans ce but était conçu avec autant d'habileté que d'audace, et il prouve à quel degré d'abaissement le roi, par sa politique molle et vacillante, s'était laissé décheoir dans l'esprit des souverains. LEFÈVRE.

En ce moment Napoléon, poursuivi par sa constante pensée de ruiner l'Angleterre en allant l'attaquer chez elle, avait rassemblé à Boulogne son armée, créé une flotte et des ports en quelques jours, prêt à passer le détroit pour conquérir la Grande-Bretagne. Confirmé dans les soupçons qu'il avait déjà depuis quelque temps d'un traité conclu entre l'Angleterre et la Russie, il tâcha de s'assurer la neutralité de la Prusse par la cession du Hanovre.

Apprenant que les armées alliées se concentrent sur le Rhin, il exécute un de ces traits hardis qui caractérisent le génie militaire. Tous les véhicules, tous les chevaux sont mis à réquisition, et en dix jours 200,000 hommes ont envahi la Germanie, obligé les villes à se rendre, se dirigeant à marches forcées sur Vienne, qui ouvre ses portes au vainqueur des Pyramides.

L'Allemagne tout entière avait les yeux fixés sur la Prusse, inquiète de savoir le rôle qu'elle allait jouer dans le drame de la Confédération; elle opta entre les sollitations de la France et des coalisés, pour s'engager envers Napoléon à une neutralité qu'elle devait faire respecter par une

armée de 80,000 hommes, espérant par cette abstention s'attirer les bonnes grâces de l'empereur et gagner quelque chose au remaniement qui allait s'opérer en Allemagne.

La face des choses changea tout à coup lorsque Bernadotte, avec les troupes qui occupaient le Hanovre, traversant les margraviats d'Anspach et de Bayreuth courut se réunir à Napoléon (3 octobre 1805).

Napoléon n'ignorait pas les mauvaises dispositions de la Prusse, alors déclarée tout entière contre lui, le roi excepté; il sentait les dangers de l'accession de cette puissance à la coalition, mais il savait aussi qu'elle nourrissait l'arrière-pensée d'obtenir le Hanovre pour prix de sa neutralité. L'empereur avait fait proposer au roi d'occuper cet électorat pendant la guerre. Malgré cette démarche, dont l'intention était favorable aux vues de la Prusse, il ne pouvait se fier au caractère temporiseur du cabinet de Berlin; il prévoyait que l'audace et le succès d'une résolution qui frapperait un coup terrible sur les alliés, suspendrait au moins les graves effets des ressentiments les plus exaltés; en conséquence

l'ordre de franchir le territoire d'Anspach et de Bayreuth fut donné à Bernadotte en ces termes : « Traverser ces territoires, éviter d'y séjourner, faire beaucoup de protestations en faveur de la Prusse, témoigner beaucoup d'attachement pour elle, le plus d'égard qu'on pourra, puis traverser ses possessions avec rapidité, en alléguant l'impossibilité de faire autrement, parce que cette impossibilité est réelle. »

Ces précautions, dictées par une raison prévoyante, les explications de M. Laforêt à Berlin et de M. Otto à Wurtzbourg, n'empêchèrent pas la Prusse de faira éclater son mécontentement et ses menaces; elle ouvrit la Silésie et ses autres provinces aux troupes russes, pour se rendre à leur destination.

Pendant ce temps le roi de Suède mettait à la solde des Anglais 12,000 hommes qui devaient agir en Poméranie avec 24,000 Russes aux ordres du général Tolstov, que seconderait une légion de Hanovre formée en Angleterre; la reprise de l'électorat était le but de l'expédition. Ni ces orages élevés contre lui, ni le déploiement de toutes les forces de la monarchie

de Frédéric n'ébranlèrent Napoléon; de son côté la Prusse ne se détermina pas à en venir aux dernières extrémités; elle paralysa même par sa contenance les efforts des alliés; la Prusse enfin temporisa par crainte, par intérêt et par une prudence dont elle n'aurait pas dû s'écarter (1).

Trois armées prussiennes se forment néanmoins : l'une de 50,000 hommes en Basse-Saxe, commandée par le duc de Brunswick; la seconde forte de 60,000 en Franconie, à la tête de laquelle se plaça le prince de Hohenlohe; et 20,000 hommes en Westphalie, sous les ordres de l'électeur de Hesse.

L'esprit national est surexcité; les Prussiens s'exagèrent leurs forces, croient déjà tenir la victoire, au souvenir des fastes militaires du grand Frédéric et ne demandent qu'à se battre.

Le roi, entraîné par les partis hostiles à la France et subissant l'influence de l'irritation populaire produite par la violation du territoire d'Anspach, déclara à Napoléon (14 octobre 1805),

(1) De Norvins.

qu'il se regardait dégagé vis-à-vis de lui en ce qui touchait la neutralité du nord de l'Allemagne, et qu'il allait prendre des mesures de défense; mais, soit crainte, soit faiblesse, il n'osa pas en venir aux dernières extrémités. Sur ces entrefaites l'empereur Alexandre, jugeant le moment favorable d'entraîner enfin la Prusse dans les rangs des coalisés, profita de la surexcitation d'un peuple qui désirait venger la confédération attaquée, pour se rendre secrètement à Berlin, le 25 octobre, accompagné de l'archiduc Antoine. Il rencontra mieux qu'il n'espérait : une cour qui n'attendait que le signal pour adhérer à sa politique, un peuple en effervescence chevaleresque qui voulait laver dans le sang les humiliations qu'avait subies la vieille Allemagne ; les femmes elles-mêmes, la reine à leur tête, donnaient du cœur aux guerriers, et entonnaient l'hymne patriotique que répétait un peuple de soldats. Frédéric-Guillaume, au mépris de ses anciens projets, entra dans les vues d'Alexandre, et un traité fut signé à Potsdam, le 3 novembre 1805. Le soir, à la lueur des torches, trois augustes personnages,

l'empereur Alexandre, le roi, la reine (1) de Prusse se rendaient au tombeau du grand Frédéric, et, après s'être embrassés pour consacrer leur serment, se juraient alliance jusqu'à la mort. Cette scène, qui peut sembler théâtrale, ce serment sur les cendres du plus grand roi de la Prusse, n'étaient cependant que l'expression naturelle des sentiments de constance et de fidélité qu'échangeaient entre eux des princes qui, devant les cataclysmes prêts à bouleverser l'Europe à chaque instant, avaient résolu de soustraire leur pays à la hache du bûcheron qui mettait le continent en coupe réglée.

En vertu de cette convention, il fut arrêté que

(1) Napoléon, qui n'aimait pas voir les femmes s'immiscer dans les affaires de l'État, éprouva, en apprenant cette entrevue, du ressentiment contre la reine de Prusse, et ne craignit pas de l'attaquer outrageusement dans son 17e bulletin : « Le résultat du célèbre serment fait sur le tombeau du grand Frédéric, le 4 novembre 1805, a été la bataille d'Austerlitz et l'évacuation de l'Allemagne par l'armée russe à journée d'étapes. On fit quarante-huit heures après, sur ce sujet, une gravure qu'on trouve dans toutes les boutiques et qui excite la risée même des paysans. On y voit le bel empereur

la Prusse interviendrait comme médiatrice armée entre la France et les puissances coalisées pour proposer à Napoléon les bases d'une pacification générale; si le 15 décembre 1805 cette pacification n'était pas acceptée, elle se tournerait contre lui en entrant dans les rangs des alliés. Ainsi le roi ne s'était pas engagé et soutenait sa même politique de temporisation; il était maître de la situation pendant six semaines, du 3 novembre au 15 décembre. Ce défaut d'une ligne de conduite ferme et arrêtée, cette constante préoccupation de louvoyer au milieu des événements qui pouvaient tourner au profit des alliés ou de Napoléon, le laissaient, à son avis, dans une situation fort avantageuse.

Cependant, quoique l'exaltation guerrière se fût un peu calmée à la nouvelle des désastres de

de Russie, près de lui la reine, et de l'autre côté le roi, qui lève la main sur le tombeau de Frédéric. La reine elle-même, drapée d'un châle, à peu près comme les gravures de Londres représentent lady Hamilton, appuie la main sur son cœur et a l'air de regarder l'empereur de Russie. On ne conçoit pas que la police de Berlin ait laissé répandre une aussi pitoyable satire; toutefois, l'ombre du grand Frédéric n'a pu que s'indigner de cette scène scandaleuse, etc., etc. »

Ulm, de grandes mesures militaires n'en furent pas moins prises, et l'on put croire un instant que les propositions du comte de Haugwitz, chargé de porter au quartier-général français le plan de pacification, seraient appuyées par les armes.

M. de Haugwitz trouva Napoléon à Brunn, la veille de la bataille d'Austerlitz, une des plus formidables journées dont le monde ait été le témoin, qui fit concevoir à Napoléon le protectorat de la confédération du Rhin. Le plénipotentiaire prussien, dont la mission apparente consistait, comme nous l'avons dit, à représenter à l'empereur les bases du traité convenu entre la Prusse et la Russie, se trouvait, en outre, par surcroît de précaution de son maître, chargé de deux dépêches : dans l'une Frédéric-Guillaume déclarait franchement au vaincu son alliance avec le Czar ; par l'autre, il assurait le vainqueur des sentiments dévoués et fidèles de la Prusse. En le voyant arriver, l'Empereur, sans le laisser parler, lui désignant du doigt les deux armées en présence, lui dit dans des termes à peu près semblables : « Monsieur le Comte, je sais d'avance ce que vous voulez : mais, avant

d'avoir une réponse, attendez à demain ; vous verrez alors laquelle des deux propositions il vous reste à me faire, si je suis vainqueur ou vaincu. »

Comme le surlendemain M. de Haugwitz félicitait le héros d'Austerlitz, Napoléon lui fit cette réponse si connue : « Le compliment que vous m'adressez était destiné à d'autres; c'est la fortune qui en a changé l'adresse.» M. de Haugwitz s'était rendu à Vienne pour y attendre l'issue des évènements ; ces évènements n'avaient pas pris une tournure favorable aux intentions de la Prusse. Napoléon, placé par la victoire dans la plus brillante situation, traita l'envoyé de Berlin avec une grande hauteur et beaucoup de sévérité. « Est-ce une conduite loyale, lui dit-il, que celle de votre maître avec moi? Il serait plus honorable pour lui de m'avoir ouvertement déclaré la guerre, quoiqu'il n'eût aucun motif pour le faire. Alors il aurait servi ses nouveaux alliés, parce que j'y aurais regardé à deux fois avant de livrer bataille. Vous voulez être les alliés de tout le monde; cela n'est pas possible; il faut opter entre eux et moi. Si vous voulez aller

avec ces Messieurs, je ne m'y oppose pas ; mais si vous restez avec moi, je veux de la sincérité ou je me sépare de vous. Je préfère les ennemis francs à de faux amis. Qu'est-ce que cela signifie ? vous vous dites mes alliés et vous souffrez, en Hanovre, un corps russe de 30,000 hommes qui communique par vos États à la grande armée russe ; rien ne peut justifier une pareille conduite, c'est un acte patent d'hostilité. Si vos pouvoirs ne sont pas assez étendus pour traiter toutes ces questions, mettez-vous en règle : moi je vais marcher sur mes ennemis partout où ils se trouvent » (1).

On voit combien était délicate la position de M. de Haugwitz ; d'autant plus que les griefs que Napoléon imputait à la Prusse n'étaient pas sans fondement. La victoire remportée par les Français et les immenses avantages de cette victoire ne lui permirent pas d'avouer même l'objet de sa mission. Voyant que la Prusse allait se trouver seule contre la France victorieuse, que la paix serait sans doute prochainement

(1) Mémoires de Bourienne.

conclue, atterré d'ailleurs par les paroles menaçantes de Napoléon, qui ne menaçait pas en vain, M. de Haugwitz, ne découvrant aucun autre moyen de conjurer l'orage prêt à fondre sur la Prusse, prit sur lui, sans y être autorisé par son souverain, de signer une convention par laquelle les margraviats de Bayreuth et d'Anspach furent échangés contre le Hanovre.

L'Europe apprit avec étonnement que le 15 décembre un traité avait été conclu entre les ministres de Prusse et de France, traité en vertu duquel la Prusse cédait à la Bavière la principauté d'Anspach, à la France ce qui lui restait encore du duché de Clèves, la citadelle de Wesel avec la principauté de Neufchâtel, et recevait en échange un territoire contigu au margraviat de Bayreuth ainsi que toutes les possessions anglaises en Allemagne : le Hanovre était la principale.

Le peuple prussien, exaspéré de la signature du traité de Vienne, de toutes les mutilations qu'on imposait à son pays, s'indignant de complaisances qu'il qualifiait de servilité, se prit à douter de l'intégrité du plénipotentiaire prus-

sien, et se porta à toutes sortes de manifestations contre la France.

Un événement imprévu, la mort de Pitt, l'opiniâtre ennemi de la France, et l'avénement de Fox au ministère, vint changer la face des affaires. La concorde se rétablit entre les cours anglo-françaises ; des négociations sont entamées, dont le premier objet se trouve être la restitution du Hanovre. Napoléon ne prend même pas la peine d'informer le roi de Prusse de cet événement, lorsque Fox meurt au bout de six mois, et avec lui le ministère whig ; les tories, qui leur succèdent, se hâtent d'avertir aussitôt Frédéric-Guillaume des propositions faites relativement au Hanovre. Le roi, révolté de cette duplicité italienne, blessé d'un pareil traitement, ne songea plus qu'à venger l'honneur de sa couronne ; ce sentiment fut partagé par la nation tout entière.

Après avoir vu s'établir la Confédération du Rhin, la pensée lui vint d'entraîner le Nord dans une ligue, comme Napoléon avait entraîné le Midi. L'armée est réorganisée, mise sur pied de guerre, le peuple appelé en masse à la déli-

vrance de la Prusse. A cette nouvelle, l'Empereur écrit aux princes qui font partie de la Confédération du Rhin pour leur déclarer que la France est prête à fournir un effectif de 300,000 hommes pour repousser les agressions de la Prusse, s'il y a lieu.

Comme réponse à cette lettre, Guillaume III adresse à Napoléon, par l'organe de M. de Knobelsdorf, une dépêche accompagnée d'une note où il était dit : « 1° que toutes les troupes françaises, sans exception, repassent incessamment le Rhin.........; 2° Qu'il ne sera plus mis, de la part de la France, aucun obstacle à la formation de la ligue du Nord..... Le soussigné est chargé d'insister avec instance sur une réponse prompte, qui dans tous les cas arrive au quartier-général du roi le 8 octobre. »

« Maréchal, dit l'Empereur au prince de Neufchâtel, on nous donne un rendez-vous d'honneur pour le 8 : jamais un Français n'y a manqué; mais, comme on dit qu'il y a une belle reine qui veut être témoin des combats, soyons courtois et marchons sans nous coucher pour la Saxe. » En effet, la reine de Prusse était à l'ar-

mée, portant l'uniforme de son régiment de dragons. « Il semble, disait le premier bulletin de Napoléon, voir Armide dans son égarement mettant le feu à son propre palais » (1).

Tous les pays septentrionaux s'arment d'un commun accord; des pourparlers ont lieu avec la Saxe et la Hesse-Cassel pour déterminer ces Etats à joindre leurs forces à celles de la Prusse, tandis que les Français, après la sommation qui leur a été faite, se concentrent sur Mayence. Tout présageait qu'une action décisive, de laquelle allait sortir ou la ruine de la Prusse, en même temps que celle de l'Allemagne, ou l'écrasement de la formidable puissance qui disposait à son gré des trônes de la Confédération. La campagne s'ouvrit par l'affaire de Saafeld, dans laquelle succomba le valeureux prince Louis de Prusse (1806).

Ce premier échec ne fut que le prélude de défaites plus grandes encore aux journées d'Iéna (2)

(1) De Norvins.

(2) Le corps de Hohenlohe fut pris dans sa retraite à Prinzlaw (28 et 29 octobre); 16,000 fantassins et environ 8,000 cavaliers mirent bas les armes. Les troupes com-

et d'Auverstœt. 300 pièces de canon et 40,000 soldats étaient au pouvoir des Français, les Prussiens laissaient 60,000 hommes sur le champ de bataille. Napoléon commandait en personne à la première, Davoust à la seconde. Les Prussiens, démoralisés par un pareil désastre, prirent la fuite en une déroute pleine d'une confusion inouïe sans parvenir à se rallier. Dix jours plus tard, le drapeau français flottait sur Berlin.

Napoléon fit son entrée triomphale dans la capitale de la Prusse, après avoir passé par Postdam pour visiter le tombeau du grand Frédéric. Il prit l'écharpe que le héros prussien portait à la guerre de sept ans, son cordon de l'Aigle-Noir et son épée, qu'il étendit sur la Prusse, en disant : « Ceci est à moi.» « J'aime mieux cela que 20 millions ; j'enverrai ces dépouilles aux Invalides; les vieux soldats de la guerre de Hanovre

mandées par Eugène de Wurtemberg, qui devaient servir de réserve, furent anéanties le 17 octobre; le corps de Blücher, qui avait appuyé vers la Baltique, capitula à Lubeck (6 novembre); la forteresse de Magdebourg, que commandait le général Kleist, se rendit sans résistance.

accueilleront avec un respect religieux tout ce qui appartient à l'un des premiers capitaines dont l'histoire conservera le souvenir. » Le roi de Prusse s'était retiré à Saint-Pétersbourg, où la reine vint bientôt le rejoindre pour apporter à son exil des soulagements, et des consolations à des douleurs que non-seulement elle avait partagées, mais dont elle se trouvait la plus infortunée, la plus sympathique victime.

Durant les quatre mois qui suivirent l'entrée de l'armée française en Prusse, toutes les places ouvrirent leurs portes, tandis que les troupes prussiennes, qui fuyaient débandées, s'étaient réfugiées en Pologne pour opérer leur jonction avec les Russes et essayer de recommencer la lutte. Les journées d'Eylau et de Kœnigsberg ne leur furent pas plus favorables que celle d'Iéna. Enfin, après la bataille de Friedland, l'empereur Alexandre, écrasé, abandonna son allié pour conclure avec Napoléon la paix de Tilsitt.

C'est à Tilsitt, dont le traité n'est devenu pour Napoléon qu'un procès qu'il ira perdre à Moscou, c'est à Tilsitt que le vainqueur d'Austerlitz,

d'Iéna et de Friedland pouvait proclamer la division de l'Europe et peut-être celle de la terre en deux empires. Là il pouvait, et ce fut aussi plus que sa pensée, renouveler avec Alexandre le traité qu'avait conclu Paul I[er] pour la destruction de l'empire européen du Croissant et la conquête de l'empire asiatique de l'Angleterre. Là il pouvait réparer la faute du traité de Presbourg et, réalisant une grande idée européenne, former de la Pologne tout entière et de vastes démembrements de la Prusse une immense monarchie qui eût à jamais isolé la Russie des frontières germaniques de la France..... (1).

Derrière Alexandre est un roi suppliant, dépossédé, mais qui, sous la sauvegarde de son chevaleresque allié, obtient son amnistie. Réintégré dans la moitié de ses États, le roi de Prusse reprend une place parmi les souverains. Avec l'autre partie de son royaume, Napoléon crée le duché de Varsovie, qu'il cède au roi de Saxe, et le royaume de Westphalie, dont il gratifie Jérôme, son plus jeune frère.

(1) De Norvins.

Par le traité de Tilsitt, Guillaume III cédait à la France tous les territoires compris entre l'Elbe et le Rhin, qui constituaient le royaume de Westphalie, renonçait à la Prusse méridionale, à une partie de la Prusse orientale et de la Prusse occidentale, dont une portion fut érigée en duché de Varsovie; de plus, il fut soumis à une contribution de guerre de 120 millions de francs et comme garantie du paiement, toutes les forteresses du royaume devaient rester entre les mains des Français jusqu'à complète libération. En outre, par protocole du 8 septembre 1808, il fut stipulé que les villes de Stettin, de Custrin, de Glogau serviraient de garantie aux conditions pécuniaires du traité, la Prusse ne pouvait, par une autre clause, entretenir une armée de plus de 42,000 hommes, et cela pendant dix années.

La condition du blocus continental est le plus important objet de l'entrevue sur le Niémen.

La Pologne renaît morcelée et vassale de trois couronnes et n'a d'autre rang en Europe que celui d'une indemnité pour un traité futur; et la porte du nord n'est point fermée. La Prusse

reste la prisonnière du traité. l'Europe entière, sauf l'Angleterre, demeure humiliée; la chaîne du blocus l'entoure, et l'épée de Brennus est sur sa tête (1).

Frédéric-Guillaume ne rentra à Berlin qu'au mois de décembre 1809. Privé de ses plus florissantes provinces et engagé malgré lui dans la Confédération du Rhin, il n'est plus qu'un des satellites de l'astre qui planait sur toute l'Europe.

La mort de Louise de Mecklembourg, la compagne si dévouée de l'infortunée victime de Tilsitt, vint ajouter une blessure nouvelle aux tourments du roi. Le bonheur s'était évanoui depuis longtemps pour la reine de Prusse, la calomnie s'était emparée de ses relations avec l'empereur Alexandre, la perte d'un fils, les désastres du royaume, mirent le comble à ses chagrins. Elle n'en fut pas moins une des adeptes les plus ferventes des idées de réforme; elle les stimula avec la même ardeur qu'elle avait montrée autrefois au milieu des bataillons prussiens, en les excitant au combat. La famille royale, tout le pays prit le deuil, accablés par

(1) De Norvins.

la mort d'une femme qui avait su éveiller des sympathies chez tous et qui laissa d'unanimes regrets.

Le profond abaissement de la Prusse devait servir à la relever. L'oppression n'ènerve que les peuples dégénérés. Il y a dans les races d'élite un instinct irrésistible d'indépendance et une conscience de la dignité humaine qui éclatent alors par les plus nobles inspirations. Frédéric-Guillaume, souvent incertain et circonspect jusqu'à la faiblesse, puisa une ferme résignation dans l'excès de son malheur. Rejeté au rang des monarchie de second ordre; renvoyé des conseils où se décidait le sort de l'Europe, il profita des loisirs que lui faisaient ses revers pour s'enfermer dans l'administration intérieure (1).

Nous nous occuperons plus tard de la réforme civile de la Prusse; continuons à étudier son rôle politique sur le continent jusqu'aux traités de 1815.

Napoléon n'avait pas encore renoncé à la

(1) M. de Jonnès.

grande pensée de sa vie ; le blocus continental était un formidable acheminement à la réalisation de ses projets : l'Europe, muselée, rampe aux pieds du vainqueur, le drapeau tricolore a flotté sur presque toutes les capitales de l'Europe ; le Kremlin est là, toujours debout devant l'ambition du héros d'Austerlitz. La guerre contre la Russie fut résolue (1812), et un traité de garantie mutuelle conclu entre la France, la Prusse et l'Autriche, traité par lequel ces deux dernières puissances s'engageaient à réunir leurs troupes à celles de l'Empereur : Vingt mille Prussiens marchèrent à la remorque du conquérant, qui allait se perdre dans les steppes de la Russie.

Napoléon avait compté sur des ennemis comme les autres, sans s'inquiéter des éléments qui le réduisirent mieux encore que les armées russes. Moscou avait, il est vrai, disparu, dévorée par un vaste incendie ; tous les signes de la victoire se trouvaient gravés sur le passage de l'armée française qui fuyait, se frayant une route à travers les remparts de glaces que l'hiver accumulait autour d'elle, et laissant à

chaque bivouac un cimetière. Des 600,000 combattants qui avaient franchi le Niémen, 20,000 à peine purent regagner la Pologne, porteurs de l'épouvantable désastre que venait de clôturer celui de la Bérézina.

Væ victis! L'Europe, abreuvée d'outrages et d'humiliations, foulée par Bonaparte vainqueur, se souleva d'un commun accord, sans entente, et la Prusse donna le signal du combat. Le général Yorck, qui commandait un corps prussien, avait quitté les rangs français pour se joindre aux Russes, tandis que Frédéric-Guillaume, alors à Berlin, qu'occupait une garnison française, feignant d'abord de désavouer la conduite d'Yorck, change tout à coup de langage après la bataille de Breslau, et appelle aux armes ses sujets, dans le fameux manifeste où il remet entre leurs mains le sort de la Prusse : « Il n'est pas besoin, dit-il, d'exposer à mon peuple fidèle les motifs de cette guerre. La paix, qui m'a enlevé la moitié de mes sujets, n'a pas été bénie, car les blessures qu'elle a faites sont plus cruelles que la guerre même. La substance du pays a été dévorée, la liberté du commerce enchaînée, l'a-

griculture et l'industrie sont paralysées, les sources de la fortune publique taries... Peuples du Brandebourg, de la Prusse; de la Silésie, de la Poméranie et de Lithuanie, vous savez quel sera votre sort si vous ne sortez avec honneur de la lutte que nous entreprenons; rappelez-vous le grand Électeur et le grand Frédéric; songez aux biens que vos aïeux ont conquis au prix de leur sang : Liberté de conscience, dignité, indépendance!... Votre tâche est grande et nos ennemis sont puissants; mais, quels que soient nos dangers et nos sacrifices, ils ne vaudront jamais les biens suprêmes pour lesquels nous combattons, et il nous faut vaincre!... »

Blücher, Knesebeck, Gneisenau, Boyen, Kleist et Tauenzien, hommes connus pour leur haine contre la France, dirigent le mouvement de la nation, qui se lève *comme un seul homme,* ne forme plus qu'un vaste camp, et prend part aux sanglantes batailles qui délivrent l'Allemagne.

La journée de Lutzen, presque une victoire pour l'armée française, lui coûta plus cher qu'une défaite. On se battit encore à Bautzen

sans résultats, pour conclure une armistice de six semaines.

Cependant, tandis que l'Allemagne et la Prusse en particulier n'étaient qu'un même champ de manœuvres, que les exercices militaires se faisaient sur toutes les places publiques des villes et des villages, que dans les ateliers tous les bras étaient occupés à confectionner des instrumeuts de guerre, Napoléon, absorbé dans d'énormes préparatifs, réunissait toutes ses forces pour résister à l'Europe déchaînée contre lui.

Le 27 février 1813, l'alliance de la Russie et de la Prusse, conclue à Tœplitz, fut reliée à Kalisch. L'Angleterre, suivant sa politique habituelle, se contentait, au lieu de fournir des soldats à la coalition, d'envoyer à la Prusse des subsides pour armer 20,000 combattants, d'expédier 100 canons et de s'engager, par une convention signée à Reichenhach, à payer 666,000 livres sterling. Le prince royal de Suède s'aboucha avec Guillaume et Alexandre, dans une entrevue où fut élaboré et décidé le plan de la campagne qui donna la victoire aux armées alliées. Comme

forme, le congrès de Prague s'était assemblé pour ne pas faire prescription aux idées de conciliation. Les négociations furent bientôt rompues, et l'Autriche entra dans les rangs des coalisés. Trois armées furent mises sur pied; l'une au nord, forte de 80,000 hommes, que commandait Charles-Jean et Bülow; l'autre, en Silésie, sous les ordres de Blücher; celle de Bohême, à la tête de laquelle se trouvait Schwartzemberg. « Il serait difficile d'évaluer exactement les forces qui se trouvaient en présence, mais il n'y aurait pas d'exagération à dire qu'il y avait près d'un million d'hommes sous les armes, et que 2,500 canons n'attendaient qu'un signal pour répandre la mort dans ces masses de combattants » (1). D'abord, la bataille de Grosbeeren fut favorable aux alliés, et sauva Berlin; puis, à Katsbach, en Silésie (26 août), l'armée de Mac-Donnald fut broyée et anéantie; mais ces affaires, jointes à celles de Dennewitz ou de Jutterbock, n'étaient que les escarmouches auprès de la colossale bataille qui dura trois

(1) Manso, t. III.

jours dans les pleines de Leipsick. Sur la place de la ville, les trois souverains, Charles-Jean, Frédéric-Guillaume et Alexandre s'embrassèrent en versant des larmes de joie, et se préparèrent, après avoir soustrait l'Allemagne au joug de l'Empereur, à franchir le Rhin. Le 31 décembre 1813, Blücher, à la tête de l'armée prussienne, envahit la France, désireux de laver dans le sang les souillures du drapeau prussien, trouvant la marche de son armée trop lente et ne cessant de pousser à l'attaque, en criant : en avant! expression qui lui valut, de ses soldats, le sobriquet de *vorwærts* : « Maréchal, en avant!»

Ici, l'histoire de la France est l'histoire de l'Europe. Les nations se taisent, les yeux tournés vers les plaines de la Champagne, où va se dénouer cette terrible épopée. Les faits sont trop connus pour avoir besoin d'être redits. Blücher, esprit lent, mais tenace, doué de l'énergie réfléchie de la race saxonne, dirige les opérations de la coalition; il poursuit sans se lasser l'Empereur, cherche à l'enfermer, lui et sa petite armée de 40,000 hommes, entre les

110,000 Prussiens qu'il commande et les armées russe et autrichienne. Vainqueur à Brienne et à La Rothière, Blücher est battu à Champaubert, Montmirail, Château-Thierry, Vaux-Champs; cinq fois le lion brise le filet qui l'enlace, et cinq fois l'infatigable Allemand reforme ses bataillons rompus et revient à l'attaque. Couvert par un cordon d'éclaireurs et d'avant-postes, l'Empereur, placé au centre des masses énormes qui le pressent, se meut d'un point à l'autre avec la rapidité de la foudre, concentrant momentanément toutes ses forces sur une portion de la ligne ennemie, l'enfonçant et la refoulant en arrière. Cette guerre a un caractère particulier. Chaque armée, à deux lieues, ignore où est son adversaire; chacun se surprend mutuellement; c'est de la guerre de partisans sur une grande échelle. Ces succès partiels contentaient pourtant l'Empereur; la foi superstitieuse en son étoile, moins étrange qu'on ne croirait en cette nature méridionale, l'orgueil de sa supériorité militaire et un mépris de ses rivaux, exagéré peut-être avec une telle disproportion de forces, l'enivraient même après un revers.

Lors du congrès de Châtillon, le duc de Vicence ne put, malgré ses pressantes instances, obtenir de lui aucune concession aux propositions des souverains alliés, ou les obtint constamment trop tard. Il est certain qu'à trois reprises, à Prague, à Francfort et à Châtillon, Napoléon put accepter une paix honorable. Les rois, défiant de la fortune, tendirent trois fois la main à celui qu'elle quittait à regret; il les repoussa trois fois. Est-ce espoir dans la tacite bienveillance du père de Marie-Louise? En effet, Schwarzenberg reste inactif à Nogent pendant dix jours, à trois marches de Paris; ou bien est-ce l'aveugle obstination du joueur passionné? Il avait si souvent gagné à ce jeu des batailles qu'une irrésistible confiance l'y ramenait encore, lorsque tout était déjà perdu sans ressource (1).

Paris capitula, et Guillaume resta en France jusqu'à la conclusion de la paix (30 mai 1814), par laquelle il regagnait tous les pays qui avaient été détachés de la monarchie prussienne, tandis que, d'audacieux partisan, Blücher, élevé

(1) Moreau de Jonnès.

jusqu'à la première dignité militaire, était proclamé le libérateur de sa patrie. Le roi de Prusse quitta alors Paris pour se rendre au congrès, dans lequel allaient se débattre les ambitions des trois cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Les empereurs de Russie et d'Autriche, les rois de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg, y figuraient en personne; lord Castlereagh représentait l'Angleterre, et Talleyrand la France, qui n'y avait été admise qu'avec difficulté, et seulement pour prendre part aux discussions relatives à ses frontières.

Alexandre demanda que la Pologne fût rendue à son ancienne nationalité, rétablie en royaume et incorporée à la Russie; ensuite, malgré le renom de générosité qu'il s'était fait, il sollicita une indemnité pécuniaire de ses services : il voulait de plus, pour enchaîner par la reconnaissance la Prusse, déjà unie à la Russie par des alliances de famille, que cette puissance conservât la Saxe dont elle avait pris possession. Malgré les remontrances de l'Autriche qui s'opposait à une pareille injustice, on allait

passer outre, lorsqu'une alliance secrète fut formée, sous l'inspiration de la France, entre elle et l'Angleterre, dans le but de faire obstacle aux prétentions de la Russie et de la Prusse.

La politique de la Russie, dans cette circonstance, était celle qu'elle a suivie depuis lors, c'est-à-dire accroître la prépondérance de la Prusse, par le fait contrebalancer, et s'il était possible, déplacer l'influence de l'Autriche dans la Confédération. La Russie céda pourtant; la Prusse dut se contenter de la rive gauche du Rhin, d'une portion de la Saxe, de la moitié de la Poméranie, de l'île de Rugen, moyennant une indemnité de cinq millions 500,000 thalers, payés à la Suède et au Danemark.

Tout à coup, Napoléon s'échappe de la petite île où il est relégué; il reparaît en France, qui fête sa venue d'ovations et de triomphes, et dont il se rend maître par la seule magie des grands souvenirs qu'il avait laissés. Tout était calme la veille, tout fut ébranlé le lendemain. Les Prussiens, les Autrichiens et les Anglais entrent en campagne; déjà les premiers sont battus à Ligny, mais, tandis que Napoléon

aux prises à Waterloo avec l'armée anglaise, a laissé Blücher surveillé par Grouchy, les Prussiens trompent la vigilance du général français, reviennent sur leurs pas, écrasent les troupes françaises et conduisent Napoléon à Sainte-Hélène.

Comment ne pas terminer ce court exposé des luttes de la Prusse contre la France, par ces quelques lignes d'une plume sérieuse et accréditée : « Si neuf ans auparavant, par une sorte de seconde vue, Napoléon, qui venait de renverser à ses pieds l'aigle prussienne blessée à mort, avait pu soudainement entrevoir à travers les dernières fumées du champ de bataille d'Iéna, l'accroissement successif, sans violence et sans combat, de cette puissance prussienne, qu'il croyait avoir anéantie, quelle réflexion subite, quelle pensée féconde eussent surgi tout à coup dans cet esprit immense! et le grand empereur n'eût-il pas abandonné à jamais la science de la guerre pour la science de la paix? »

CHAPITRE II

LE CONGRÈS DE VIENNE.

On refit, au congrès de Vienne, la carte de l'Europe quatre fois bouleversée par l'épée victorieuse de Napoléon. Entre les souverains eux-mêmes, qui, par la précaution qu'ils prirent de traiter en personne, évitèrent les questions de prééminence, causes de la perte d'un temps infini à Utrecht, et les princes de la diplomatie moderne, allaient se débattre les prétentions des trois puissances germanico-russes. Alexandre était secondé par Nesselrode; Louis XVIII y avait envoyé Talleyrand; l'Angleterre Castlereagh; Metternich défendait l'Autriche; Hardenberg la Prusse.

La Russie tenait le haut bout dans ce tribunal européen et en dirigeait les travaux: elle voulait imposer aux Etats signataires les conditions qu'elle avait résolues d'avance, conditions qui, malgré leur injustice, réalisaient son but poli-

tique : la prépondérance du Nord sur le Midi, la possession de la Pologne, son alliance avec la Prusse, afin d'anéantir à jamais l'influence de l'Autriche. La Prusse nourrissait aussi, de son côté, l'espoir d'accaparer la Saxe.

Dans l'assemblée de Prague (août 1813), le duché de Varsovie avait dû être partagé entre l'Autriche, la Prusse et la Russie; mais, en 1815, les événements avaient donné une telle autorité à cette dernière puissance qu'elle s'arrogea le droit de demander la cession, pour elle seule, de la majeure partie de ce duché; d'autre part, la Prusse qui perdait par ce fait une partie de son territoire avait demandé, en échange, le royaume de Saxe tout entier.

Alexandre et Guillaume III marchaient d'accord; ce ne fut qu'une confirmation de l'alliance qui liait les deux États, alliance qui, malgré certaines apparences de dissentiment, n'a jamais cessé d'exister et existe encore de nos jours.

Comment dépeindre mieux le caractère et la personnalité de ces deux souverains, qu'en intercalant ici le portrait qu'en a tracé le judicieux auteur de l'histoire du Consulat et de l'Empire :

« Ces deux princes pareils d'âge et de position, quoique différents de caractère, avaient commencé leur règne par être fort unis : divisés par les événements de 1807, époque où vaincus tous les deux, ils avaient été fort inégalement traités, car à leur commune défaite Alexandre avait gagné des provinces, et Frédéric-Guillaume avait perdu la moitié de ses Etats, ils s'étaient rapprochés en 1813, sous la dure oppression de Napoléon, avaient retrouvé leur amitié sur les champs de bataille de Lutzen et de Leipsick, et s'étaient promis de ne plus se séparer. Aussi n'avaient-ils rien de caché l'un pour l'autre, ils se disaient tout, s'entendaient sur tout, et quand Alexandre parlait, on était sûr que Frédéric-Guillaume allait ouvrir la bouche pour exprimer les mêmes idées. Or, comme Alexandre non-seulement parlait, mais pensait le premier, l'un menait l'autre, sans que du reste il en coûtât rien à la Prusse, car ils avaient aussi fortement uni leurs intérêts que leurs cœurs; ces deux princes se portaient réciproquement la plus haute estime et se regardaient comme les plus honnêtes gens de leur siècle, tandis qu'à

leurs yeux l'Angleterre était la plus égoïste des puissances, et l'Autriche la plus astucieuse. Ils se considéraient aussi comme les sauveurs de l'Europe; à les entendre, en effet, si Alexandre n'avait pas donné le signal de la résistance en 1812, si Frédéric-Guillaume ne l'avait pas suivi en 1813, si arrivé sur l'Oder, il n'avait pas poussé jusqu'à l'Elbe, jusqu'au Rhin, jusqu'à la Seine, entraînant l'Europe après eux, le monde civilisé serait encore esclave. Personne donc ne les égalait dans l'estime qu'ils avaient conçue pour eux-mêmes, et cette estime était fondée, à beaucoup d'égards, car bien que Frédéric-Guillaume laissât voir quelquefois la duplicité de la faiblesse, Alexandre celle de la mobilité, ils étaient pleins, le premier, de droiture et de modestie, le second de générosité et de séduction. Mais comme il arrive souvent aux honnêtes gens qui ont de grandes prétentions à l'honnêteté, ils se tenaient pour impeccables et faisaient de leur ambition une vertu. Si donc l'un désirait la Pologne, l'autre la Saxe, c'était, à les en croire, pour les plus purs et les plus respectables motifs. »

L'Autriche, alarmée de pareilles prétentions, agissant sous l'inspiration de M. de Talleyrand (1), conclut avec l'Angleterre un traité secret d'alliance, le 6 janvier 1815, traité d'après lequel l'Autriche proposa de diviser la Saxe en deux parties, dont l'une serait laissée au roi Frédéric-Auguste et l'autre adjugée à la Prusse. Ces propositions furent adoptées, et la dernière lutte qui s'établit dans les conférences eut lieu au sujet de la ville de Leipsick, qui fut définitivement laissée à la Saxe. Mais la Prusse ne se trouvait pas assez bien partagée et demanda d'autres dédommagements.

(1) On ne peut que s'étonner de voir, dans la note du 19 décembre 1814, remise par Talleyrand à Metternich, la chaleur avec laquelle il s'exprime, et les motifs pour le moins étranges sur lesquels il s'appuie : « La question de la Saxe, disait-il, est devenue la question capitale ; car, dans aucune autre, les deux principes de la légitimité et de l'équilibre ne sont compromis à la fois et à un si haut degré. Pour trouver légitime la disposition que l'on prétend faire de ce royaume, il faudrait tenir pour vrai que les rois peuvent être jugés ; qu'ils peuvent l'être par quiconque veut et peut occuper leurs possessions ; qu'ils peuvent être condamnés sans être écoutés ni défendus ; que leurs familles et leurs peuples sont enveloppés dans leur condamnation ; que

Outre sa part des indemnités prélevées sur la France, elle regagna à l'ouest ce qu'elle perdait à l'est, par la restitution des provinces situées sur le Rhin ; elle reçut encore Clèves, Berg et Juliers, auxquelles on ajouta les anciennes principautés ecclésiastiques d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Trèves, de Coblentz, sécularisées sous la République. Par le recès de 1819, Sarrebrück et Sarrelouis y furent jointes. Les traités de Westphalie, de Lunéville et de Vienne avaient ainsi constitué cette magnifique province rhénane qui, limitrophe de la France, s'est imprégnée de son esprit d'indépendance et participe aux bienfaits de ses institutions. Séparée en un groupe distinct du reste de la monarchie, bien que fidèle et loyale, elle marche à part :

la confiscation, bannie du code des nations civilisées, doit, au XIXe siècle, être consacrée par le droit général de l'Europe, comme si la confiscation d'un royaume était moins odieuse que celle d'une chaumière ; que les peuples n'ont aucun droit distinct de ceux de leurs souverains et peuvent être assimilés aux troupeaux d'un domaine ; que la souveraineté s'acquiert et se perd par le seul fait de la conquête ; en un mot, que tout est légitime pour celui qui est le plus fort..... »

c'est le terrain où les idées françaises et allemandes se joignent, se mêlent et se propagent. La Westphalie prussienne fut agrandie par quelques échanges avec le Hanovre et le Danemark. La Suède céda l'île de Rugen et ce qui lui restait de la Poméranie pour 14 millions de francs. L'intérêt et le vœu des populations ne furent nullement consultés à l'occasion de diverses petites cessions entre la Prusse, la Hesse, Nassau et Saxe-Weimar, dont les limites ou frontières étaient purement conventionnelles : des provinces, des villes considérables furent encore échangées ou achetées comme des propriétés ; les différences se compensaient par une valeur ou une rente en argent.

En résumé, le traité de Vienne fit gagner à la Prusse 568 milles carrés et 880,000 sujets dans le duché de Posen; 367 milles carrés et 864,400 habitants du royaume de Saxe; sur le Rhin 322 milles carrés et 1,000,164 habitants; en tout 3 millions d'habitants.

C'est ainsi que, par de pareilles accessions de territoire, grâce à son union avec le Czar, dont elle s'est étayée pour résister aux réclamations

de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre, la Prusse est montée au rang de puissance européenne de premier ordre.

Le congrès de Vienne n'était pas seulement une conférence diplomatique, il avait aussi à traiter les questions politiques et religieuses de l'Allemagne. Le traité de Paris portait que les pays germaniques seraient indépendants et réunis par un lien fédéral; mais de quelle nature devait être ce lien ? Cette question fut discutée par l'Autriche, la Prusse, ainsi que par la Bavière, le Wurtemberg et le Hanovre, convertis en royaume. La dignité impériale, qui ne répugnait pas moins à l'Autriche qu'aux nouveaux rois, ne fut point rétablie; on crut qu'il était suffisant d'accorder à l'Autriche et à la Prusse (1) un poids égal dans la Confédération.

(1) Sur les 69 voix appelées à voter à la diète germanique, l'acte fédératif accorde à la Prusse 4 voix, comme à l'Autriche, à la Saxe, à la Bavière, au Hanovre et au Wurtemberg ; cinq États secondaires ont 3 voix chacun ; trois principautés, 2 chacune; vingt-quatre principautés et villes libres ont chacune une voix. Cette composition, toute vassale et monarchique, met entre les mains des deux grands États, l'Autriche et la Prusse, la souveraine direction des affaires d'Allemagne.

Les souverains qui avaient pris le titre de roi le gardèrent. Tous les États de l'Allemagne, maintenus ou réformés par les traités de 1815, formèrent une nouvelle Confédération, dite Confédération germanique. Une Diète permanente, siégeant à Francfort-sur-le-Mein et composée des plénipotentiaires des souverains et d'un député représentant les quatre villes, seules restées libres, fut chargée de régler les rapports des confédérés, sous la présidence du représentant de l'Autriche (1).

L'ancien ordre était donc entièrement changé en Allemagne, où il ne restait plus rien de l'ancienne idée de l'Empire romain : plus d'empe-

(1) Voici les bases de l'acte fédéral : les cités, avec les princes souverains d'Allemagne, y compris l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Danemark et des Pays-Bas, forment une confédération perpétuelle, pour leur sûreté intérieure et extérieure, leur indépendance et leur inviolabilité réciproques. Tous sont égaux en droit ; la présidence honorifique de la diète, dont le siége est à Francfort-sur-le-Mein, appartient à l'Autriche ; les dix-sept votes y sont répartis entre les trente-huit membres. Lorsqu'il y est question de lois fondamentales, chaque État vote en assemblée générale, en raison de son étendue, ce qui donne alors le nombre

reur, plus d'électeurs, plus de hiérarchie entre princes, plus de tribunal commun. La Diète a changé de nature, puisque l'Église, la noblesse et les villes n'y sont plus représentées, et qu'elle n'a plus besoin de l'assentiment de l'Empereur. La bulle d'or et les capitulations électorales sont mises à l'écart, et l'on accepte les titres et le pouvoir absolu tels que les a donnés la main d'un conquérant étranger.

La suprématie de fait reste à la Prusse, tandis que l'Autriche se tourne de préférence vers l'Italie et les Slaves. Le catholicisme, réduit aux deux seuls votes de l'Autriche et de la Bavière, n'a plus qu'un rang subalterne dans cet empire, qui, au moyen âge, était à la tête de la chrétienté. En conservant l'unité de la race germanique, on ne s'inquiéta point de l'unité qui ré-

de soixante-dix-neuf suffrages. Les différends qui s'élèvent entre eux ne doivent pas être vidés par les armes ; ils sont libres dans leurs alliances, en agissant toujours avec réserve à l'égard de la Confédération ou des États qui la composent. On devait établir dans chacun d'eux des états territoriaux, mais on ne définissait ni comment ni quand ils devraient être constitués, ce qui laissait les princes assez libres de n'en rien faire.

sulte des lois, des institutions et des garanties communes. Il n'y eut point de concentration; tous les défauts de l'ancien empire subsistèrent, moins le prestige dont le temps l'avait entouré, et l'Allemagne se trouva dépouillée de ses antiques libertés sans obtenir celles au nom desquelles elle avait couru aux armes.

Pourtant, par l'œuvre de Vienne, on prétendait faire revivre le passé et reconstituer l'équilibre; à ce but on sacrifia des droits anciens, des souverainetés historiques, des convenances morales, des intérêts religieux; mais les souverains ou leurs ministres s'inquiétèrent bien moins de discuter des principes que de tenir compte d'événements accomplis, placés qu'ils étaient entre l'obligation de remplir leurs promesses et la nécessité d'établir un ordre quelconque. Des résolutions déjà concertées avant le conflit, la nécessité d'assurer immédiatement la paix, ce premier vœu de tous, la crainte que la France inspirait encore, ajoutons-y l'orgueil d'une victoire qui avait tellement surpassé toutes les espérances conçues : tout cela fit qu'avec des intentions excellentes on n'arriva qu'à un replâtrage

de circonstance, contre lequel devaient protester les princes et les peuples, les faits et les doctrines (1).

Quant aux libertés promises aux peuples, des difficultés nouvelles surgissent toujours au moment où l'on est en demeure de les appliquer, bien qu'en principe on en ait reconnu la nécessité; néanmoins, on était généralement d'accord pour introduire ou rétablir les États provinciaux; l'Autriche elle-même participait à des idées dont le prince de Hardenberg fut le plus ardent promoteur. Les innovations libérales introduites par Stein et Hardenberg dans leur pays, avaient fait de la Prusse la nation la plus avancée de l'Allemagne, qui comptait se façonner à son exemple et gagner à son impulsion les institutions libérales dont elle avait été privée jusque-là; mais les pays germaniques n'étaient pas encore mûrs pour une semblable révolution.

Le plénipotentiaire prussien désirait pour l'Allemagne le parlementarisme anglais, ou tout au moins une participation régulière de chaque

(1) Cantu.

citoyen à la confection des lois du pays et au vote de l'impôt. De plus, il demanda, sans l'obtenir, que les populations pussent envoyer à la Diète des représentants particuliers pour y défendre leurs intérêts, menacés quelquefois par leurs conflits avec les souverains. Cette omission fut une lacune regrettable dans le congrès.

La conférence européenne de Vienne, qui venait de rétablir les gouvernements sur de nouvelles bases, s'étayait dans son œuvre des principes religieux, appliqués pour la forme, mais au fond méconnus, foulés aux pieds sous tous les rapports; au mépris des nationalités, des sympathies religieuses, les peuples furent distribués comme du bétail entre les souverains copartageants, qui signaient leur union politico-religieuse en déclarant solennellement : « Que le présent acte n'a pour objet que de manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs États respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouvernement, que les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité

et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer directement sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches, comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines et de remédier à leurs imperfections. »

Il fallait bien, pourtant, en présence du grand naufrage d'une puissance édifiée par la force, reconnaître hautement la souveraineté du droit. En conséquence, pour donner quelques semblants de véracité aux principes émis dans ce manifeste, le royaume de Pologne fut rétabli et la république de Cracovie constituée. Les apparences une fois sauvées, ces fantômes d'États, livrés à leurs propres faiblesses, après avoir été réintégrés dans leurs nationalités, pour la satisfaction de l'Europe et la réparation d'une grande iniquité sociale, disparurent, dévorés par les trois aigles de Prusse, de Russie et d'Autriche.

Souvent l'inhomogénéité de l'Autriche a été mise en question; on a voulu reconnaître dans la réunion sous un même gouvernement de

peuples différents par la langue, les mœurs, les institutions politiques, une cause du peu de corps que présente l'empire autrichien; mais il nous semble qu'en considérant les résultats des conférences de Vienne, qui ont uni au sort de la Prusse des pays qui avaient pour elle une antipathie marquée, dont la religion et les institutions étaient opposées, que le reproche d'éthérogénéité peut être fait avec plus de raison à la Prusse qu'à l'Autriche. Le temps et l'association des intérêts ont bien fait un peu disparaître ce défaut d'union; mais, seule, une grande révolution politique pourra changer la face des choses, en réunissant un État composé de débris d'autres États à de nouveaux débris encore, de manière à former de l'Allemagne, morcelée et divisée entre tant de familles, un seul corps, une seule tête, une seule nation, une seule monarchie!

CHAPITRE III

LA RÉFORME CIVILE EN PRUSSE.

Jusqu'en 1806, la Prusse se trouve dans un état pareil à celui de la France antérieurement à 1789.

Les modifications introduites dans la situation intérieure des gouvernants, vis-à-vis des gouvernés, ne sont que purement administratives et ne tendent aucunement à développer les institutions libérales; les réformes de la législation et des finances, la réorganisation de l'armée sont assurément d'excellentes mesures, mais n'intéressent que le pouvoir sans procurer aux populations des avantages immédiats.

Guillaume III, au milieu des désastres qui accablèrent l'Allemagne, songea à mettre à profit les loisirs que lui avait procurés l'état d'humiliation où se trouvait la Prusse.

Poussé par les événements, par les exemples que le peuple avait chaque jour devant les yeux, et sous l'influence des sociétés secrètes, qui, développées depuis 1793, avaient efficacement servi la cause nationale, en réchauffant les haines populaires contre la domination française, il dut refondre complétement l'économie sociale et octroyer des libertés qu'on lui aurait arrachées par la force. Même avant son avénement au trône, Frédéric-Guillaume avait senti la nécessité d'un remaniement complet de la nation ; l'un de ses ministres disait à l'envoyé de la république française : « La révolution que vous avez faite de bas en haut, nous la ferons lentement en Prusse, de haut en bas. Le roi est démocrate à sa manière; il travaille à réduire les priviléges de sa noblesse; il suit par des moyens lents le plan de Joseph II : Sous peu d'années, il n'y aura plus de priviléges féodaux en Prusse. »

Heureusement Guillaume fut aidé dans son œuvre par des ministres, génies organisateurs s'il en fut, hardis et lucides dans la conception, prompts dans l'exécution. Cette pléiade

d'hommes intègres, instruits, éminemment dévoués au roi et à la cause prussienne, comprenait les tendances du temps, et voulait le progrès dans de justes limites.

Le baron de Stein (1) posa la première pierre du nouvel édifice social. Il fut l'instigateur des idées de réforme, idées qui devaient trouver dans MM. de Dohna et de Hardenberg de dignes continuateurs. Ces trois hommes, émules, à différents degrés, de notre Colbert, travaillèrent à faire promulguer l'émancipation civile, tandis que, de leur côté, les sociétés secrètes, après avoir fanatisé les masses qu'elles entraînèrent à la sainte guerre contre l'oppression, agissaient aussi dans le but de doter leur pays des mêmes libertés que la révolution de 89 venait de promettre à la France.

C'est à Stein, nommé premier ministre en septembre 1807, qu'il était réservé de publier la loi célèbre qui abolit le vasselage. « L'équité veut, dit Stein dans son programme, et les

(1) Né en 1757, à Nassau, il se mit au service de la Prusse et devint ministre des finances, puis président du conseil en 1808. Il mourut en 1831.

principes de tout gouvernement exigent que chaque individu puisse parvenir sans obstacles au plus haut degré de prospérité que son caractère, son talent ou sa fortune doivent lui procurer. Les entraves que les anciennes lois imposaient à la transmission et à la vente des propriétés, ont fait un tort considérable à l'agriculture et neutralisent en partie l'activité intellectuelle et physique du cultivateur. Le salut de l'État exige qu'on ait recours à une grande révolution. »

Par la loi nouvelle, la possession du sol, la liberté furent garanties aux paysans; les cultivateurs et les fermiers ne furent plus soumis qu'à une faible redevance annuelle, dont la loi du 16 mars 1811 leur facilita le rachat. En août 1818, les grades militaires cessèrent d'appartenir exclusivement à la noblesse; la valeur et le mérite purent se frayer une route à travers les priviléges entamés, en même temps que les emplois publics devenaient accessibles à toutes les classes, et que les punitions corporelles déshonorantes étaient supprimées.

En novembre furent publiées les lois muni-

cipales, arrachant aux seigneurs le droit de justice dans les villes et villages dont ils se trouvaient les suzerains, pour le transmettre aux habitants, qui dès lors choisirent eux-mêmes leurs magistrats, leurs officiers municipaux, lesquels durent être soldés par eux. De plus les comptes des dépenses communales furent affichés dans chaque localité, afin que chaque contribuable pût en connaître et les juger.

Cette loi substitua tout d'un coup à l'arbitraire des seigneurs et des fonctionnaires du gouvernement l'autorité élective et municipale, c'est-à-dire la plus douce, la plus propre à développer la liberté individuelle.

Les sentiments libéraux, les idées avancées du baron de Stein déplurent à Napoléon qui, découvrant chez lui une intelligence supérieure, pleine de vues très-fécondes pour son pays, et voulant d'autre part réduire la Prusse à une soumission, qui ne lui eût pas été aussi facile s'il avait eu un pareil homme pour adversaire, l'obligea à quitter l'Allemagne par un ordre intime adressé au cabinet de Berlin. Mais les actes qui avaient marqué le passage du novateur prussien avaient

suffi pour miner l'édifice de quatre siècles : la féodalité se mourait; l'émancipation sociale était venue couronner l'œuvre des Nicolaï, des Lessing, des Ramler; et si Stein, qui avait poursuivi son but avec une fermeté et une énergie allemandes, jointes à une ardeur et à une pétulance toute française, fût resté quelques années de plus au timon des affaires, la Prusse posséderait aujourd'hui le gouvernement le plus libéral et le plus largement représentatif de l'Europe.

Le Dr Varnhagen raconte qu'un jour Stein lui demanda le nombre de ses pulsations et lui tendit en même temps son bras; il en compta plus de cent une en une minute : « C'est mon pouls ordinaire, lui dit le ministre en riant, et je regarde cela comme une permission donnée par la nature, d'avoir un peu plus de vivacité que les autres. »

Le programme qu'il publia en arrivant au cabinet et son testament politique nous sont restés comme exposé de ses doctrines libérales. Dans le premier, il réclame « l'abolition de la tutelle exercée sur les communes par les fonc-

tionnaires et les privilégiés; — la séparation de la justice et de l'administration; — une représentation nationale générale. »

« Si l'on retire, dit-il, au peuple toute participation aux affaires de l'État, si même on lui cache la gestion d'une simple administration communale, il devient indifférent pour ceux qui le gouvernent et s'en défie autant que s'ils étaient opposés à ses intérêts. De là, hostilité ou, tout au moins, manque de bonne volonté lorsqu'il s'agit de se dévouer à l'existence de la communauté. Mon plan est donc celui-ci : Tout citoyen, soit qu'il possède mille hectares ou dix, qu'il soit agriculteur, industriel ou commerçant, a droit à être représenté dans l'État. »

Stein voulait en outre fusionner la noblesse avec le corps de la nation, unifier et vivifier le peuple par le sentiment religieux; dans ce but, il aurait désiré que l'administration des revenus ecclésiastiques fût confiée à l'État.

Pour conclure, il nous dit : «C'est de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse qu'il faut tout attendre ; c'est sur le développement moral

intellectuel que reposent surtout la force et la dignité de l'homme; c'est en semant les germes de l'amour de Dieu, du roi et de la patrie que nous pouvons espérer voir grandir une génération robuste d'âme et de corps, et naître un avenir meilleur. »

Stein une fois parti, ses idées, qui avaient pénétré l'esprit du roi d'un souffle libéral et généreux, prospérèrent sous son successeur le comte de Dohna, pâle reflet de ses inspirations et de ses tendances. Ce fut de concert avec le nouveau ministre, que Scharnhorst, chargé du portefeuille de la guerre, organisa l'armée prussienne de cette façon (1) qui faisait dire à Blücher : « Chez nous, on ne sait pas où le bourgeois finit, et où le soldat commence. »

Quelques mois après, Hardenberg, écarté des affaires par Napoléon, y revenait.

Hardenberg fut, en quelque sorte, l'applicateur des idées de Stein; les paysans émancipés de droit en 1807, le furent de fait par la loi du 14 septembre 1811, qui leur octroya des propriétés.

(1) Le système de la landwher.

« La période de 1806 jusqu'à nos jours est une ère qui grandira avec le temps dans la mémoire reconnaissante des peuples d'Allemagne ; elle n'est pas moins importante pour l'histoire, car l'égalité civile portée au-delà du Rhin est le pas le plus considérable de la civilisation et de la liberté en Europe, depuis le commencement du XIX[e] siècle. La Constituante n'a pas eu de disciple plus énergique, plus convaincu et plus modéré que Stein. Les actes de ce ministre sont calqués sur les décrets de l'Assemblée ; il semble que la Prusse, lancée par sa main puissante, soit destinée à accomplir, dans une lente évolution, le progrès calme et régulier qu'avaient préparé à la France ses législateurs et qu'ont éloigné si longtemps l'anarchie et la dictature. Il suffit de comparer des lois organiques de Stein et celles qu'il a inspirées à ses successeurs, avec les résolutions de la nuit du 4 août, pour reconnaître que le ministre absolutiste suit de près l'assemblée populaire (1).

(1) Votes de la nuit du 4 août 1789 : Abolition de la qualité de serf ; faculté de rembourser les droits seigneuriaux ; abolition des juridictions seigneuriales ;

Il abat l'autorité féodale en abolissant le servage et la corvée; il supprime les taxes et redevances arbitraires prélevées par les seigneurs; il prend une part du sol qui leur appartient et la donne aux paysans pour fonder la petite propriété; il octroie l'autorité municipale aux villes et ressuscite la commune, étouffée par les nobles et la couronne; il supprime l'armée mercenaire et confie à la nation même la garde du territoire; il fait toutes les classes égales devant la loi et devant l'impôt; il proclame la liberté du travail et abolit les monopoles et les corporations; il institue l'aristocratie du talent et du caractère, à la place de l'aristocratie du privilége et de la naissance; il fait de l'instruction une obligation pour tous; il prépare l'éducation politique de la nation en faisant électeur tout homme libre et honorable. « L'élection municipale est l'école primaire du citoyen, » a dit un savant publiciste;

suppression des droits exclusifs de chasse, des colombiers et garennes; rachat de la dîme; égalité des impôts; admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires; destruction des priviléges des villes; abolition des jurandes; suppression des pensions obtenues sans titres et de la vénalité des officiers.

« or, le cinquième de la population virile jouit aujourd'hui en Prusse du droit électoral. Est-il beaucoup de génies plus hardiment démocratiques et qui aient servi plus efficacement l'émancipation sociale? La France, elle aussi, a eu son Stein : il s'appelait Turgot; mais le grand homme fut méconnu et passa inutile » (1).

L'année 1810 est marquée par une foule d'ordonnances réformistes : le 27 octobre, suppression de toutes les taxes et redevances payées à la noblesse; le 28, destruction des priviléges des banalités; le 30, abolition de la grande maîtrise de l'ordre teutonique et de ses commanderies, dont tous les biens furent réunis au domaine public. Enfin, de 1808 à 1812, réorganisation de la division du royaume, de la hiérarchie administrative et judiciaire, des finances, du conseil d'État; répartition de l'impôt.

Ainsi avait été obtenu, sans secousses et sans bouleversement, le principe qui venait de sortir, en France, du sang des victimes et des ruines du passé, principe que le temps aurait amené sans transition violente : l'égalité.

(1) Moreau de Jonnès.

Stein, empêché par son éloignement de travailler à la réorganisation de son pays, pensait toujours à la Prusse, et chef occulte de la vaste association du Tugend-Bund, espèce de Sainte-Whème démocratique, fut un des plus utiles agents de la délivrance de l'Allemagne.

Après les péripéties sanglantes dont la vieille Germanie fut le témoin, Napoléon anéanti, les poitrines se prirent à se dilater et à respirer largement l'atmosphère de paix qui régna sur le continent. Durant les deux années 1814 et 1815, la joie de la délivrance fut telle en Europe que jamais probablement on ne verra un tel accord, une telle harmonie d'efforts combinés de la part des gouvernants et des gouvernés. Les princes étaient libéraux et les peuples royalistes.

Cependant, après le calme de quelques mois, les tendances libérales se réveillèrent, et les souverains durent s'occuper de réaliser les promesses qu'ils avaient faites à leurs peuples.

Stein avait déjà annoncé la nécessité d'une représentation nationale, dans une circulaire adressée à son instigation par le roi aux grands

fonctionnaires de l'Etat en 1808. Cette circulaire disait :

« Une représentation nationale est nécessaire; la puissance royale m'est et me sera toujours sacrée ; mais, pour que cette puissance puisse produire tout le bien qui est en elle, il me paraît nécessaire de lui procurer un moyen de connaître les vœux du peuple et de donner de la vie à ses résolutions. Si on soustrait au peuple toute participation aux opérations de l'État, il commence bien vite à regarder le gouvernement avec indifférence, ou même à se mettre en opposition avec lui : de là, la répugnance pour tout sacrifice, ou du moins le défaut de dévouement pour l'existence de l'État. La représentation du peuple, dans les pays où elle a existé jusqu'à présent, est imparfaite. Mon dessein est donc que chaque citoyen actif jouisse du droit de se faire représenter, qu'il possède cent arpents de terre ou qu'il n'en ait qu'un, qu'il soit agriculteur ou fabricant, qu'il exerce une profession civique ou qu'il soit attaché à l'État par des liens uniquement intellectuels. Plusieurs plans ont été présentés par moi ; de leur adop-

tion ou de leur rejet dépendent le bien-être ou le malheur de la patrie, car c'est seulement par ce moyen-là que l'esprit national peut naître et et avoir de la force. »

Hardenberg revint sur ce projet dans son édit des finances du 29 octobre 1810. Enfin, dans toutes les prises de possession de provinces reconquises, le roi fait mention de la constitution (Verfassung). A ce sujet, le décret du 5 avril 1815 ne fut pas moins explicite. Ce décret était ainsi conçu :

« Une représentation du peuple doit être organisée; à cette fin, les États provinciaux sont réunis, et dans le sein de ces États provinciaux devra être élue la représentation du pays qui siégera à Berlin. Le cercle d'action de la représentation nationale s'étendra à tout ce qui regarde la législation, y compris les impôts. Une commission, composée de fonctionnaires éclairés et d'habitants des provinces doit être, sans perdre de temps, convoquée à Berlin; cette commission s'occupera :

« 1° De l'organisation des États provinciaux;

« 2° De l'organisation de la représentation nationale ;

« 3° De la rédaction d'une constitution d'après ces bases.

« Elle se rassemblera le 1er septembre. »

Le 15 mai, dans le grand duché de Posen, le roi garantit le maintien de la religion, de la nationalité, du langage des Polonais et s'engage à les faire participer à la constitution promise en 1808. Enfin, le 22 mai 1815, Frédéric-Guillaume décide qu'un projet de constitution sera rédigé par une commission, composée de fonctionnaires du gouvernement et de notables choisis dans les provinces.

Cependant, le mouvement national que les souverains allemands avaient eux-mêmes provoqué, l'enthousiasme de la jeunesse nourrie d'enseignements comme ceux de Ficht, prêchant combien il est beau de mourir pour sa patrie, avaient déchaîné les passions et porté le trouble jusques dans les bas-fonds de l'État. Quand ces élans n'eurent plus pour objet la délivrance de la commune patrie, après la chute de Napoléon, il se replièrent vers les ardeurs

tumultueuses des luttes civiles, qui, devenant chaque jour grossissantes, faillirent déborder et anéantir l'autorité royale.

Guillaume III, qui n'avait pas prévu une telle surexcitation et s'imaginait tout d'abord pouvoir l'apaiser sans secousse, fut effrayé du mouvement qui entraînait les esprits, de l'exaltation politique que manifestaient pour la liberté, l'Allemagne en général, et son peuple en particulier (1). Il s'était servi de l'instrument révolutionnaire pour arriver à son but, sous l'impulsion de ministres libéraux, sans comprendre que cet instrument lui serait tôt ou tard préjudiciable et le mettrait dans la situation la plus difficile et la plus embarrassée. De toutes parts les populations, fortes des quelques libertés qui leur avaient été concédées, prétendaient à des réformes plus grandes encore. Les provinces rhénanes peu satisfaites d'être incorporées à la Prusse se plaignaient : « Si, pour elles, comme

(1) L'exaltation était telle que Heine écrivait à ce sujet : « On exécutera en Allemagne un drame auprès duquel la Révolution française ne sera qu'une innocente idylle. »

pour les Belges, la conscription avait cessé ; si le Rhin, principal instrument de leur bien-être, s'était ouvert avec la mer, la France s'était fermée pour leur industrie qui avait pris un grand développement sous l'empire, et le marché de la Prusse n'était pas fait pour les dédommager de celui de la France. Enfin, être les concitoyens des habitants de Kœnigsberg ne leur semblait pas beaucoup plus naturel que d'être les concitoyens des Parisiens, et la liberté du peuple ne les consolait pas plus que les Belges d'appartenir à un souverain protestant. Elles éprouvaient aussi le chagrin d'une occupation étrangère, car elles avaient l'armée prussienne sur leur territoire, et elles étaient horriblement traitées par les soldats de Blücher, qui n'avaient pas encore pris l'habitude de considérer et de ménager comme des compatriotes les habitants d'Aix-la-Chapelle et de Cologne (1).

Les paysans de Westphalie réclamaient l'abolition de la glèbe; le duché du Bas-Rhin sollicitait la conservation du jury et du Code Napoléon, ainsi qu'une administration particulière.

(1) Thiers.

La noblesse prétendait au rétablissement de ses priviléges; la jeunesse des universités demandait la réalisation des rêves politiques dont on avait évoqué la fantasmagorie pour les entraîner au combat. Le roi, comme tous les souverains en pareille circonstance, ne voulant pas heurter l'opinion qui l'eût assurément renversé, désirant d'autre part l'enrayer, autant qu'il était possible, commença par surseoir à la réalisation des promesses qu'il avait faites. Aussi, malgré le décret du 22 mai 1815, chargé d'organiser les États provinciaux, ceux-ci ne se réunirent-ils que deux ans après, et agirent-ils avec une telle lenteur que le gouvernement fut accusé de ne pas vouloir tenir ses engagements.

Il faut rendre justice dans cette circonstance à la sagacité, à la modération, en même temps qu'à l'énergie dont fit preuve Guillaume. Par une faute des plus légères, par une restriction inutile, il aurait pu faire déborder la coupe révolutionnaire pleine de ferments et entraîner la Prusse aux orgies sanglantes de notre 93.

Les universités devinrent des foyers de conspiration, où la haine de l'étranger et l'idée

de l'unité allemande se confondaient dans de vives attaques dirigées contre les gouvernements. Elles vouaient à la proscription les princes qui n'octroyaient pas une constitution à leurs peuples.

Le troisième anniversaire de l'avénement de la réforme, le 18 octobre 1817, donna lieu à des manifestations plus subversives de la part des étudiants rassemblés à Wartbourg : L'antechrist, disaient-ils, n'est plus le pape, c'est l'absolutisme. Les sociétés secrètes reprirent avec une nouvelle vigueur, s'érigèrent en Sainte-Whème contre quiconque avait forfait à leurs idées, et punirent de mort, au moindre soupçon, ceux qu'elles croyaient coupables d'une violation de leurs principes.

La réaction ne se fit pas attendre; les universités d'Erfurth, de Munster, de Paderborn et de Duisbourg furent fermées. Ces mesures répressives ne firent qu'enflammer l'exaltation. Le Burschenschaft et l'Arminia, sociétés antimonarchiques qui pourraient être assimilées au club des Jacobins français, succédèrent au Tugend-Bund. L'aimable et infortuné Kotzebue,

en suspicion d'être dévoué à la Russie, tombe frappé sous le poignard d'un étudiant d'Iéna nommé Sand, qui, par ce meurtre, s'imagine sauver la patrie.

Ces sociétés et ces tendances révolutionnaires n'étaient pas circonscrites en Prusse, elles minaient plus ou moins l'Allemagne tout entière. Effrayés d'une pareille situation, déposant toute haine politique, les souverains se tendirent franchement la main, au nom de la sainte alliance, pour conjurer le danger commun : un congrès se réunit à Karlsbad en 1819, pour y discuter les mesures à prendre dans le but d'anéantir les sociétés secrètes et de réprimer les funestes tendances des universités. En 1820, l'Autriche, qui avait la première adhéré au congrès provoqué par la Prusse, confirma les décisions prises à ce congrès, décisions ratifiées plus tard par la diète. Des ordonnances sévères furent édictées, et les associations (1) déma-

(1) Les plus redoutables étaient celles des universités, divisées en cinq classes, dont les deux premières, celles des Turnistes et des Burschen, devaient exécuter les arrêts émanant de la dernière classe.

gogiques à peu près détruites; plusieurs membres de l'université durent donner leur démission ; parmi eux les professeurs Jahn et Arndt.

En entrant dans cette voie répressive, par conséquent rétrograde, la Prusse dut renoncer aux institutions libérales promises par le roi.

Au mois de juin 1818, Frédéric-Guillaume partit incognito pour Moscou, pour régler définitivement avec l'empereur Alexandre les clauses d'un traité qu'avait fait naître le partage de la Saxe, et qui fut signé l'année suivante à Pilnitz.

A cette époque, plusieurs changements furent faits dans la composition du cabinet prussien. Le baron Guillaume de Humboldt, qui avait participé au congrès de Vienne, éloigné un instant des affaires, reprit le portefeuille de l'intérieur, auquel fut joint celui de la police, tandis que le comte Christian de Bernstoff, délégué du Danemark au Congrès, fut installé aux affaires étrangères. Stein s'était retiré; Hardenberg vieillissait sous le harnais administratif, accablé par l'âge, usé par les fatigues; de nouveaux hommes, arrivant au pouvoir, donnèrent une habile impulsion à la

politique prussienne, qui reprit une attitude ferme, indépendante, et se mit, selon ses anciens errements, à contrebalancer l'influence de l'Autriche, laquelle, profitant des terreurs de Guillaume III à Karlsbad, avait étendu sa prépondérance sur la Confédération entière.

L'avénement au cabinet des nouveaux ministres fut signalé par l'accession du gouvernement au désir des provinces rhénanes, qui demandaient le code civil français, le jury et la publicité des débats judiciaires, par un décret qui compléta l'émancipation des paysans westphaliens, en abolissant la glèbe et en réduisant les droits seigneuriaux à des redevances annuelles. C'étaient deux heureuses concessions à l'esprit public surexcité.

Le 12 septembre 1819, mourait en Silésie le feld-maréchal prince Blücher (1). Le roi voulut consoler sa veuve dans une lettre autographe : ce n'était que justice pour le dévouement du vieux soldat, du vaillant défenseur de la monarchie prussienne.

(1) Né dans le duché de Mecklembourg, en 1742, il avait servi sous Frédéric II.

CHAPITRE IV

CRÉATION DES ÉTATS PROVINCIAUX.

Les luttes politiques, sans s'être complétement calmées, étaient devenues moins ardentes lorsque l'établissement de trois nouvelles taxes, qui portaient sur toutes les classes, donna aux populations irritées de nouveaux griefs contre le pouvoir : les difficultés religieuses vinrent se mêler aux dissensions civiles et accroître le malaise de la situation.

Il n'était pas étonnant que des pays catholiques tels que la Westphalie et les provinces rhénanes redoutassent toujours les vexations du parti protestant et se tinssent sur la défensive. Après le congrès de Leybach, le prince de Hardenberg fut dépêché à Rome par le roi

pour soumettre au Saint-Siége le plan de l'organisation du culte catholique en Prusse, dont la situation et les droits ne se trouvaient pas parfaitement définis.

Le pape remit au plénipotentiaire prussien, le 16 juillet 1821, une bulle qui laissait aux chapitres des cathédrales la liberté de choisir leur prélat, à la condition que ce choix fût agréé par le roi avant l'élection, afin qu'aucun évêque ne fût élu contrairement à la volonté du souverain.

Ce fut la dernière négociation du prince de Hardenberg, qui mourut subitement à Gênes, en revenant dans sa patrie.

« Issu d'une ancienne et illustre famille, il était né le 31 mai 1750 à Hanovre, où son père avait le grade de feld-maréchal, et, après avoir reçu sa première éducation dans la maison paternelle, était allé terminer ses études aux universités de Gœttingue et de Leipzig. Il débuta dans la carrière diplomatique par différentes missions en Angleterre que l'électeur lui confia et dont il sut s'acquitter avec une grande habileté. Puis, quittant la cour de Hanovre par suite

de chagrins domestiques, il se rendit à celle de Brunswick. Il y fut tout aussitôt nommé grand prévôt et conseiller privé. A la mort du grand Frédéric, le prince de Brunswick, son neveu, chargea M. de Hardenberg de porter à Berlin le testament que le roi avait déposé entre ses mains. Frédéric-Guillaume II accueillit avec empressement et bienveillance le diplomate, qui, dès ce moment, consacra ses talents au service de la Prusse.

Le margrave d'Anspach et de Bayreuth devait alors céder ces deux principautés à la Prusse. Cette cession eut lieu en effet vers la fin de 1791, et Frédéric-Guillaume II chargea le baron de Hardenberg de les administrer. Mais, en butte à la jalousie du premier ministre d'Haugwitz, ce ne fut qu'après la mort de Frédéric-Guillaume, et en 1804, que le baron fut appelé au ministère des affaires étrangères, et, à partir de cette époque, sa vie politique fut agitée par de nombreuses vicissitudes. Ainsi, après avoir été sacrifié en 1805 aux exigences françaises, il fut rappelé aux affaires en 1807, grâce à l'appui de l'empereur Alexandre, et il signa à

Bartenstein un traité d'alliance avec la Russie; mais la paix de Tilsitt le força bientôt à retourner dans ses terres, où, en 1810, la faveur du roi vint encore le chercher. Frédéric-Guillaume, considérant l'état déplorable des finances du royaume, avait pensé que le baron de Hardenberg pourrait seul arrêter le mal et y remédier. Toutefois, il ne le rappela qu'après avoir obtenu, par voie diplomatique, l'assentiment de Napoléon à cette décision, qui créait le baron chancelier d'Etat.

Napoléon redoutait M. de Hardenberg, parce qu'il connaissait sa finesse et son habileté. Au début de la campagne de Russie, il exigea que la Prusse signât un nouveau traité d'alliance, et M. de Hardenberg conseilla à Frédéric-Guillaume la résignation et la prudence. Mais il reformait discrètement une armée, sondait les intentions des princes d'Allemagne, encourageait les élans de l'esprit national et organisait le Tugend-Bund. Hardenberg avait compris que dans cette crise immense il ne restait plus qu'une seule chance de salut à la monarchie prussienne, et que cette chance unique, elle ne

pouvait la trouver que dans l'exaltation du patriotisme germanique.

Après la bataille de Leipzig, le baron de Hardenberg suivit en France les souverains alliés, assista aux conférences de Francfort, Châtillon et Paris, et signa pour la Prusse le traité du 30 mai 1814. Ce fut à cette époque que Frédéric-Guillaume lui conféra le titre de prince. M. de Hardenberg revint de nouveau à Paris après Waterloo, contribua au traité du 20 novembre 1815, et enfin signa pour la Prusse, avec le baron Guillaume de Humboldt, l'acte du congrès de Vienne.

Le prince de Hardenberg avait, aux jours des dangers de la monarchie prussienne, conseillé une politique toute libérale et fait d'assez nombreuses concessions à l'opinion publique ; telles, par exemple, que la promesse d'institutions représentatives. Mais dans sa vieillesse et sous l'impression des événements qui suivirent en Allemagne la chute de Napoléon, ses idées se modifièrent; on put, ainsi que nous l'avons dit plus haut, lui reprocher alors de ne pas donner à la politique prussienne des allures suffisam-

ment indépendantes et de la soumettre un peu trop aux influences de l'Autriche. En 1814, son avis était de partager la France entre les souverains alliés, et un memorandum rédigé en ce sens fut même communiqué par lui aux ambassadeurs et ministres des grandes puissances. Le prince de Hardenberg mourut à l'âge de soixante-douze ans, et M. de Voss lui succéda à la présidence du Conseil d'État (1).

Pendant un voyage que le roi fit en Italie, de nouveaux symptômes d'agitation et d'impatience s'étaient manifestés. Guillaume se défiant à juste titre des tendances ultra-libérales qui se faisaient jour partout, craignant que le peuple, fort de nouvelles concessions, n'en vînt à saper les bases de la suprématie royale, dut modérer cette effervescence, contenir dans de justes limites des idées bonnes sans doute, mais vicieuses dans le sens où l'on voulait les appliquer. Cependant, il comprit que sa bonne foi ne devait pas être mise en doute; il pressa donc les travaux de la commissiom chargée d'élaborer la

(1) De Beaumont-Vassy.

constitution. Le 5 juin 1823, la loi si ardemment désirée fut enfin promulguée ; cette loi reconnaît comme base de l'éligibilité la propriété foncière; elle déclare l'assemblée des Etats provinciaux l'organe légal des différentes classes de la nation.

La constitution projetée par les ministres Stein et Hardenberg ne ressemblait aucunement à celle octroyée le 5 juin. Au lieu d'accorder une représentation générale qui eût contrebalancé et éclairé l'autorité royale comme l'avait écrit Guillaume lui-même, dans un de ses manifestes, les États provinciaux furent en quelque sorte amoindris dans leurs attributions, intactes il est vrai tant qu'il s'agissait d'intérêts généraux, soumises à l'appréciation du pouvoir quand la loi avait pour objet une province particulière.

Le roi avait rempli la condition pour la forme; le rétablissement des États provinciaux ne fut qu'un tempérament sans conséquence à un pouvoir absolu, exercé avec habileté, mais manquant de toutes les garanties que la nation pouvait réclamer. Guillaume s'inspira dans un pareil acte de cette maxime sortie du cerveau d'un mi-

nistre philosophe, M. Ancillon : « Tout pour le peuple, rien par le peuple. » Il entra pleinement dans les idées de M. Ancillon, lequel se proposait, par une suite de transitions insensibles, de modifier l'ancienne organisation du royaume dans un sens plus libéral, désirant conduire pas à pas le peuple au progrès par le sentier étroit et difficile de la justice et de la modération.

Dans la constitution, les députés des États provinciaux furent divisés en quatre ordres : 1° les médiatisés; 2° l'ordre équestre, où certaines familles ont droit d'assistance et de suffrage; 3° l'ordre des villes, dont les membres doivent être propriétaires ou faire partie de la municipalité; 4° l'ordre des paysans propriétaires fonciers de métairies et terres franches, ou fermiers héréditaires.

En ajoutant à l'importance de la classe moyenne, le roi eut le soin d'établir un contrepoids en faveur de la noblesse : bon nombre de franchises, de priviléges, furent sauvegardés aux seigneurs, entre autres l'exemption de l'impôt et le droit de nommer des juges dans les fiefs dont ils étaient les suzerains, sauf

ratification du tribunal supérieur de la province.

Des lois spéciales, destinées à régler la forme des États des diverses provinces, furent en outre publiées; mais, dans quelque sens qu'elles fussent rédigées, elles ne donnaient pas plus de moyen aux aspirations libérales de s'exprimer. Guillaume voulait comprimer le mouvement révolutionnaire; dans ce but, il s'attacha à ne laisser pénétrer dans les assemblées provinciales aucune opposition, en écartant de l'éligibilité tous les éléments qui auraient pu se mettre en lutte avec l'autorité royale; de cette façon, les États provinciaux ne servaient simplement que de sanction au pouvoir, contrôlant ses actes pour les approuver.

Vint un moment où l'Assemblée voulut redresser la tête, résister à l'absolutisme du gouvernement : alors s'établit une lutte pleine de tumulte et de scandale funestes pour la Prusse.

Au reste, à défaut d'une constitution politique qui lui semblait prématurée, le roi dota son royaume de lois administratives réformant l'or-

ganisation civile et militaire, dont on ne saurait trop louer la sagesse et la grandeur.

La première regardait l'armée :

Dès lors, l'armée sur le pied de paix compte 116,000 hommes de troupes de ligne; les landwhers du premier et du deuxième ban destinées à la garde des provinces sont de 260,000 hommes. L'armée sur le pied de guerre est forte de 220,000 hommes de ligne; elle est portée à ce chiffre par l'addition de la réserve, composée des hommes de 20 à 25 ans, qui, d'après le numéro de leur tirage, ont été exempts du service, ou bien qui s'en sont retirés après les trois années voulues d'exercice. La landwher du premier ban se compose des hommes de 25 à 32 ans; elle est portée à 130,000 hommes et est mise sur le pied de guerre comme l'armée de ligne. La landwher du deuxième ban, comprenant les hommes de 32 à 39 ans, est destinée à la garde des forteresses; enfin la landsturm ou levée en masse comprend tous les hommes de 17 à 50 ans, capables de porter les armes.

Le budget de la guerre est de 90 millions. Tout homme, de quelque classe, de quelque

condition qu'il soit, est appelé sous les drapeaux dans les limites d'âge prescrites par la loi, qui n'admet pas de remplaçant : il est tenu de servir de sa personne deux ans dans l'infanterie, trois ans dans la cavalerie; six mois de congé réduisent à dix-huit mois et deux ans et demi le service effectif. Le principe de cette organisation dû à Stein fut appliqué par le général de Haack.

Sans contredit, le plus beau titre de la Prusse à l'admiration de l'Europe moderne est l'organisation de l'enseignement. L'instruction obligatoire pour tous y est posée comme dette de l'Etat, par conséquent gratuite pour les pauvres, très-peu coûteuse pour les autres; quiconque se dérobe à la loi est punissable.

En 1843, les enfants qui fréquentaient les écoles primaires étaient en Prusse dans la proportion de 79 pour 100 : ce chiffre s'élève dans la province de Saxe à 94 pour 100.

Les soins que Frédéric-Guillaume porta à la culture intellectuelle de ses sujets ne l'empêchèrent pas d'accroître le bien-être individuel en même temps que la richesse de l'Etat. Des tra-

vaux publics furent exécutés sur une grande échelle : des ports, des canaux furent creusés, des rivières aménagées, des routes tracées; les procédés de culture perfectionnés et développés à tel point que la Prusse devint l'émule agricole de la Hollande et de l'Angleterre. Enfin l'union des douanes vint assurer à Berlin l'empire industriel et commercial de l'Allemagne.

L'importance de cette question nous engage, malgré le cadre restreint de notre étude, à lui consacrer un chapitre spécial.

CHAPITRE V

LE ZOLLVEREIN OU L'UNION DES DOUANES.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte d'Allemagne et de suivre, dans le dédale de leurs circonvolutions, les lignes de frontières qui sillonnent le pays en tous sens, pour comprendre combien sa constitution territoriale était contraire au développement naturel de sa prospérité matérielle. Les entraves causées par l'existence d'un grand nombre d'États et de tarifs écrasants, à chacune de leurs lignes limitrophes paralysaient les efforts du génie industriel et commercial, enlacé dans les mailles multipliées de l'administration douanière.

« En Allemagne, dit un écrivain de ce pays, une barrière s'élève derrière l'autre, et ce n'est qu'au prix de frais élevés, de tracasseries incroyables, de pertes de temps sans nombre, qu'il est permis de les franchir. »

Pour remédier à un pareil état de choses, le congrès de Vienne avait stipulé, dans l'un de ses articles, au profit des populations allemandes, le droit de délibérer dès la première réunion de la diète à Francfort, sur la manière de régler les rapports de commerce et de navigation d'un État à un autre. L'opinion publique réclama souvent mais toujours en vain, la réalisation de cette promesse, et les assemblées des États ne cessaient d'exprimer au souverain leurs doléances sur le maintien d'entraves qui tenaient l'industrie dans la détresse, détruisant ainsi les principes vitaux de la société; les plaintes étaient générales, et les populations, considérant les divisions territoriales comme les seules causes du maintien de droits contraires au développement de leur industrie, en étaient logiquement venues jusqu'à réclamer la concentration du pouvoir en une seule main, par

la suppression de toutes les petites principautés. Ces aspirations paraissaient d'autant plus légitimes que chaque souverain, au lieu de modérer les tarifs de douane de ses Etats, en avait élevé le taux, soit dans un intérêt fiscal, soit dans une vue étroite de représailles contre ses voisins, soit enfin dans le but de protéger l'industrie indigène.

Le blocus continental, proclamé par Napoléon en 1806, comme un moyen de servir de vastes desseins, avait contribué à l'émancipation commerciale de l'Europe, en obligeant les populations à demander à leurs propres forces des produits qui pussent remplacer ceux que l'Angleterre était empêchée de leur fournir. Après la cessation de ce blocus, les industries, le commerce de l'Allemagne, et de la Prusse en particulier, furent presque anéantis. Comment auraient-elles pu rivaliser avec la Grande-Bretagne, qui inondait le continent de ses produits?

La paix venant après les longues agitations d'une guerre européenne, avait, il est vrai, donné l'essor à l'activité industrielle de l'Al-

lemagne, activité favorisée d'ailleurs par le progrès de la civilisation matérielle en Europe; mais, les relations commerciales extérieures rencontraient, de la part des douanes étrangères, de grands obstacles qui aggravaient encore le malaise produit par les entraves intérieures. Nulle part autant qu'en Prusse ce malaise ne se fit sentir; ce fut à elle aussi que devait revenir la gloire de mettre un terme à une situation compromettante pour la prospérité future des pays germaniques.

Les lois du 7 juin 1820 et du 27 juillet 1822, rendues en France, élevaient considérablement les droits sur les laines et grevaient d'un droit d'importation presque prohibitif les bestiaux de l'Allemagne méridionale. Ces mesures produisirent au delà du Rhin un mécontentement général, qui amena à la pensée d'une association commerciale : elle fut accueillie avec un élan énergique. Mais la réalisation de ce système, simple par son objet, compliqué par la multiplicité des intérêts et des influences, eût probablement rencontré des obstacles insurmontables, sans l'intervention de la Prusse qui,

mettant son ambition au service de la Confédération, sut prendre et remplir le premier rôle dans la direction d'intérêts divers, parfois même opposés, qu'il s'agissait de réunir dans une commune solidarité.

Guillaume III comprit que la liberté seule pouvait sauver la Prusse et l'Allemagne d'une pareille crise ; aussi une commission d'hommes d'État et d'industriels fut-elle appelée, en 1818, à élaborer une loi générale de douanes, qui fut, après des débats pleins de franchise et de désintéressement, soumise à la sanction du roi.

La loi de 1818, qui devait amener un si beau résultat, commence par proclamer le principe qui l'a inspirée : la liberté industrielle et commerciale. Toutefois, les rapports et les échanges avec les États étrangers, ne permettant pas d'appliquer les dispositions nouvelles dans toute leur latitude, la loi fixe, pour les produits fabriqués à l'étranger, une taxe de dix pour cent sur l'importation, qui devra être réduite chaque fois que l'industrie nationale n'en souffrira pas. La franchise est déclarée absolue à l'exportation ; toute entrave est supprimée pour

le commerce extérieur; la classification des objets d'après leur nature est remplacée par l'appréciation au poids, à la mesure, à la pièce.

Les usines, les établissements de commerce refleurirent bientôt, et, grâce aux dispositions douanières nouvelles, les produits prussiens luttèrent avantageusement avec les marchandises anglaises.

Les autres Etats de la Confédération gênés entre eux par une organisation de douanes diverses, virent dans l'adoption d'un système homogène le meilleur moyen de rivaliser avec l'Angleterre, et adhérèrent aux propositions du comte de Bernstoff, nommé ministre des affaires étrangères en 1822, lequel entama avec vigueur les négociations concernant l'union douanière, et conclut en 1826, avec les pays voisins de la Prusse, des conventions qui, réunies, portèrent le nom de *Zollverein* (1).

Par ces traités, les lignes de douane furent supprimées aux frontières, et la Prusse s'engage

(1) Composé des mots allemands *Zoll*, douanes, et *verein*, union.

à payer aux différents Etats des indemnités basées sur l'importance de leur population, comparée à celle des provinces prussiennes auxquelles ils se rattachent; de plus, le service administratif devait être fait par des employés prussiens.

La Prusse s'associa tour à tour avec la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe royale, la Saxe-Weymar, les deux Hesse, les grands-duchés de Bade, de Nassau et la ville de Francfort-sur-Mein (1).

(1) Dans la suite, le Hanovre, le Oldenbourg, avec Kniphausen, Schaumbourg-Lippe, quelques parties du duché de Brunswick et de la Prusse, exclues par leur situation du Zollverein, formèrent une association appelée Steuer-Verein. Après de nombreuses discussions qui ont failli plusieurs fois demeurer sans résultat, car l'Autriche a fait de grands efforts pour ressaisir l'influence qu'elle avait perdue sur le terrain des intérêts matériels depuis la formation du Zollverein, l'Autriche et la Prusse ont signé, le 19 février 1853, un traité de commerce, et le 22 mars suivant fut conclu à Berlin, entre tous les membres du Zollverein et du Steuer-Verein, une convention prolongeant l'association de douze années, c'est-à-dire jusqu'au 11 décembre 1865, en y réunissant le Steuer-Verein. L'expérience a fait connaître les conséquences industrielles et commerciales de ces nouveaux traités.

Guillaume III, fusionnant ces associations, tenait le haut bout, modérait cette confédération commerciale dans la Confédération, imposait sa suprématie sur les États qui avaient contracté avec elle, en attendant de les dominer de fait.

Les pays qui n'avaient pas voulu souscrire à cette union, effrayés du vide qui se faisait autour d'eux et comprenant les avantages d'une pareille assimilation, entrèrent aussitôt dans la ligue, qui devait englober plus tard la Hollande et la Belgique. Une seule chose faisait pourtant défaut au Zollverein : c'étaient des ports (1) sur la Baltique, sur la mer du Nord, de la dernière importance pour lui pour l'écoulement de ses produits.

La publication des statuts du Zollverein (5 décembre 1833, à la tête duquel s'était placé si habilement le cabinet de Berlin, produisit en Europe une immense impression : l'Angleterre en apprécia l'influence commerciale; la France,

(1) Les ports sur la Baltique n'étaient d'aucune utilité, à cause des droits de péage du Sund ; restait bien le Hanovre; il faisait cause commune avec l'Angleterre.

l'Autriche, la Russie en sentirent tout le poids politique.

Comme le vieillard de la fable antique, la Prusse a su réunir en un seul faisceau les javelots désunis de la vieille terre germanique, enchaîner par une même communauté d'intérêts tout le nord de l'Allemagne, dont Berlin devenait la capitale industrielle, se préparant ainsi de longue main une autorité qu'elle fait valoir aujourd'hui. Par le fait du Zollverein, son influence a plus que doublé, tandis que l'Autriche, après avoir échoué dans son plan d'union douanière du Sud, et persisté à se maintenir en dehors de l'association, s'est vu arracher la prépondérance qu'elle possédait depuis si longtemps sur le sol germanique.

Envisagée sous le point de vue politique, l'association allemande sera sans aucun doute une des œuvres les plus importantes de la diplomatie moderne et l'un des événements les plus féconds de notre époque. Des négociations habiles et persévérantes ont opéré ce qui jusque-là n'avait jamais été fait que par la conquête : elles ont effacé des frontières en réunissant sous un

seul régime commercial, par l'ascendant tout pacifique d'un intérêt commun, des populations que tant d'influences et de causes diverses séparaient depuis des siècles.

Quel changement prodigieux s'est opéré dans le cours des temps ! Les nombreuses parties de l'ancien empire germanique sont aujourd'hui réunies par le lien des relations commerciales, comme elles l'étaient autrefois par ceux de la féodalité, et ce n'est plus la puissante maison d'Autriche qui occupe le premier rang dans le nouvel empire, c'est un État qui, il y a un siècle et demi, vassal de l'Autriche, est aujourd'hui son rival et se substitue de plus en plus à elle dans la direction de l'Allemagne. Sans chercher à devancer les événements, sans avoir la prétention de prophétiser l'avenir, il est permis de penser que l'unité industrielle et commerciale dont l'Allemagne est aujourd'hui en possession, n'est que le prélude de son homogénéité politique.

Le sentiment populaire de l'unité germanique a cessé de n'être qu'un rêve, il est sorti du domaine de l'utopie pour entrer dans celui des

intérêts matériels : l'instinct secret des peuples souhaite et attend la *germanisation* , qu'elle vienne de la Prusse ou d'ailleurs (1).

(1) Dans ce qui précède, nous avons souvent consulté, quelquefois même textuellement reproduit, le remarquable travail publié en 1859 par M. Faugère, sous le titre suivant : *Le Zollverein ou l'union des douanes.*

CHAPITRE VI

LA RÉFORME RELIGIEUSE EN PRUSSE.

Le 16 novembre 1823, le prince royal de Prusse se mariait avec la princesse Élisabeth-Louise, fille du roi de Bavière Maximilien. Quelques mois plus tard, le roi lui-même contractait avec une jeune personne de sa cour, la comtesse de Harrach, devenue princesse de Liegnitz et comtesse de Hohenzollern, une sorte d'union à la façon de celle de Louis XIV avec madame de Maintenon, connue sous le nom de mariage morganatique. La belle Auguste de Harrach, femme d'un esprit distingué, d'un cœur parfait, d'une humeur toujours égale, se trouvait digne de l'affection du roi et sut conquérir l'estime sympathique de tous ceux qui l'entouraient; ses grâces,

ses talents charmants de société lui valurent l'amour de Guillaume, amour dont les liens étaient plus moraux que physiques. Au reste, les enfants à naître de ce mariage étaient formellement exclus de tous droits de succession à la couronne, et ne devaient participer qu'aux héritages qui leur viendraient du chef de leur mère. La princesse de Liegnitz, ainsi que ses parents, renonça avant le mariage à toute espèce de prétention au trône, dans un acte dont la teneur fut portée à la connaissance du public par un rescrit signé du roi et de ses ministres.

L'opinion publique, absorbée tout entière dans les préoccupations politiques, fut intéressée par cet événement qui donnait lieu à de nombreux commentaires. Cependant la jeunesse des universités et avec elle les sociétés secrètes, à peu près anéanties par les ordonnances royales, croyant le moment favorable pour agir de nouveau, profitèrent de la préoccupation générale et reconstituèrent leur association. Le gouvernement usa franchement de rigueur, réforma quelques universités et défendit aux sujets prussiens, par arrêté du 20 mai 1824, d'étudier

dans les universités suisses et dans celle de Tubingen. Les membres du Burschenschaft furent sévèrement avertis : on interdit le costume national.

Après ces répressions, Guillaume III se livra avec ardeur à la pensée de toute sa vie : fusionner en une seule toutes les sectes protestantes. Il avait déjà cherché à fondre les partis politiques sans y réussir ; il espérait du moins voir arriver à bon terme cette deuxième entreprise.

Sous l'action continue de l'unité religieuse, on pouvait espérer voir s'amoindrir peu à peu les différences de nationalité, ou du moins leur voir perdre ce qu'il y avait en elles d'inconciliable. On eût oublié qu'on n'était pas de la même race, pour se souvenir qu'on était de la même foi, cette patrie unique des âmes. Les divergences d'opinion se fussent fondues à la longue, surtout si cette religion érigeait le souverain en pontife spirituel. La faire embrasser au peuple n'était-ce pas l'enchaîner de la chaîne la plus forte, celle de la conscience ; lui faire accepter religieusement une domination repoussée par ses souve-

nirs, ses intérêts, ses antipathies, n'était-ce pas, par le fait, jeter la première base de la nationalité prussienne ?

Tels furent, il est permis de le penser, les principaux motifs qui entraînèrent le roi de Prusse loin du calvinisme, et le jetèrent dans cette voie de persécution, dont il ne sortit plus.

Le mépris de la foi religieuse fut un des traits les plus saillants du congrès de Vienne. Dans le manifeste de la Sainte-Alliance, leurs Majestés recommandent avec la plus grande sollicitude à leurs peuples, de se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes ; ce fut sans doute pour faciliter l'observance de cette tendre recommandation, que ces rois brisèrent les liens les plus anciens, les plus étroits, formés par la communauté de croyance, et, subordonnant partout l'intérêt de la foi à leurs propres convenances, morcelaient et déchiraient moralement les peuples, comme ils l'avaient fait politiquement et matériellement. Ainsi presque toujours les populations catholi-

ques se virent livrées à des princes protestants, et le souverain Pontife, loin de pouvoir élever la voix, parvenait à peine à se faire représenter dans les assemblées.

En réalité les traités de Vienne consommèrent l'œuvre du traité de Westphalie; la réforme y triompha complétement, et sa victoire se manifesta avec évidence par l'organisation nouvelle que subit l'Allemagne.

La dignité impériale qui, jusque-là, avait appartenu à une famille catholique, n'est-elle pas détruite? L'empire d'Allemagne n'est-il pas devenu la Confédération germanique, où tous les princes égaux, en droit du moins, ne sont plus unis que par un lien fédéral? Bien plus, comme centre d'unité, comme force directrice, à l'empereur toujours catholique a succédé la Diète où le protestantisme domine complétement; car, quoique plus de la moitié de l'Allemagne soit catholique, comme les peuples furent comptés pour rien et que les princes étaient tout, ceux-ci professant pour la plupart le protestantisme, il en est résulté qu'à la Diète, dans les assemblées ordinaires, sur 17 voix, les catholiques en ont

2, soit 11 sur 69, dans les assemblées générales. Par ce seul fait, la Prusse, qui avait toujours été à la tête du protestantisme allemand, acquérait une grande influence dans la Confédération, et il faut remarquer que c'est depuis la reconstitution des États germaniques, en 1815, que son ascendant a toujours été croissant en Allemagne, tandis que l'influence de l'Autriche a diminué de jour en jour.

Toutefois il s'en fallait de beaucoup que, par sa situation intérieure, la Prusse pût gouverner la ligue protestante. Sa monarchie n'avait aucune homogénéité religieuse : catholiques et protestants s'y trouvaient presque en nombre égal. Les provinces rhénanes, la Wesphalie, le duché de Posen, la moitié de la Silésie appartenaient au catholicisme; le luthéranisme dominait dans la Saxe, la Poméranie, la vieille Prusse, et le calvinisme, sans avoir de nombreux adeptes, était professé par le roi et la famille royale.

En résumé, le parti protestant, quoique un peu plus nombreux, était équilibré par les populations catholiques qui, unies, compactes, intel-

ligentes, occupaient les plus belles provinces, celles envers lesquelles il fallait garder le plus de ménagements. Frédéric-Guillaume, en prenant possession de ses États, constitués par les traités de Vienne, comprit cette situation et s'efforça de tranquilliser ses sujets catholiques, inquiets de se voir soumis à un prince de Brandebourg : « Votre religion, chose la plus sainte pour l'homme, disait-il, je l'honorerai, je la protégerai ; vos ministres verront s'améliorer leur position, afin qu'ils puissent soutenir la dignité de leurs fonctions. » (Proclamation du 5 avril 1815.)

Deux ans se sont à peine écoulés depuis ces paroles royales, qu'une religion exclusive de l'État est intronisée, religion que Guillaume s'efforce, par tous les moyens, de faire triompher et d'établir sur les ruines des cultes existants ; cette nouvelle religion s'appelait l'Évangélisme.

Le protestantisme, qui avait été un des agents les plus féconds de la grandeur politique de la Prusse, puisque, grâce à lui, Albert de Brandebourg avait posé la première pierre de l'édifice

national, auquel l'électeur Georges-Guillaume avait apporté de nouveaux matériaux par la paix de Wesphalie, pouvait devenir en 1817, la source de son omnipotence sur le sol germanique. Par lui la Prusse pouvait espérer d'absorber l'Allemagne ; peut-être même le roi caressa-t-il l'idée de la fondation d'un saint Empire protestant au profit de la maison de Brandebourg ! Les événements contemporains l'ont suffisamment prouvé.

Pour arriver à un pareil résultat il fallait supprimer les différents cultes, faire régner exclusivement le protestantisme. Par ce moyen, Frédéric-Guillaume crut se fortifier contre la France, marcher à cette unité nationale dont le défaut était la première cause de faiblesse de son gouvernement.

Trop de liens existaient entre la France et les provinces du Rhin pour qu'ils fussent aussitôt brisés par la séparation politique. Les Rhénans ne pouvaient perdre complétement le souvenir de leur précédente patrie, qu'en perdant cette communauté de lois, d'idées, de foi, surtout qu'ils avaient avec elle. En 1818, M. Ancillon exprimait ainsi cette pensée : « Ce ne sont pas les garni-

sons, les villes de guerre ; ce ne sont pas les forteresses fédérales qui nous protégeront contre la France, protectrice des catholiques, mais le mur d'airain du protestantisme. »

Le roi imita Henry VIII d'Angleterre, et les empereurs de Russie ; comme Henry VIII et comme les czars, il se créa chef suprême spirituel, comme il était roi temporel.

Le résultat obtenu fut d'abord considérable, et Guillaume, qui se piquait de mysticisme, dut être satisfait de cette concordance religieuse dont il avait été l'instigateur. Un temple du nouveau culte fut établi à Berlin; le roi communia à Postdam, à la tête de la garnison, tandis qu'une commission de pasteurs se réunissait, pour rédiger sous sa direction une liturgie qui prit le nom d'*Agente*.

Elle parut pour la première fois en 1821, fut modifiée en 1822, introduite dans l'armée sous la dénomination de nouvelle *agente* et communiquée au consistoire pour la faire adopter aux ministres de toutes les sectes. Les esprits, très-susceptibles en général, surtout en Allemagne, quand il s'agit de doctrines, manifestèrent une

grande appréhension à adhérer à un rite nouveau dans lequel ils croyaient voir une dérivation aux dogmes constitutifs de leurs croyances. Cependant ces appréhensions se calmèrent par l'assurance que donna le roi qu'il n'entendait modifier, dans le nouveau culte, que la forme et le rite.

Outre que la création de l'évangélisme permettait au roi de faire quelques progrès dans la voie qu'il s'était tracée : unifier politiquement et religieusement son royaume, elle fut entre ses mains, un dérivatif aux tendances libérales et réformistes, dont il usa habilement, toutes les fois que l'opinion surexcitée, se préoccupa trop de questions politiques.

Tout en travaillant à l'introduction de l'évangélisme, le roi menait de front le système du Zollverein, et couronnait ainsi son œuvre en unissant, par les liens des intérêts commerciaux et industriels, les peuples qu'il voulait confondre dans une même communauté religieuse.

Pendant l'année 1825, Frédéric-Guillaume se rendit à Bruxelles pour visiter la famille royale des Pays-Bas. Une nouvelle alliance s'était ré-

cemment formée entre la maison d'Orange et celle de Prusse, par le mariage du prince Frédéric des Pays-Bas avec la princesse Louise, fille de Guillaume. Ce dernier, après avoir séjourné quelque temps à Bruxelles, fit un voyage à Paris où il passa trois semaines, dans le plus complet incognito, et retourna à Postdam le 14 novembre.

CHAPITRE VII

POLITIQUE DE LA PRUSSE A L'ÉGARD DE LA FRANCE ET DE LA POLOGNE.

En 1825, le conseil d'État reçut une organisation nouvelle et fut présidé par le comte feld-maréchal de Gneisenau, qui cumulait cet emploi avec la direction des affaires étrangères et de la guerre. Les États provinciaux s'étaient réunis dans le courant des années 1824 et 1825. La session de 1826 fut pleine de réclamations au sujet de la nomination des députés. On se plaignait du rescrit du 27 septembre 1826 qui ordonnait que les députés chargés de transmettre à Berlin les décisions de la Diète fussent choisis dans la proportion de un par ordre. On faisait observer que les deux premiers ordres, ceux des médiatisés et de la noblesse, ne représentaient

pas la centième partie de la propriété foncière et mobilière des quatre chambres réunies. Le gouvernement répondit aux réclamations de l'assemblée qu'il y ferait droit postérieurement, s'il y avait lieu.

L'année 1828 fut marquée par une loi établissant les conseils d'arrondissement organisés pour régler la répartition de l'impôt et l'administration des fonds communaux. Cette loi fut écrite dans le même esprit que la précédente sur les Etats provinciaux : le pouvoir se trouve toujours dominé par la crainte d'introduire une opposition dans le sein de ses conseils, redoutant les tendances radicales des sociétés secrètes, voulant la liberté dans de justes bornes, mais la liberté monarchique.

Cependant les aspirations libérales se manifestaient toujours, lorsque la révolution française de 1830 vint leur donner subitement une force nouvelle. Les populations respirèrent avidement l'atmosphère constitutionnelle dont l'air était chargé, et les liens rivés par la Sainte-Alliance craquèrent de toutes parts. A cette nouvelle, la Prusse et l'Europe tout entière crurent

que l'heure de l'affranchissement des peuples avait sonné. La noblesse, l'armée prussienne encore pleine des rancunes d'Iéna, montrèrent une défiance hostile à l'égard de la France. Le Prince royal lui-même fut un des premiers à prononcer le mot de guerre et à émettre l'avis qu'une armée fût envoyée dans les provinces rhénanes, dont on redoutait les dispositions.

Il fallut à Guillaume la sagacité profonde dont la nature l'avait doué, l'expérience de trente-cinq ans passés au milieu de nombreuses vicissitudes politiques, pour lui faire comprendre sur-le-champ le caractère de cette révolution, fille de celle de 89. Son attitude vis-à-vis de la France devint donc froide et calme, tandis que sa politique intérieure subissait d'intelligentes modifications.

Malgré tout, le roi ne se dissimulait pas la marche des idées et le mécontentement du peuple provenant de la comparaison des libertés prussiennes avec les théories écrites dans la Charte constitutionnelle : aussi, pour satisfaire à l'opinion, laissa-t-il insérer dans la Gazette d'Etat de

Berlin, cette phrase, pour le moins surprenante : « La Prusse est une monarchie absolue entourée d'institutions républicaines. » Comme appui à cette nouvelle théorie, une plus grande liberté fut accordée à la presse et la censure modifiée.

Sur ces entrefaites, éclatait la révolution de Bruxelles, sœur jumelle, quant à la forme, de la révolution de Paris. Par le fait, les provinces rhénanes se trouvaient à découvert, et un parti français qui les travaillait, avouait hautement vouloir les reconquérir à tout prix.

Dans cette seconde circonstance, le roi de Prusse, comprenant mieux que personne le rapport de situation qui existait entre lui et le nouveau roi des Français, apprécia tous les avantages de la paix et évita une seconde fois de s'engager dans une guerre qu'on ne cessait de lui conseiller. Il montra d'autant plus de prudence, que la révolution belge s'attaquait directement à la puissance des Nassau, famille à laquelle Frédéric-Guillaume se trouvait attaché par les liens du sang, et que la maison d'Orange réclamait un concours que les stipulations de la Sainte-Alliance devaient lui faire espérer.

Un seul instant la sagesse de Frédéric-Guillaume pensa faiblir au bruit de la canonnade d'Anvers. Le roi de Prusse, qui tenait les destinées européennes dans ses mains, n'avait qu'à dire un mot, le continent en feu allait être ensanglanté par de nouvelles guerres. Un instant aussi la mésintelligence se glissa entre les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg, mais les hostilités près de s'entamer se convertirent bientôt en assurances de dévouement amical.

Les faits vinrent appuyer cette assurance, et quand la Pologne insurgée, en 1831, s'efforça de recouvrer son indépendance, Frédéric-Guillaume crut devoir contrebalancer, aux yeux de la Russie, ses intentions bienveillantes pour la France, par son attitude hostile à la révolution polonaise, contre laquelle il se déclara, en rompant la neutralité qu'il avait promise. Le châtiment touchait de près à l'infamie !

Le choléra avait éclaté à Varsovie et faisait de terribles ravages en Pologne. Guillaume organisa aussitôt un double cordon de troupes aux frontières, pour fermer l'entrée de ses Etats à la révolte et à la contagion. Efforts inutiles ! Les

vaisseaux russes emmènent avec eux à Dantzick le terrible fléau, qui, parti du centre de l'Inde, avait traversé les déserts et l'immensité des mers, s'abattant sur chaque cité pour y prélever sa dîme d'extermination. L'épidémie envahit la Prusse entière, moissonnant hommes et femmes, laboureurs et soldats, fauchant le dernier lieutenant de Frédéric II, le feld-maréchal Gneisenau et 30,000 victimes.

En 1832, le roi élargit les attributions des États provinciaux, décida qu'ils se réuniraient tous les deux ans et que leurs débats pourraient être livrés à la publicité ; de plus, des comités furent nommés pour continuer les travaux dans l'intervalle des sessions, comités ayant auprès du roi voix consultative ; malgré les vives manifestations de l'opinion, la convocation des États-Généraux fut encore ajournée.

Enfin, le 5 décembre 1833, furent publiés à Berlin les traités d'association douanière conclus avec les différents États qui avaient adhéré au Zollverein.

Jamais la cour de Berlin et celle de Saint-Pétersbourg n'avaient paru plus unies de pensée

et d'action. Le czar avait compris que la Prusse venait, en se plaçant à la tête de l'association douanière, de se créer une position toute nouvelle, et, plus que jamais, il était disposé à rendre intime une alliance devenue si clairement avantageuse. Quant à la Prusse, elle espérait peut-être faire entrer la Russie elle-même dans la ligue dont elle s'était instituée le chef; mais, si elle eut un instant l'idée que la réalisation de ce projet fût possible, les faits subséquents ne tardèrent pas à lui démontrer son erreur.

Tout en s'attachant à étendre sa suprématie en Allemagne en même temps que son influence politique en Europe, la Prusse ne négligeait aucune occasion d'agrandir son territoire : c'est ainsi que, par un traité conclu en 1834, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha cédait à Guillaume III la principauté de Leichtenberg.

Une émeute avait eu lieu les 3 et 4 août, à l'occasion de la défense faite au peuple de tirer des coups de fusil et de faire partir des pièces d'artillerie le jour de la fête du roi. Si l'émeute n'avait semblé avoir aucune cause politique, une sourde agitation, conséquence éloignée du

mouvement de 1830, n'en régnait pas moins dans les provinces prussiennes, et le contrecoup de cette agitation s'était manifesté dans les États provinciaux, dont la session de 1834 avait été assez orageuse.

De tous côtés des adresses furent votées : ainsi les États du duché de Posen demandaient des garanties de nationalité et la révocation des ordonnances édictées en 1831 contre les habitants du duché qui avaient pris part à la guerre de Pologne; d'autre part, les Etats des provinces rhénanes luttaient avec énergie pour le maintien de la législation française, considérée par la majeure partie du cabinet prussien comme une anomalie dans un pays devenu allemand. Bientôt ces provinces votaient une adresse par 58 voix contre 15, pour mettre sous les yeux du souverain la douleur profonde qu'éprouveraient ses sujets de l'abolition ou d'une modification de la législation française. La Pologne prussienne s'écriait : « Déjà la langue polonaise ne sert plus que comme une tradition dans les actes publics; déjà l'aigle blanc est effacé de nos écussons. »

L'opposition que le gouvernement redoutait si fort se manifestait donc, ou, pour dire plus vrai, le sentiment national que l'on avait cherché à éteindre se ranimait un instant pour jeter une de ces lueurs qui indiquent toujours que le feu couve sous la cendre. Malgré les réclamations des États d'outre-Rhin, des atteintes furent portées à la législation de ces provinces, si bien que les députés, effrayés de la marche du pouvoir, adoptèrent dans leur séance du 14 juin 1837 un projet d'adresse au roi, dans lequel ils s'élevaient avec véhémence contre les actes du gouvernement. Cette adresse est restée comme un curieux document des actes de l'autorité prussienne vis-à-vis des provinces rhénanes.

CHAPITRE VIII

TROUBLES RELIGIEUX, MORT DE FRÉDÉRIC GUILLAUME III.

Le roi vieillissait; sa piété s'était transformée en monomanie mystique. La seule préoccupation qui assiégeât son esprit, était d'arriver à la réalisation de son rêve : unir et fusionner tous les cultes protestants dans le culte évangélique. Cependant l'introduction de l'*agente* ne se faisait qu'avec une très-grande difficulté, et certaines contrées protestantes la refusaient avec opiniâtreté; mais le roi était décidé à employer tous les moyens pour arriver à son but. Une guerre d'inquisition fut dirigée contre les communes rebelles, qui furent même occu-

pées militairement pour apaiser l'effervesccnce populaire. Déjà les deux ordonnances rendues en 1836 contre les juifs, avaient donné la mesure de l'intolérance du pouvoir, qui se montra plus absolu peut-être contre les Eglises luthériennes refusant de se soumettre : aussitôt nombre d'émigrations eurent lieu, et les pasteurs récalcitrants, traqués, furent chassés du royaume.

Guillaume, peu heureux dans sa première tentative de réforme religieuse, espéra arriver à un résultat meilleur par les mariages mixtes.

Avant la promulgation du Code civil de Prusse, en 1792, les époux de religion différente pouvaient stipuler, par des pactes faits avant le mariage, quelle religion les enfants à naître devaient embrasser; mais souvent il arrivait que, par l'influence des mères catholiques et l'indifférence des maris protestants, les enfants étaient élevés dans le catholicisme. Le Code civil établit que, dans le cas de mariage mixte, les fils suivraient jusqu'à quatorze ans la religion du père, et les filles celle de la mère.

Un décret royal, en date du 21 novembre 1803, avait changé complétement cette législation; elle décida, de crainte que la diversité d'éducation religieuse ne fît naître des haines dans les familles, que tous les enfants embrasseraient la religion du père, sans que cette disposition obligatoire pour les sujets du royaume, pût être éludée en aucune façon. Enfin le 16 août 1825, une ordonnance fut publiée pour obliger les provinces rhénanes, qui n'avaient pas été soumises au décret de 1803, à s'y conformer dorénavant.

Cette ordonnance disait : « La pratique conforme au droit-canon et qui a été, jusqu'ici, observée dans les provinces rhénanes, est abrogée et regardée comme non avenue. »

Les faits vinrent bientôt confirmer la déclaration royale : les fonctionnaires civils et militaires, qui tous professaient l'évangélisme, de droit, furent secrètement invités à seconder les désirs du pouvoir en épousant des femmes catholiques. C'était inévitablement introduire des protestants dans la famille catholique, et, par le fait, détruire peu à peu le catholicisme.

Le clergé des provinces rhénanes s'émut d'un danger devenu imminent et s'opposa à ces mariages, sorte de propagande protestante, s'attirant ainsi toute l'animosité du pouvoir. Irrité d'une pareille résistance, le roi s'adressa au Saint-Siége, et, le 25 mars 1830, le pape Pie VIII, la bonté et la conciliation mêmes, rendit un bref dans lequel il faisait quelques concessions au gouvernement prussien; mais le Pape eût-il fait encore cent fois plus, le cabinet de Berlin n'aurait pas été satisfait, parce que, au fond, ce qu'il demandait au catholicisme, c'était de mourir.

Cependant le roi, quoique mécontent du bref, n'osant pas d'autre part se plaindre une seconde fois à la cour de Rome, s'imagina de tourner contre les catholiques l'arme dirigée contre lui. Grâce aux avis de deux de ses créatures, le chevalier de Bunsen et l'archevêque de Cologne, Spiégel, qui lui était complétement dévoué, il fit rédiger une interprétation du bref pontifical, conforme à ses vues et contraire à celles du Saint-Siége.

Les évêques de Trèves, de Munster et de Paderborn avaient adhéré à ce règlement, circon-

venus par l'autorité royale, lorsque la sollicitude pontificale fut de nouveau mise en éveil (1).

Le comte de Spiégel, archevêque de Cologne, était mort dans le courant de l'année 1835. Le siége épiscopal fut occupé par le baron de Droste de Vischering. Mgr de Droste, après s'être un instant conformé aux idées du pouvoir, revint bientôt au bref de Pie VIII. Le roi, aussitôt, lui envoie des plénipotentiaires auxquels l'archevêque déclare expressément ses intentions de suivre, dans sa conduite, le texte du bref. Une seconde députation lui est dépêchée le 21 septembre 1837, pour qu'il ait à se désister à l'égard des mariages mixtes. L'archevêque répondit avec dignité aux envoyés du roi : « Je persiste invariablement dans ce que j'ai fait, et je ne puis ni déposer volontairement ma charge, ni quitter le troupeau qui m'a été confié. Dans les choses temporelles, je respecte les ordres du roi ; mais, je ne puis, dans cette circonstance, les regarder comme obligatoires pour moi, et je ne céderai

(1) L'évêque de Trèves, à son lit de mort, rétracta la circulaire adressée par lui aux vicaires généraux au sujet du règlement de 1834.

qu'à la force. » Frédéric-Guillaume se décida à employer ce moyen, le plus triste, le moins actif de tous, surtout vis-à-vis d'un prélat et d'un vieillard.

Le 20 novembre, à six heures du soir, la garnison de Cologne était sous les armes; des pièces de canon ébranlaient le pavé des rues de la vieille cité rhénane; de nombreux bataillons se concentraient autour du palais archiépiscopal et en gardaient avec soin toutes les issues. Emue de ces préparatifs alarmants, la population se porta tout aussitôt vers le palais, mais elle ne put en approcher, les canons étant braqués sur toutes les rues avoisinantes. Alors le président et le gouverneur des provinces rhénanes, qui venaient d'arriver de Coblentz, se rendirent auprès de l'archevêque, accompagnés des hauts fonctionnaires de Cologne, et faisant savoir au prélat qu'il était destitué, lui annoncèrent qu'ils avaient ordre de s'emparer de sa personne. « Loué soit le Christ! s'écria l'archevêque, la violence est faite! » A peine lui donna-t-on le temps de faire quelques préparatifs de départ, et ensuite on le fit monter dans un carrosse qui

l'entraînant hors de la ville, au milieu d'une escorte d'artillerie à cheval, le conduisit rapidement à la forteresse de Minden.

Ce fut, on le voit, un véritable coup d'état; et, en l'exécutant, Frédéric-Guillaume III était loin de supposer, sans doute, à quel point les sympathies publiques allaient être excitées en faveur du vénérable prélat, traité avec tant de rigueur (1).

Une déclaration officielle fut publiée par le cabinet de Berlin, motivant la conduite du gouvernement au sujet de la rébellion de l'archevêque. Le chapitre de Cologne adhéra aux désirs du pouvoir, en envoyant au Saint-Siége un rapport sur la conduite du prélat, peu favorable à ce dernier, et en nommant le vicaire général administrateur par intérim du diocèse de Cologne. Le gouvernement prussien allégua que monseigneur de Droste de Vischering avait agi sous l'influence du parti révolutionnaire, fit entendre qne l'archevêque troublait tous les rapports civils des citoyens; il osa même prétendre que sa conduite avait été dictée par le Saint-Siége. La

(1) De Beaumont-Vassy.

noble et courageuse allocution du pontife Grégoire XVI vint bientôt confondre une aussi lâche calomnie, et proclamer hautement la gloire du confesseur de Cologne.

L'opinion se prononça énergiquement en faveur du prélat : ainsi, le jour de la fête du prisonnier de Minden, beaucoup de maisons furent illuminées à Cologne, et, la troupe ayant voulu contraindre les bourgeois à éteindre ces illuminations significatives, des manifestations populaires eurent lieu pendant la nuit et le lendemain matin. Ce fut une journée pleine d'enseignements pour les gens privés de la foi ! Plus de 200,000 personnes se levèrent, électrisées comme un seul homme, pour crier : vive notre archevêque ! pour protester contre un acte sans nom, opposé à toute espèce de justice. On ne se contenta pas d'une manifestation populaire : toutes les jeunes filles, tous les jeunes gens catholiques qui avaient contracté des promesses d'union avec des Prussiennes et des Prussiens protestants, les rompirent d'un commun accord, sans entente, éclairés par une même étincelle de croyance et de foi.

Quel admirable spectacle pour l'Europe, que ces trois millions de catholiques se liguant pour résister à la tyrannie armée d'un roi protestant !

En même temps, la noblesse westphalienne envoyait une députation à Berlin, pour porter au roi l'assurance formelle que les menées révolutionnaires dont on avait accusé l'archevêque de Cologne étaient une pure calomnie, et pour demander qu'une instruction judiciaire fût ordonnée à cet égard : cette députation ne fut point reçue par le roi, qui refusa de l'entendre. Le mouvement des provinces rhénanes était donc unanime, et chacun des ordres de l'État semblait en quelque sorte vouloir donner à son tour une preuve éclatante de ses dispositions, contraires aux vues du gouvernement.

Un pareil état de choses ne pouvant durer plus longtemps, M. de Bunsen fut envoyé à Rome pour entamer avec le Saint-Siége des négociations relatives aux faits qui venaient de se passer : ces négociations n'obtinrent pas de solution sérieuse. Bientôt après, Mgr de Dunin, archevêque de Posen, adressait au roi un exposé

des motifs qui le forçaient, disait-il, à agir, quant aux mariages mixtes, contrairement aux volontés du gouvernement : il invoquait à son appui le bref de Benoît XIV adressé aux évêques de Cologne, et celui de Pie VIII aux évêques de la Prusse occidentale. Le roi répondit à Mgr de Dunin qu'il ne pouvait lui permettre de publier le bref de Benoît XIV, ni même de s'adresser à Rome afin d'éclaircir ses doutes sur une question jugée. Après cette réponse, l'archevêque de Posen envoyait aux membres de son clergé une circulaire, dans laquelle il relatait la défense du roi au sujet du bref pontifical, et développait longuement ses doctrines. Quelque temps après, il faisait suivre cette circulaire d'un mandement pastoral, dont il apprenait à Guillaume la teneur par une lettre qui se terminait ainsi : « Il ne me restait autre chose à faire que de renvoyer le clergé confié à ma direction ecclésiastique aux principes de cette sainte Église, et de lui recommander leur fidèle et stricte observance de la manière la plus pressante. Oui, c'est ce que je devais faire, et je l'ai fait, car c'est une affaire de conscience.

« Je dépose cet aveu en toute humilité aux pieds de Votre Majesté, et j'envisage mon sort futur avec la résignation d'un prêtre, qui, relativement à l'exécution de son devoir sacré, est d'accord avec sa propre conscience. Que Votre Majesté dispose de ma tête de vieillard ! La tranquillité de ma conscience et la paix de mon âme sont sauvées ! »

Mgr de Dunin fut aussitôt suspendu de ses fonctions et mandé à Berlin, qui lui fut assignée comme résidence, avec défense de retourner dans son diocèse. Le prélat ne voulut céder qu'à la force, tenta de s'échapper, fut repris et traduit devant un tribunal sous prévention de désobéissance aux lois et de révolte envers le souverain. Déclaré innocent sur le chef d'excitation à la révolte, on le condamna, le 8 février 1839, à six mois de prison dans la forteresse de Colberg.

Le chapitre du diocèse de Posen et la population tout entière ne furent pas en reste de manifestations en faveur de leur pasteur et contre les violences dont il avait été l'objet : une députation des habitants du duché partit pour Berlin, pendant que le clergé tout

entier de Gnesne et de Posen rédigeait une adresse pour demander la réintégration de l'archevêque dans ses fonctions. Cependant le chapitre, par arrêté du 10 octobre 1839, recommandait aux fidèles du diocèse de prendre le deuil pendant tout le temps de l'incarcération de Mgr de Dunin, déclarant que la célébration des cérémonies religieuses était suspendue. Le gouvernement rompit alors le silence, et Guillaume, dans une réponse adressée le 8 février 1840, aux délégués du clergé posenan parla en ces termes :

« Je déclare à messieurs les pétitionnaires que, tant que l'archevêque de Dunin persistera dans son coupable refus, et aussi longtemps qu'il refusera de remplir ses devoirs conformément aux ordres reçus, il ne devra s'en prendre qu'à lui seul de toutes les rigueurs qui ont été ordonnées contre sa personne.

« Je fais en outre connaître à MM. les signataires que je suis fort mécontent qu'ils se soient permis de parler contre la vérité, en osant soutenir insolemment que j'ai garanti, par les traités les plus solennels, le libre exercice de la

religion catholique, même au préjudice de mes droits de souverain. »

La réponse communiquée aux doyens des diocèses de Posen et de Gnesne motiva de leur part une pétition nouvelle rédigée en des termes aussi énergiques que sévères.

Antérieurement à ces dernières dissensions religieuses avaient eu lieu des troubles graves à Coblentz, à Trèves, surtout à Paderborn, où le bruit de l'enlèvement de l'évêque, s'étant tout à coup répandu, produisit dans le peuple une violente agitation. La foule, exaspéréc, menaçait particulièrement le général Wrangel et le président de Winke : l'autorité militaire ne parvint que difficilement à arrêter cette manifestation religieuse, qui prenait des proportions redoutables et inquiétantes pour le pouvoir.

La cour de Rome voulut consacrer par un acte de haute justice la conduite des deux archevêques martyrs de leurs devoirs : le pape Grégoire XVI renouvela en faveur de Mgr de Dunin les louanges qu'il avait données à Mgr de Droste de Vichering : « Nous décernons à l'archevêque

de Posen, dit-il, des éloges mérités par son zèle et son courage inébranlables, et nous le félicitons d'avoir été jugé digne de souffrir pour le nom de Jésus-Christ.

« Nous élevons de vives réclamations contre la sentence par laquelle des juges temporels se sont permis de mettre en jugement, surtout en matière religieuse, la personne sacrée de l'archevêque et de lui appliquer la peine ecclésiastique de la destitution, et nous déclarons et résolvons, en vertu de nos pleins pouvoirs que notre vénérable frère Martin est encore le véritable et unique archevêque de Guesne et de Posen, et que cette sentence, qui est nulle en droit canonique et en droit divin, n'a pu lui faire perdre aucun droit. »

Grégoire XVI aurait voulu agir plus efficacement, mais la situation du Saint-Siége n'avait jamais été aussi délicate au point de vue diplomatique. Elever la voix était tout ce qu'il pouvait faire dans cette crise, qu'il nommait la nouvelle épreuve de l'Eglise, dont le roi de Prusse était le persécuteur.

Frédéric-Guillaume, au milieu de ces déplo-

rables conflits, continuait toujours à introduire des modifications à l'organisation de son royaume, s'attachant à remanier les services publics. Rassuré sur les conséquences de la révolution française et belge de 1830, sûr désormais du maintien de la paix en Europe, il contribua à la solution pacifique de la question belge et s'appliqua à dissiper les préventions que les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne avaient contre le gouvernement sorti de la révolution de juillet. Depuis lors on vit le roi de Prusse prendre une attitude bienveillante à l'égard de la France, et en particulier de la famille d'Orléans, dont l'un des membres, le duc d'Orléans, fut marié par lui à la duchesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin.

La santé du roi donnait depuis quelque temps de graves inquiétudes, lorsque, le 7 juin 1840, son état devint désespéré. L'agonie commença, et dès que la triste nouvelle se fut répandue dans Berlin, le peuple se porta en foule devant le palais. Vers midi et demi, une voiture de voyage arrivait rapidement sur la place, se frayant avec peine un passage au milieu de la

foule compacte. L'empereur de Russie en descendit pour se rendre aussitôt près du lit du royal moribond. Celui-ci avait déjà perdu l'usage de la parole, mais il reconnut, toutefois, l'empereur qui, mettant aussitôt un genou en terre, baisa à plusieurs reprises la main du roi, lequel s'éteignait sans souffrance quelques instants après (1).

Le prince royal voulut fermer les yeux de son père, et l'empereur, s'approchant de lui au moment où il venait de remplir ce pieux devoir, fut le premier à le saluer Roi de Prusse.

Malgré les promesses dérisoires de constitution qu'avait remplies, pour la forme, le roi défunt, il était généralement aimé. Dès le soir, la population de Berlin prit le deuil, et l'on vit jusqu'aux plus pauvres ouvriers parcourir les rues avec un crêpe attaché au bras.

Le nouveau souverain se montra dans la soirée au balcon du palais; la prestation du serment des ministres eut lieu presque aussitôt, et les troupes de la garnison jurèrent également

(1) Frédéric-Guillaume III avait atteint sa soixante-dixième année et régné près de quarante-trois ans.

sur leurs drapeaux déployés, fidélité à Frédéric-Guillaume IV.

Ce prince avait environ quarante-cinq ans à son avénement au trône; une tâche difficile semblait lui être réservée. Frédéric-Guillaume IV allait avoir, en effet, à combattre bien des exigences, à calmer bien des passions, pour rendre à sa patrie ce repos intérieur dont le résultat est tout à la fois d'inspirer la confiance aux nationaux et le respect aux étrangers (1).

(1) De Beaumont-Vassy.

CHAPITRE IX

GUILLAUME IV,
LE MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE EN PRUSSE.

Guillaume III était mort débiteur de son peuple, comme on l'a souvent répété, relativement à la constitution qu'il avait promise. Il avait néanmoins doté son pays de quelques institutions libérales, sans amoindrir son autorité *paternellement despotique*, reconstitué son royaume dont le traité de Tilsitt lui avait enlevé la moitié, réorganisé l'armée, les finances, fait refleurir l'industrie, le commerce par l'établissement du Zollverein, étendu l'influence de la Prusse sur tout le nord de l'Allemagne; il laissa son pays dans les meilleures conditions : riche

et bien armé. C'est sur un trône ainsi consolidé que monta son fils Frédéric-Guillaume (1), le 10 septembre 1840.

Guillaume III, éprouvé par de longues infortunes, les supporta avec patience ; quand le moment arriva de reconquérir l'indépendance de sa patrie, il sut, grâce à sa fermeté, ne pas faillir au rôle difficile qui lui était imposé : cette force de caractère faisait complétement défaut à son fils. Guillaume III ne possédait pas, il est vrai, les qualités héroïques et administratives dont le grand Frédéric était si libéralement doté, mais il se laissa guider dans la direction de son royaume par des ministres d'une habileté supérieure. Schulembourg, Lombard, furent des hommes expérimentés et adroits; les noms de Stein, de Hardenberg, de Guillaume de Humbold, ce sage qui possédait la science des hommes unie à celle des livres, brilleront à jamais, aux regards de l'Allemagne, comme la pléiade immortelle d'où rayonne sa rénovation. Guillaume IV n'eut pas le bonheur d'être entouré,

(1) Fils aîné du feu roi et de Wilhelmine-Amélie de Mecklembourg-Strélitz.

comme lui, d'intelligences aussi profondes, et aussi versées dans la science politique. C'était un homme instruit (1), aux idées droites, mais faible et impressionnable aux diverses influences des personnes qui l'entouraient. Quant au caractère, il peut être comparé à notre Louis XVI, et sur beaucoup de points sa vie offre des rapprochements saisissants avec celle de l'infortuné martyr. On s'explique ainsi facilement sa conduite; et le tissu de tergiversations qui la remplit et la sévérité intempestive dont il fit preuve en maintes occasions se comprennent sans s'excuser. Témoin de tous les bouleversements qui ébranlèrent l'Europe à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, ayant assisté dans sa jeunesse à cette lutte de géants, que soutint une seule nation contre toute les nations coalisées, après avoir vu le sol de sa patrie labouré par les boulets français, il comprit de bonne

(1) Son intelligence se développa à l'école d'esprits sérieux : Skainarts, Knesebeck, lui enseignèrent l'art de la guerre, Savigny le droit public, Niebhur, Ritter, Ancillon, Rauck, l'histoire, la philosophie, les beaux-arts.

heure l'instabilité des choses politiques, sans en tirer d'utiles enseignements.

En 1814, prince royal, âgé alors de vingt ans, il entrait dans Paris avec les armées alliés. Si l'aspect de ce valeureux peuple, succombant après vingt-cinq ans de combats sous les efforts de l'Europe déchaînée, ne lui donna pas l'amour de la France, elle lui inspira le goût des beaux-arts; un voyage en Italie acheva de développer en lui ces instincts. Revenu en Allemagne où le culte du moyen âge a été toujours plus vif qu'en France, Guillaume subit l'engouement germanique, fit restaurer les châteaux de Stozenfels et Marienbourg, et dès lors, s'adonna presque exclusivement aux arts, dans lesquels il donna de nombreuses marques de son goût éclairé et délicat.

Au mois de septembre de l'année 1823, le lieutenant général de Zastrow remettait au roi de Bavière une lettre, par laquelle son souverain, Guillaume III, demandait pour le prince royal de Prusse, la main de la princesse Elisabeth-Louise, troisième fille du roi Maximilien. Le mariage se fit à Munich le 16 novembre. Le prince

royal était allé recevoir à la frontière sa future épouse, qui fut aussitôt conduite à Postdam et fit son entrée solennelle à Berlin. Bientôt après, la sœur du prince de Prusse épousait le czarewitch Nicolas. Les deux beaux-frères s'unirent d'une étroite amitié, et le futur Guillaume IV alla plusieurs fois visiter son parent à Saint-Pétersbourg, dans l'espoir de se ménager une alliance utile pour l'avenir, alliance à laquelle de son côté il est resté fidèle, notamment dans la guerre de Crimée.

A l'intérieur, Guillaume se façonnait à la vie publique en siégeant au conseil de guerre, au conseil d'État, dans plusieurs gouvernements de province : il émettait des idées libérales, portait haut son indépendance, son désir du progrès, jouant ainsi le rôle de cette comédie dont le dernier acte finit avec le sacre.

Son avénement fut salué par les espérances et les vœux des Prussiens. En abaissant de sept millions de francs l'impôt sur le sel, en rendant aux luthériens les droits civils dont les avait privés le feu roi, et surtout en promettant aux députations venues pour lui apporter les hom-

mages des huit provinces de la monarchie, la convocation prochaine de la diète générale, le nouveau roi parut disposé à dissiper cette sorte de mirage constitutionnel dont la Prusse se trouvait le jouet depuis vingt ans. La nécessité où se trouva le gouvernement de négocier un emprunt pour entreprendre l'exécution des grandes lignes de chemin de fer, en particulier celle de Kœnigsberg, était une nouvelle garantie que cette longue attente touchait enfin à son terme. Pourtant l'État préféra concéder ces travaux à des compagnies plutôt que de s'en charger, en consultant les états provinciaux assemblés. Quelques mois plus tard, une crise financière très-grave avait lieu à Berlin. Les compagnies concessionnaires des lignes ferrées firent faillite, et le gouvernement alarmé se hâta de faire suspendre les travaux, décidé à négocier un emprunt de vingt-cinq millions de thalers (93,700,000f). Conformément à la loi du 7 janvier 1820, la sanction de l'emprunt nécessita la convocation des états provinciaux en diète générale. La promesse de Guillaume III était près de recevoir son exécution.

Le parti progressite prussien était dans l'ivresse, se figurant, d'après les idées que le prince royal avait émises, trouver un appui dans Guillaume, et entonnait un chant de victoire. Le roi inaugura son règne en distribuant des grâces, en rappelant les proscrits, au nombre desquels se trouvaient les archevêques de Posen et de Cologne. Il apaisa les haines religieuses qui avaient agité le règne de son père. Les différends de Guillaume III avec le Saint-Siége furent oubliés un instant; Grégoire XVI lui-même entra dans la voie de conciliation et transigea en nommant un coadjuteur à Mgr de Droste de Vischering. La presse put émettre des vœux, le débat oral fut autorisé, le code pénal réformé; un décret introduisit des modifications dans le système électoral et administratif. Indépendamment du Zollverein, des traités particuliers furent conclus avec la Turquie, le Portugal, les Pays-Bas, la Belgique et l'Angleterre. Une nouvelle impulsion fut donnée à la littérature, aux sciences, aux beaux-arts; le bien-être, le contentement étaient universels, c'était l'âge d'or de la Prusse.

Guillaume IV, qui devait être couronné à Kœnigsberg le 10 septembre convoqua, selon l'ancien usage, les États du royaume. Dans l'intervalle, la question d'Orient agitait les cabinets des grandes puissances, qui envoyèrent à Londres, pour la vider, leurs plénipotentiaires: seule, la France n'y était pas représentée. M. Thiers échangea avec les cours signataires du traité une série de notes, dont la vivacité émut l'Europe, et en particulier, la Confédération germanique, qui s'exalta à l'idée de voir la France prête à reconquérir une seconde fois les provinces rhénanes. L'esprit teutonique se raviva, et partout au delà du Rhin on entonnait cette sorte de marseillaise tudesque: *non, non, ils n'auront pas le libre Rhin allemand!* L'alarme n'eut pas de suites.

Les États se réunirent à Kœnigsberg (1), au commencement de septembre pour se séparer, suivant les traditions, le 15 octobre, jour du couronnement du roi à Berlin. Nombre de députés vinrent prêter serment entre les mains du nou-

(1) Le couronnement se fit d'abord à Kœnigsberg, et ensuite à Berlin.

veau souverain, en même temps qu'une foule de gentilshommes, de membres du clergé, de bourgeois, de paysans, étaient accourus pour assister aux fêtes du sacre. Plus de soixante mille personnes se trouvaient réunies devant le palais, acclamant, pleines d'espérance et de foi, leur nouveau maître.

Guillaume reçut dans la salle du trône les députations des différentes provinces et des universités qui venaient lui prêter le serment d'hommage, et prononça devant elles le discours suivant, exposé succinct de sa politique et de ses tendances :

« Je promets de gouverner dans la crainte de Dieu et dans l'amour des hommes, avec les yeux ouverts quand les besoins de mes sujets et de mon époque l'exigeront; avec les yeux fermés, quand il s'agira de la justice.

« Je veux, autant qu'il dépendra de ma puissance et de ma volonté, maintenir la paix sous mon règne, seconder sincèrement, et avec toutes mes forces, la noble tendance des hautes puissances qui, depuis un quart de siècle, sont les fidèles gardiennes de la paix de l'Europe. »

La voix du royal orateur fut couverte en ce moment par de nombreux applaudissements.

« Je désire avant tout, reprit-il, assurer à ma patrie la place que la Providence lui a assignée par une histoire sans exemple, et qui a rendu la Prusse le bouclier de la sûreté et des droits de l'Allemagne.

« Je veux, sous tous les rapports, gouverner de telle manière que l'on reconnaisse en moi le vrai fils d'un père qui vivra à jamais, et d'une mère dont le souvenir se transmettra de race en race et sera béni par la postérité. Mais les voies des rois sont fécondes en larmes et dignes de larmes, si le cœur et l'esprit de leurs peuples ne leur prêtent pas une main secourable. C'est pourquoi, dans l'enthousiasme de mon amour pour la patrie, pour mon peuple, né dans les armes, dans la liberté et dans l'obéissance, je vous adresse, Messieurs, en ce moment solennel, cette grave question. Si vous le pouvez, comme je l'espère, répondez-moi en votre nom et au nom de ceux qui vous ont envoyés ici. Chevaliers, bourgeois, hommes des campagnes, et vous tous qui êtes agglomérés ici et pouvez

entendre ma voix, je vous le demande : voulez-vous en cœur et en esprit, en paroles et en faits, dans la sainte fidélité des Allemands, dans l'amour plus saint encore des chrétiens, m'aider à maintenir la Prusse telle qu'elle est, telle que je viens de la caractériser conformément à la vérité, telle qu'elle doit rester pour qu'elle ne périsse point ? Voulez-vous m'aider à développer d'une manière de plus en plus noble les qualités par lesquelles la Prusse se place à côté des grandes puissances, bien qu'elle n'ait que quatorze millions d'habitants ? Voulez-vous m'aider à soutenir l'honneur, la fidélité, la tendance au progrès, le droit, la vérité, en combinant la sagesse ancienne avec l'ardeur de la jeunesse ! Eh bien ! répondez-moi avec un accent ferme et par un *oui* vraiment allemand, c'est-à-dire franc et sincère. »

L'assemblée répondit aussitôt affirmativement d'une voix unanime et avec le plus vif enthousiasme.

« Ce mot est tout pour moi, continua le roi, et m'attache à vous par des liens indissolubles. Il me fortifie et me console, je ne l'oublierai pas

à mon heure dernière. Je serai fidèle à mes vœux tels que je les ai prononcés ici et à Kœnigsberg, et que Dieu me soit en aide !

« Et en témoignage je lève ma main droite au ciel. »

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis ce discours, que les tendances de l'opinion publique vers des institutions plus libérales et plus largement représentatives, qui se manifestaient dans les assemblées provinciales et dans les municipalités, témoignèrent de leurs sentiments et de leurs espérances réformistes. Les États (1) provinciaux moins gênés, retentirent d'aspirations avancées et s'enhardirent jusqu'à glisser le mot de Constitution. On se mit à relire la correspondance de Voltaire; le libéralisme était à l'ordre du jour. La Prusse occidentale réclama bientôt une assemblée générale de tous les États; peu après la municipalité de Breslau faisait présenter aux États de Silésie une pétition rappelant les promesses de constitution faites par le feu roi dans les édits royaux de 1815 et de 1820.

(1) Réunis le 1er mars 1841.

A dater du couronnement du roi à Kœnigsberg, cette demande s'est reproduite sans cesse et partout. Depuis qu'il est initié à la vie civile, le peuple prussien prend une part chaque jour plus active aux affaires publiques. Ce n'est plus, on a dû le remarquer dans les dernières pages de cet exposé, le serf docile payant sans murmure à l'impôt les deux tiers du produit de son travail, ce n'est plus le soldat machinal se faisant tuer à la guerre sans demander pourquoi : c'est une nation qui a maintenant une opinion arrêtée et une volonté réfléchie. En 1806, la noblesse décide encore la prise d'armes d'Iéna ; mais, en 1813, c'est le peuple entier qui se lève. Depuis cette époque, l'autorité de l'opinion nationale n'a cessé de grandir invinciblement, en dépit des efforts de la Sainte-Alliance. Le peuple qui a renversé Napoléon a la conscience de sa force ; le peuple d'où sont sortis Kant, Niebhur, Herder, Lessing, Schlegel et tant d'autres, a la conscience de son génie. Les Prussiens se sentent dignes de la participation politique dont ils sollicitent la jouissance ; elle leur semble nécessaire au maniement des intérêts compliqués

d'un grand État et à la sécurité de l'avenir du pays. La Prusse est impatiente de rompre les dernières lisières qui la lient au régime féodal, et de marcher librement dans l'ordre nouveau où elle est entrée. La première des nations germaniques au combat de l'indépendance, à la conquête de la liberté, à la fondation de l'émancipation civile, la Prusse réclame enfin, comme un droit acquis, le pacte fondamental qui garantit la dignité et les intérêts des peuples.

Malgré les nuances de races, de religion et de caste, toutes les parties de la monarchie sont unanimes dans ce vœu. La Westphalie est très-animée; la Saxe a publié des manifestes ; la Silésie et Posen transforment leur agitation religieuse en mouvement politique; la province rhénane bouillonne de l'esprit français. Les Marches et la Poméranie sont les contrées les plus soumises, et cependant Berlin entier est libéral. Une pétition de cette ville, en 1845, a présenté le programme suivant, qui fera mieux connaître l'état des idés. Il réclame :

L'augmentation du nombre des députés des villes et l'abolition de la majorité exigée des

deux tiers des voix ; — la suppression de la distinction des ordres ; — la transformation des États provinciaux en assemblées nationales ; la liberté de la presse et l'abolition de la censure ; — réforme de la magistrature ; indépendance et immobilité des juges : — oralité et publicité des débats judiciaires ; admission complète des Juifs aux droits civils (1).

Dans de pareilles conjonctures Guillaume IV, craignant de se trop avancer et d'être dépassé par le mouvement, fit répondre à ces réclamations qu'il les considérait comme des actes d'opposition formelle et qu'en conséquence il ne les écouterait pas. Les exigences s'accrurent de jour en jour et finirent par devenir compromettantes pour l'autorité de Guillaume, qui temporisait dans l'espoir qu'elles s'éteindraient d'elles-mêmes. Cinq années se passèrent ainsi au milieu de tiraillements et de luttes, sans d'autres événements que l'attentat du bourgmestre Tschch (1844) et la révolte des tisserands de Silésie.

(1) M. de Jonnès.

Deux écoles se trouvaient alors et se trouvent encore en lutte dans toute l'étendue de l'Allemagne : l'école nouvelle qui réclame les changements radicaux ou une constitution populaire, et l'école historique qui ne veut pas de représentations théoriques, mais des États provinciaux basés sur l'ancien droit germanique ou sur les franchises antiques de l'aristocratie du clergé et de la bourgeoisie. En Prusse ces deux partis portent un autre nom et s'appellent : l'école réo-prussienne progressiste révolutionnaire et l'école de la vieille Prusse (parti de la croix) absolue et rétrograde. Dans toutes les occurrences politiques on retrouve ces deux factions en présence : la première, battant en brèche l'absolutisme administratif, le système militaire, l'anéantissement des nationalités réclamant une constitution ; la seconde, luttant de toutes ses forces contre les tendances de la première et tâchant, dans ce but, de gagner à son système le roi et tout son entourage. Mais ces conflits et ces combats intérieurs ne se font pas sans secousses très-graves et complétement inutiles, car les deux camps sont dans l'erreur, et

chez les progressistes, à l'amour de la liberté se mêle une fureur de bouleversement qui attaque la famille, la propriété, Dieu; ce qui faisait dire à Heine que, lorsque la révolution éclaterait en Allemagne, on verrait que celle de France ne fut qu'une innocente idylle.

Cependant la soif de liberté devenait de plus en plus ardente, entraînant après elle son inévitable corollaire : la révolution. Cet amour d'indépendance, se traduisait aussi par un désir d'unité, de laquelle l'union douanière (1) était une vivante expression. Les esprits fermentaient, et les sollicitations faites au roi pour qu'il eût à tenir les engagements de son père au sujet d'une constitution devenaient plus pressantes. Guillaume IV crut devoir museler l'opinion qui faisait chaque jour des progrès en frappant un grand coup.

(1) En 1841, le Zollverein embrassait 8 millions 285 milles (Allemands) et 28 millions d'habitants.

CHAPITRE X

LES ÉTATS GÉNÉRAUX.— PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION.

Le 11 avril 1847, la première session des États généraux de la Prusse fut ouverte par un discours du roi, remarquable sous plus d'un rapport. La forme en est d'une élégance souvent poétique et la pensée noble et chevaleresque, bien qu'un peu empreinte de la nébulosité germanique; quant au fond, il tranche nettement la question des attributions et dénie à l'assemblée toute intervention dans les mesures politiques. Le royal orateur traite avec une hauteur dédaigneuse les conventions écrites entre le peuple et le souverain, et par une contradiction

manifeste cite comme modèle l'Angleterre, dont l'édifice politique repose cependant sur ces mêmes conventions, achetées chèrement et sacrifiées nombre de fois, depuis la charte de Jean sans Terre, en 1215, jusqu'à l'avénement de la maison de Hanovre, en 1814.

Enfin, il termine en répondant aux mécontents par cette phrase : « Je ne veux pas qu'il y ait un parchemin entre mon peuple et moi. »

« J'ai juré de ne souffrir jamais qu'entre le Dieu du ciel et la Prusse il se glisse en quelque sorte une seconde Providence. »

Malgré les efforts d'une minorité qui désirait mieux, la diète se résigna et se contenta de répondre par une adresse respectueuse à laquelle se mêla pourtant une expression marquée de vœux et de regrets, rappelant les promesses de 1815, 1820 et 1823, faites en échange du dévouement dans ce combat et de la fidélité à la monarchie. La diète ne devait siéger que tous les quatre ans. Dans l'intervalle, un comité de membres élus par elle et dans son sein devait se réunir chaque année pour statuer sur les questions que le gouvernement lui soumettait.

Ce comité fut rassemblé, en effet, le 17 janvier 1848.

Les événements qui bientôt après s'accomplirent en France vinrent changer la face des choses; le contre-coup du mouvement français fut vivement senti à Berlin et donna de nouveau carrière aux aspirations libérales les plus avancées; l'Allemagne tressaillit du Rhin à l'Oder, du Danube à la mer Baltique, tandis qu'en Prusse l'agitation se propageait de Cologne à Kœnigsberg avec la rapidité de la foudre.

Le roi comprit que son œuvre de prédilection, la prétendue constitution de 1847, était un enfant mort-né. Vainement prit-il les devants et crut-il apaiser les ferments de la révolution par quelques concessions volontaires : le feu était aux poudres. Le 6 mars, il annonçait au comité que la Diète se réunirait tous les ans ; le 11, il accordait provisoirement la liberté de la presse, en attendant la loi qui serait soumise aux délibérations de la Diète ; le 12, le ministère était changé. Mais le gouvernement n'avait pas su faire assez tôt la part du feu, et le nouveau cabinet mit trop de temps à jeter aux fanatiques

l'os à ronger de quelques libertés qui auraient pu les arrêter un instant. Les passions étaient déchaînées; le peuple s'agitait partout, demandant par l'organe de ses représentants la même dose de liberté que les libéraux sollicitaient en France : suffrage universel, liberté d'écrire et de penser, suppression d'armée permanente, droit d'association et de réunion, etc.

L'effervescence croissait d'heure en heure : étudiants, bourgeois, ouvriers, se réunissaient toute la journée sur les places publiques ou sous les tilleuls pour délibérer, et ces réunions se prolongeaint même bien avant dans la nuit, à la lueur des torches. Les prétentions populaires dépassaient de beaucoup les concessions du pouvoir, qui ne réussit qu'à enflammer les imaginations, à exalter les courages en déployant l'appareil de la force. Pendant une semaine, il y eut presque constamment dans les rues de Berlin des collisions sanglantes entre les soldats et la population.

Le même mouvement, se produisant à la fois dans toute l'Allemagne, avait fait naître dans les esprits un besoin d'unité politique dont l'ardeur

universelle ne mesurait pas exactement les difficultés. On voulait constituer une patrie allemande : à cet effet, on avait imaginé de réunir à Francfort une assemblée représentant abstractivement la famille germanique tout entière, sans exception de ses divisions territoriales. L'envoi des députés prussiens à cette assemblée était l'un des vœux que la population de Berlin exprimait avec le plus de vivacité.

Quand la révolution de 1848 éclata, il n'était pas un coin de l'Allemagne où le mouvement libéral n'eût pénétré. La censure avait été abolie à peu près partout ; des réformes électorales, judiciaires, avaient été accordées ; et partout le tiers-état s'y était introduit. On avait tant parlé de nationalisme que ces vieilles espérances semblèrent mûres enfin : il s'agissait d'unir plus étroitement les différents membres du corps germanique, de telle sorte qu'une confédération d'États se transformât en État confédéré, ayant une seule et même constitution, un seul et même drapeau, une seule diplomatie, un seul chef supérieur aux trente-sept princes, et de qui émaneraient comme d'un centre toutes les

libertés populaires. Voilà ce que l'empereur d'Allemagne n'avait été en aucun temps. Toutefois, il était peu croyable que des souverains d'Autriche et de Prusse, à la tête de puissances de premier ordre, consentissent à se soumettre à un chef électif. L'Allemagne démocratique applaudit avec enthousiasme à l'idée de ce nouveau pouvoir ; les princes obéirent à cet appel en ce qui les concernait, et les députés de toutes confédérations s'assemblèrent à Francfort, le 1er mai 1848.

Le débat s'ouvrit d'abord sur les droits fondamentaux, et dès lors l'exaltation patriotique fit irruption. Enfin, on s'occupa de questions politiques. On proposa de rendre à l'Allemagne ses limites naturelles et de revendiquer tous les pays qui parlent allemand.-Mais alors il fallait arracher à la France l'Alsace et la Lorraine ; il fallait reconstituer la Pologne, faire revivre toutes les nationalités unies à l'Autriche, et comme pour obtenir un pareil résultat, les inconvénients sugrissaient sans nombre, on se contenta d'agir contre les faibles et de permettre à la Prusse de soutenir par les armes les duchés de Schleswig-Holstein

insurgés contre le Danemark. Le Holstein pouvait fournir, il est vrai, quelque prétexte aux réclamations de l'Allemagne, mais le Schleswig? — Le Danemark repoussa la force par la force; et les puissances, pour mettre un terme à ce confit, durent s'interposer et firent accepter un armistice. Tout accomodement fut repoussé par l'assemblée; une lutte s'établit dans son sein, lutte à laquelle se mêla le peuple, et qui aboutit à des conflits sanglants et à l'assassinat de deux membres du parlement. L'Autriche et la Prusse, déjà minées par l'esprit révolutionnaire, s'émurent d'un pareil état de choses; à partir de ce moment, et surtout après les mouvements qui eurent lieu à Vienne, elles n'attendirent qu'une occasion pour anéantir un parlement qui s'érigeait en arbitre de leurs actes et de leur sort.

L'exaltation libérale de la diète gagna bientôt Berlin, et quand Frédéric-Guillaume connut les événements qui venaient de s'accomplir à Vienne les 12, 13 et 14 mars, il sentit qu'une plus longue résistance à l'opinion l'exposerait aux plus graves dangers. Trois dé-

clarations royales furent donc publiées dans Berlin le 8 mars.

La première annonçait que la Prusse entrerait dans la nouvelle confédération allemande, laquelle ne pouvait être établie que sur des bases constitutionnelles; la seconde convoquait la Diète pour le 2 avril suivant; la troisième proclamait la liberté de la presse définitivement et sans conditions, et attribuait la répression des abus de cette liberté aux tribunaux ordinaires. En même temps, le roi éloignait de son conseil les ministres qui avaient montré le plus d'opposition à ces mesures conciliantes. Frédéric-Guillaume, ouvrant une fenêtre, en donna lui-même l'assurance à la foule amassée autour de son palais. En ce moment même, soit hasard, soit méprise, soit par suite de quelque machination coupable, des feux de peloton retentirent, des charges de cavalerie balayèrent les rues. Le peuple répondit à cette provocation en courant aux armes; en un instant, cent barricades se dressèrent et le combat commença.

Il dura toute la journée et la nuit suivante. Vingt mille hommes des meilleures troupes

prussiennes, avec de l'artillerie, étaient engagés dans cette lutte ; mais ils ne purent se maintenir contre la population exaspérée.

Le peuple tira de prison le chef de l'insurrection Mieroslawski juste à temps pour le sauver de la mort. Ce chef polonais, d'une imagination si vive, organisa une mise en scène digne du génie germanique uni au caractère théâtral des Slaves (1). Les cadavres des morts furent placés dans des cercueils ouverts, et Mieroslawski, prenant la tête de cette légende..., vint processionnellement les ranger sous le balcon du roi ; il obligea Frédéric-Guillaume et la reine à paraître sur le seuil du palais pour assister à ce drame d'un nouveau genre. La reine s'évanouit.

Le 19 au matin, le gouvernement renonça à prolonger la résistance et fit sortir l'armée de Berlin. En même temps, le prince héréditaire (2), qui passait pour l'instigateur de ce funeste conflit, quitta la Prusse pour éviter les manifestations de mécontentement auxquelles se portait le peuple contre lui ; mais le roi resta dans son

(1) H. Castille.

(2) Guillaume Ier, actuellement roi de Prusse.

palais, et c'est peut-être à cette résolution qu'il dut de conserver la couronne. Un nouveau cabinet, composé d'hommes du parti libéral, fut installé : c'étaient MM. d'Arnim, rappellé de l'ambassade de Paris; Schwerin et d'Auerswald, un des premiers instigateurs de la réforme en Silésie, auxquels furent joints MM. Hansemann et Kamphausen. Amnistie générale fut donnée par le roi à tous les Prussiens qui avaient été incarcérés dans les troubles, en même temps que celui-ci renouvelait formellement la promesse d'une constitution.

Par sa patente royale du 19 mars 1848, Guillaume, oubliant le discours du 11 avril 1847, proclamait « la nécessité d'une constitution non-seulement pour la Prusse, mais pour tous les grands pays allemands, » et déclarait que les événements qui venaient de s'accomplir à Vienne facilitaient notablement ses projets; puis, se figurant faire un acte de haute politique, il parcourut les rues de Berlin, ceint d'une écharpe aux couleurs révolutionnaires, rouge, noir et or, annonçant qu'il se mettait à la tête du mouvement germanique. Il ne comprit pas qu'il s'expo-

sait aux plus déplorables inconséquences et se préparait de prochaines contradictions en pactisant ainsi avec la révolution.

Ces contradictions, dont il a été beaucoup parlé, ne sont pas seulement le fait du caractère du roi, ou, comme on l'a prétendu avec un peu d'exagération, le résultat d'un système prémédité ; sa situation, les péripéties des événements qui ont marqué la fin de son règne, y sont aussi pour beaucoup (1).

Les députations et les harangues furent nombreuses ce jour-là, et Frédéric-Guillaume, voulant faire de la popularité à la façon du roi citoyen, laissa échapper devant la foule des gardes nationaux et des étudiants cette bravade qui peint bien son caractère : « Je suis fier que ma capitale se soit aussi vaillamment montrée ! »

Enfin, pour satisfaire aux sollicitations générales, les Etats provinciaux furent remplacés par une assemblée qui s'appela Nationale Constituante. Cette assemblée (Diète) s'ouvrit le 2 avril, ne siégea que huit jours, n'ayant eu

(1) Hippolyte Castille.

guère à délibérer que sur la loi électorale, d'après laquelle serait formée l'assemblée unique qui devait élaborer la future constitution de la Prusse : cette loi confiait l'élection au suffrage universel à deux degrés.

Guillaume IV prononça même, à l'ouverture de la session, un discours dans lequel, après avoir acquiescé aux désirs du parti progressiste, il émit un vœu pour l'unité de l'Allemagne : il flattait ainsi l'amour-propre prussien et espérait poser un moxa à l'opinion publique surexcitée.

Pendant que ces événements s'accomplissaient en Prusse, la révolution faisait de rapides progrès en Allemagne et gagnait tour à tour le grand duché de Hesse, Francfort, Bade, etc. ; l'insurrection était partout en Pologne, en Schleswig-Holstein. Le gouvernement prussien, qui voulait réprimer le mouvement intérieur, s'engagea pourtant dans une politique opposée à l'extérieur, en déclarant au duc d'Augustenbourg reconnaître les droits des duchés, tandis que le général Wrangel battait les Danois près de Schleswig et s'avançait dans le Jutland.

Une insurrection éclatait aussi dans le grand-duché de Posen dont les habitants revendiquaient énergiquement leur indépendance nationale. Le pouvoir employa une partie de l'armée à comprimer ce mouvement et l'autre à soutenir les prétentions de la Diète de Francfort, qui réclamait le duché de Schleswig comme pays allemand et voulait empêcher l'incorporation de cette province au Danemark.

Le 22 mai 1848, le roi ouvrit en personne l'assemblée : son discours exprima le même ordre d'idées que celui qui précède et appuya notamment sur le principe de l'unité allemande. Mais les travaux de cette assemblée furent troublés, soit par les agitations populaires, soit par l'attitude de plus en plus menaçance du parti militaire et de la cour. Pendant quelques mois l'émeute ne cessa de gronder à Berlin comme dans toutes les principales villes de la monarchie, lorsque vers la fin d'octobre il devint évident que le roi, gagné déjà aux idées réactionnaires par son entourage, allait recourir à la force, tout à la fois contre les désordres de la rue et contre les résolutions de l'assemblée qu'il trouvait trop

radicale. Le ministère Kamphausen-Hansemann avait dû se retirer ; il fut remplacé, le 25 juin, par le cabinet Rodolphe d'Auerswald qui prit le titre de *ministère d'action*. Sa politique consista à travailler au dégrèvement de la propriété et à se poser en même temps, vis-à-vis du parlement de Francfort, dans une attitude hostile aux tendances conciliatrices de cette assemblée. Le roi lui-même avait oublié ses nobles dispositions libérales en même temps que ses projets d'unité, si bien qu'en passant à Cologne il laissa, devant une députation de l'assemblée, échapper cette phrase : « Je vous engage à vous souvenir *qu'il y a encore des princes en Allemagne.* »

Un mouvement sourd s'opérait déjà dans les campagnes et dans la majeure partie de la bourgeoisie en faveur du parti conservateur. Ces tendances se traduisirent bientôt par des faits : la jeune noblesse constituée en opposition sous le nom de *junker* et dirigée par Bülow-Cummerow renversa le ministère d'action, tandis que l'avénement du ministère Pfuel était signalé par une recrudescence d'hostilités contre l'esprit de libéralisme, par conséquent contre l'assem-

blée nationale qui allait être bientôt balayée par le flot irrésistible de la réaction.

D'un autre côté, dans la confédération, les démarches faites par l'assemblée nationale et par le roi sur le terrain de l'unité allemande par devant la Diète de Francfort, opposée à une pareille politique, se trouvaient être complétement détruites par l'armistice conclu entre la Prusse et le Danemark (26 août).

Après avoir vu tomber le ministère d'Auerswald, à la nouvelle de la suspension des hostilités entre la Prusse et le Danemark, outrage flagrant à la dignité de l'assemblée, des manifestations exaltées eurent lieu dans son sein et par contre-coup dans le parti révolutionnaire. Les troubles de Vienne vinrent donner une force nouvelle à ces réclamations et à la défense de la liberté, soi-disant menacée par le despotisme, si bien que le nouveau ministère ne put tenir contre l'émeute de la rue et l'hostilité de la constituante.

De son côté, Guillaume effrayé d'un état de choses qui pouvait avoir de si terribles conséquences, avait usé de la leçon que son peuple lui

avait donnée quelques mois auparavant, et franchement décidé à couper court au déplorable conflit survenu entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, il avait, dès le 2 novembre, choisi pour premier ministre le général comte de Brandebourg, en même temps qu'il réformait le reste de son cabinet et remplaçait les anciens ministres par MM. de Manteuffel, Strotha, Hardenberg, etc., hommes qui sans être rétrogrades étaient connus pour leurs idées monarchiques et conservatrices. Le 9 novembre, le nouveau cabinet rendait une ordonnance par laquelle l'assemblée était prorogée au 27, et transférée de Berlin à Brandebourg. Protestations et récriminations de la part des députés : le pouvoir royal n'a le droit ni d'interrompre les séances de la chambre ni de la déplacer. Aussi essaya-t-elle de siéger le lendemain ; mais le surlendemain elle trouva le lieu ordinaire des séances occupé par les troupes.

Elle revendiqua le maintien de son droit, mais pacifiquement, en restant dans les limites de la résistance légale, en exhortant la garde nationale et le peuple au calme et à la modération.

Le lendemain un décret du roi déclarait l'assemblée dissoute et promettait une constitution d'après les principes qu'il fit connaître. En attendant il réformait les tribunaux et leur procédure.

Cependant, les paysans donnaient le signal de la contre-révolution et se levaient en masse pour offrir leurs bras à Guillaume, afin de défendre l'autorité royale menacée. Dans la suite, le roi félicitant les campagnes de leur généreux concours, prononça ces paroles devant une députation de Breslaw : « Dieu merci, nous n'en avons pas eu besoin; mes ennemis se sont montrés aujourd'hui comme toujours, ils se sont montrés lâches. » Enfin la lutte cessa le 5 décembre par la promulgation de l'acte constitutionnel octroyé par le roi et la dissolution de la chambre qui avait résisté jusqu'au dernier moment en déclarant le ministère inapte à percevoir l'impôt.

La constitution décrétait un gouvernement représentatif, deux chambres élues, la première par certaine catégorie d'électeurs, la seconde par le suffrage universel à deux degrés et donnait à la

liberté toutes les garanties pour lesquelles la nation avait combattu.

Les deux chambres se réunirent le 26 février 1849. Elles devaient élire une assemblée chargée de réviser la constitution, dans laquelle le gouvernement voulait introduire quelques réformes : entre autres il désirait que la première chambre fût rendue héréditaire. Une majorité douteuse sortit de cette épreuve.

Dans l'intervalle l'Allemagne retentissait des débats de la Diète de Francfort, où les idées absolues se trouvèrent contraintes de transiger avec la réalité. Ce fut la tradition qui suggéra l'idée de créer un empereur, lequel fut nommé pour six ans. Le roi de Prusse, auquel on décernait ce titre, parvenait ainsi à l'*hégémonie*, rêve constant de tous les Brandebourg ; mais l'ambition ne l'aveuglait pas au point de lui faire perdre de vue que ce titre pompeux, purement nominal, allait réduire sa puissance souveraine en faisant tomber son royaume sous la dépendance d'un pouvoir central.

L'absolutisme de la *constituante* allemande avait donné lieu à une levée de boucliers contre

les princes, et tandis que leur existence se trouvait mise en question dans les discussions de l'assemblée, le radicalisme levait la tête et voulait tout résoudre par la force. Frederick Hecker et Gustave Struve avaient convoqué en armes leurs adeptes à Donauerschingen (15 avril 1845); les troupes du Wurtemberg les mirent en déroute. Plus tard de nouveaux soulèvements forcèrent le roi de Wurtemberg d'accepter la constitution de Francfort. Ce succès enhardit les autres; le grand duc de Bade se vit expulsé par ses propres soldats (mai 1849); la Saxe tout entière s'insurgea; la Bavière rhénane en fit autant. Les capitales levèrent l'étendard contre les princes, les chambres contre les gouvernements. A Lauterbach, sur les confins de la Hesse-Electorale, on assassinait le conseiller Priuz; Struve, Brentano, Mieroslawski se transportaient partout où il s'agissait d'attiser ou de défendre une insurrection. La Prusse accourait de son côté pour les réprimer. Que devenait la foi qu'on avait eue à un remaniement pacifique? Guillaume finit par voir clairement que son unité tant rêvée répondait mal aux besoins et aux

devoirs de l'Allemagne et que les états indépendants ne se résoudraient guère au vasselage qu'on leur destinait ; lors donc que la députation de l'assemblée de Francfort vint (3 avril 1849) se joindre à la Chambre prussienne pour lui offrir la couronne impériale, il déclara qu'il ne l'accepterait qu'autant que les autres princes y souscriraient ; puis, comprenant l'inanité d'un titre dont on lui enlevait les meilleures prérogatives, puisque le veto absolu lui était arraché, il recula avec cette franchise louable et fortement empreinte de cette bonhomie germanique qu'on trouve dans toutes ses paroles publiques, et répondit à la députation :

« Si j'étais un Frédéric II, j'accepterais ; mais tel n'est pas mon caractère. Je sens que je ne suis pas fait pour jouer un pareil rôle ; je n'en ai pas la vocation. »

Et comme un député semblait vouloir insister, il ajouta avec autant d'esprit que de malice :

« C'est une des singularités de ces temps-ci qu'on donne plus qu'on ne possède. »

Il proposa la création d'un Etat fédéral dont

feraient partie les princes qui le voudraient bien, et il invita les autres gouvernements à envoyer leurs députés à Berlin. Ce fut alors que les députés de la Prusse quittèrent le parlement de Francfort ; il en fut de même de ceux de l'Autriche, de la Saxe et de quelques autres États, si bien que cette assemblée se vit mourir.

Le pays ne fut pas satisfait des refus du Roi et manifesta son mécontentement par des troubles qui éclatèrent à Breslau et à Elberfeld ; mais Guillaume, entrant résolument dans un système de réaction ouverte, répondait que l'expérience de l'année 1848 lui avait appris qu'il fallait des soldats contre les démocrates.

La Chambre avait été dissoute le 27 avril par arrêté ministériel de M. de Manteuffel.

Les troupes prussiennes, dès le 26 mai, couvraient en effet la Saxe, le Palatinat, le grand duché de Bade, le Schleswig, où germaient à la fois les principes républicains et des tendances de fédération inquiétantes.

En se faisant ainsi le champion de l'ordre, Guillaume nourrissait aussi un but politique, dont les résultats devaient se faire sentir en 1866. Il

est facile, en effet, de se rendre compte, après avoir signalé les péripéties de la révolution dans l'Allemagne du Nord en général et dans la Prusse en particulier, de l'influence que cette dernière puissance a exercée sur tous les États septentrionaux, en s'immisçant dans leurs affaires et en réglant leurs intérêts.

A l'intérieur, le Roi remplaçait par une loi octroyée la loi électorale du 5 décembre 1849. La démocratie s'abstint de voter, et l'assemblée réunie en août offrit une majorité réactionnaire compacte.

CHAPITRE XI

LA CONSTITUTION DE 1850, LE MOUVEMENT RÉACTIONNAIRE

La constitution, qui le 9 janvier 1850 fut présentée au Roi, n'était certes pas un chef-d'œuvre de législation. Guillaume lui-même, dans son message, signala un grand nombre de lacunes : la plus grande, à son avis, était relative à l'extension qu'il fallait donner aux prérogatives royales, amoindries depuis quelques années.

La charte prussienne (1) proclamée et jurée le 31 janvier 1850, reproduit dans ses 119 articles les dispositions ordinaires des constitutions parlementaires et contient, notamment

(1) Elle est semblable sur beaucoup de points à la constitution belge.

dans le titre II qui comprend 40 articles, la consécration étendue des droits et des libertés politiques et civiles. Le pouvoir législatif est exercé par le Roi et deux chambres, et ces dernières jouissent du droit d'initiative et d'interpellation.

La composition de la première chambre ne fut réglée que plus tard. La loi électorale pour la chambre des députés avait été rendue par voie d'ordonnance dès le 30 mai 1849. C'est elle qui a introduit en Prusse le système des classes, que d'autres États allemands ont imité. D'après cette loi, l'élection se fait à deux degrés. Les assemblées primaires sont formées de manière à nommer six électeurs au plus, à raison d'un électeur par 250 âmes. Les électeurs primaires, c'est-à-dire tous les citoyens âgés de 24 ans, jouissant de tous leurs droits civils et ne participant pas aux secours accordés aux indigents, se divisent en trois classes, d'après les contributions directes qu'ils payent, de telle manière que chaque classe paye un tiers des contributions du district. La première classe comprend ainsi les plus imposés jusqu'à concurrence du premier tiers; la deuxième classe, ceux qui viennent

après jusqu'à concurrence du deuxième tiers, et la dernière le surplus. Les députés reçoivent une indemnité. La période législative est de trois ans, et le budget se vote pour un an.

La nouvelle charte cousacrait d'ailleurs l'égalité des citoyens, l'abolition des priviléges, des servitudes, des fidéicommis; proclamait la liberté du commerce, d'association; elle donnait aux fonctionnaires des garanties contre l'arbitraire, plaçait tous les cultes sur un pied d'égalité, les déclarait indépendants de l'État, et permettait à chacun de correspondre directement avec son chef.

En ce moment la royauté prussienne se posait comme le champion des intérêts constitutionnels et nationaux en Allemagne; elle soutenait de ses armes les insurgés du Holstein et appuyait la résistance légale que les habitants de la Hesse électorale opposaient à leur gouvernement : malheureusement l'énergie manqua pour soutenir ces bonnes intentions. Les deux questions qui viennent d'être mentionnées, menacèrent d'amener un conflit armé entre la Prusse et l'Autriche; une vive irritation s'était produite entre

ces deux puissances par suite des tentatives que faisait la Cour de Berlin pour se créer en Allemagne une union restreinte, de laquelle devait être exclue l'Autriche, qui s'efforçait en même temps de rétablir l'ancienne diète germanique.

Déjà la landwher prussienne avait pris les armes; déjà les troupes des puissances rivales étaient en présence, quand, par un revirement subit de politique, le ministre dirigeant de Prusse, M. de Manteuffel, courut à Olmütz au-devant du prince de Schwartzemberg et signa, sur le territoire autrichien, la convention humiliante du 29 novembre 1850, par laquelle la Prusse cédait sur tous les points. C'en fut fait dès lors de la politique ambitieuse au dehors, de la politique libérale au dedans; le gouvernement entra décidément dans la voie de la réaction féodale, et Frédéric-Guillaume passa à la pure et simple restauration du passé.

M. de Manteuffel qui avait acquis un grand crédit depuis la dissolution de la Chambre, conserva le ministère pendant neuf ans, sans avoir d'autre politique que de ramener, autant que possible, la Prusse au régime antérieur à celui

de 1848, d'autre préoccupation que de tenir la balance égale entre le libéralisme avancé des uns et les opinions féodales des autres. Quant aux promesses faites à l'Allemagne, on paraissait les avoir oubliées, et au sein même de la Diète on coopéra de tout son pouvoir à l'œuvre réactionnaire qu'accomplissait alors cette assemblée. Le parti démocratique fut écrasé, et dans les élections complétement battu par les fonctionnaires administratifs qui disposaient à leur gré des électeurs et se portaient eux-mêmes candidats. La constitution fut trouvée trop libérale, et le gouvernement ne tarda pas à profiter de la facilité avec laquelle elle se prêtait aux transformations. Des diverses lois qui la réformèrent dans le sens réactionnaire, la plus importante est celle du 7 mai 1853, qui termina les longs débats sur l'organisation de la pairie ; elle statuait que la première chambre serait formée par une ordonnance royale qu'une loi seule pourrait modifier : cette ordonnance ne fut publiée qu'au mois d'octobre 1854.

D'après les dispositions de cet acte qui pourra exercer une grande influence sur les destinées

futures de la Prusse, la première chambre se compose : 1° des membres héréditaires, savoir: des membres majeurs de la famille royale; des chefs des deux maisons de Hohenzollern et des familles médiatisées des comtes et seigneurs qui faisaient partie de la curie des seigneurs dans la constitution octroyée en 1846, et enfin des membres que le roi nomme à titre héréditaire; 2° de membres à vie, savoir : ceux présentés par certaines fondations religieuses, par les corporations de chevaliers, par les grandes maisons autorisées à cet effet, par les associations de l'ancienne propriété foncière, par les universités, par les villes auxquelles le roi concède ce privilége; 3° des titulaires des quatre grandes charges du royaume; 4° des personnes nommées à vie par le roi.

Dans ces conditions, la première chambre devait former un corps essentiellement aristocratique, et c'est elle, en effet, qui constitue le seul point d'appui du parti féodal, bien que quelques-uns des anciens seigneurs médiatisés aient refusé d'y entrer, parce que certains actes de 1848 leur avaient enlevé une partie de leurs priviléges.

La politique extérieure de M. de Manteuffel, dominé par le parti féodal, fut d'abord telle que l'annonçait la journée d'Olmütz.

L'Autriche prit la haute main dans la diète fédérale où le cabinet de Berlin était comme annihilé. Craignant de se compromettre, la Prusse commençait toujours, dans les questions européennes, par réserver son opinion, et ne prenait un parti que lorsqu'elle s'y voyait absolument forcée par les circonstances. C'est ainsi que dans la guerre d'Orient, où les sympathies du gouvernement prussien étaient pour la Russie, elle laissa à l'Autriche toute la direction de la politique fédérale. Ce n'est que vis-à-vis des faibles qu'elle montra quelquefois de l'énergie, témoin l'affaire de Neufchâtel où, pour une prétention surannée de la dynastie régnante, elle faillit mettre l'Europe en feu.

A cette époque l'alliance de la Prusse et de la Russie fut publiquement cimentée par le voyage de Guillaume IV à Varsovie, où il se rencontra avec l'empereur Nicolas. La *Gazette de Prusse* ne manqua pas à cette occasion de faire l'historique et la théorie de l'alliance russe : « Malgré

ces démêlés du grand Frédéric avec l'impératrice Elisabeth, disait-elle, les sympathies qui existaient entre les deux nations se ravivèrent, surtout lorsque l'empereur Alexandre refusa de s'allier à Napoléon, et s'unit à l'Allemagne pour soustraire l'Europe au joug français. » Le parti libéral vit ce voyage d'un mauvais œil et regretta que le Czar ne fût pas venu plutôt à Berlin, où se préparait une fête nationale pour l'inauguration d'une statue du grand Frédéric, œuvre de l'artiste Rauch. Ce fut là une cérémonie politique dont le roi saisit l'occasion pour réclamer des nombreux régiments qui y assistaient, dévouement et fidélité. Des discours furent prononcés, entre autres, par M. de Manteuffel qui, l'appui autrefois de la politique libérale et l'instigateur des mesures prises au sujet des révoltés du Holstein et de la Hesse électorale, affirmait sa conversion vers le parti conservateur dans cette phrase : « Le vieil esprit prussien, c'est la fidélité inébranlable, prête à tous les sacrifices du peuple pour la maison régnante, c'est la joie avec laquelle tous les intérêts se subordonnent à l'intérêt unique de la

patrie, c'est la profonde conviction que le
être et la prospérité des citoyens ne peuv
développer et fleurir qu'autant que le pri
le peuple se donnent, comme du temps du
Frédéric, franchement la main, fiers d'c
la loi, et marchant en avant avec ordre, r
rité, constance et une sage économie. »

Le peuple électrisé et flatté dans son a
propre national au souvenir de scènes c
rappelaient les plus belles phases de son his
se livra à des transports d'enthousiasme.

Le roi quitta bientôt Berlin, pour aller
courir la Prusse rhénane. Dans le cours
voyage, il se rencontra avec l'empereur
triche. La circonstance fit qu'une question
plus haute importance fut agitée entre les
souverains : l'intention de l'Autriche d'ac
cer au Zollverein (1). Guillaume IV év
s'engager, s'appliqua à faire des réponses
sives, qui lui furent fournies par M. de Ma
fel, et toujours à la poursuite de son bu

(1) Dès 1849, quelques ouvertures sans ré
avaient été faites dans ce but, par M. le baron de
ministre des finances autrichiennes.

nification commerciale, risqua même sur ce terrain difficile et dans des conjectures aussi graves, une idée qui consistait à entraîner dans l'union douanière tous les pays septentrionaux qui n'en faisaient pas encore partie, tels que le Hanovre (1), le Oldembourg et Schauembourg-Lippe. Puis, comme le traité constitutif du Zollverein qui pouvait expirer le 31 décembre 1853, à la condition d'être dénoncé en 1851, ne l'avait pas été, M. de Manteuffel, par une circulaire ministérielle du 6 mars 1852, convoqua les États qui faisaient partie de l'union douanière pour obvier aux moyens d'étendre et de développer leur association. L'Autriche prétendit assister à cette réunion dont on l'écarta tout en disant que, si elle voulait conclure un traité de commerce avec la Prusse, celle-ci y était disposée. Des notes très-vives furent échangées entre les deux cabinets; l'on crut même un instant que la paix allait être troublée, et l'Europe qui assistait aux débats de cette colossale ques-

(1) La Prusse avait conclu avec le Hanovre un traité par lequel le Steuerverein devait se réunir au Zollverein.

tion se rangeait du côté de la cour de Berlin. La Prusse se vengeait ainsi de son échec d'Olmütz, en écartant l'Autriche de toutes les situations et en répondant à ses prétentions par l'organe de M. de Manteuffel, qui éludait habilement les difficultés. « Il n'y a pas lieu de douter, disait le ministre, que les prochaines délibérations sur la réorganisation du Zollverein ne conduisent à un résultat satisfaisant et ne nous rapprochent du but, c'est-à-dire de l'union douanière de tous les États allemands. »

Au dedans, la Chambre manifestait hautement des idées de révision et même de suppression de la constitution de 1850. Le roi, malgré les conseils et les sollicitations de quelques membres de son cabinet, ne voulut pas trancher la question par un coup d'État et se réserva seulement le droit de choisir les membres de la deuxième Chambre.

Une remarque très-juste à faire à propos du cabinet prussien, c'est qu'il était malheureusement composé d'éléments hétérogènes, d'hommes dont les efforts n'étant pas simultanés, se nuisaient les uns aux autres. Ainsi on y

rencontrait des réactionnaires comme M. de Westphalen et des progressistes conservateurs comme M. de Manteuffel. Guillaume IV aurait bien penché du côté de M. de Westphalen, mais il se rappela d'autre part les immenses services que M. de Manteuffel lui avait rendus, et en particulier la dissolution de l'Assemblée constituante.

Le coup d'État de décembre à Paris vint donner une force nouvelle au parti réactionnaire. On proclama la nécessité de supprimer la constitution, surtout après la lecture d'une brochure (1) intitulée : *Révision de la constitution*, qui fut importée en Prusse, traduite et précédée d'une préface dans laquelle l'auteur disait avec une joie qu'il ne cherchait pas à dissimuler : « Le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française, a anéanti pour jamais sur le continent européen le gouvernement parlementaire ; c'est là notre profonde conviction. » Une autre brochure, intitulée *Louis-Napoléon*, de M. C. Franz, vint ajouter à la sensation produite par le premier écrit.

(1) Cette brochure émanait du prince Louis-Napoléon.

CHAPITRE XII

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA PRUSSE, LA RÉGENCE.

Après avoir traversé sans trop d'encombre la grande crise qui date de 1848, le parti démagogique une fois vaincu, les rivalités avec l'Autriche reprirent avec une nouvelle vigueur. Ces rivalités politiques de 1848 à 1851 avaient changé de forme et d'objet et s'étaient transformées, au moins en apparence, en lutte commerciale. Les résultats ont été favorables à la Prusse qui est sortie de l'épreuve victorieuse de sa rivale dans la question du Zollverein, et cela grâce aux négociations habiles de M. de Manteuffel, lequel a affirmé une fois de plus l'influence de son pays sur tout le nord de l'Allemagne. L'antagonisme traditionnel qui avait failli causer dans la confédération germanique une guerre désastreuse, à l'occasion de la reconstitution de l'union des

douanes, se calma un peu par la visite de François-Joseph à Berlin, qui ne devait, du reste, emmener qu'un rapprochement passager sans assurance de paix durable; un traité de commerce et de navigation fut pourtant conclu le 19 février 1853 et l'union des tarifs (1er janvier 1854) dissipa pour un instant les nuages.

A l'extérieur, les rapports de la Prusse avec les autres puissances n'étaient pas satisfaisants, parce que les idées émises par elle au sujet de l'unité germanique et sa politique à l'égard des duchés de Schleswig-Holstein se trouvaient contraires aux intentions des gouvernements désireux du *statu quo*. La Prusse accéda pourtant au traité de Londres (8 mai 1852) modifiant l'ordre de succession au Danemark.

Jusqu'en 1856 il n'y a presque à signaler que le traité avec le Oldembourg pour l'acquisition d'un territoire destiné à la construction d'un port de guerre (1) sur la Jahde, l'exil momentané

(1) La Prusse avait besoin d'une marine militaire; car, dans les conditions actuelles, elle était sous ce rapport au-dessous des États secondaires. Ce désir a été le mobile du rôle que cette puissance a joué dans la question danoise : elle convoitait le port de Kiel.

des amis du prince de Prusse et du prince lui-même, événement qui produisit une grande émotion à Berlin ; la circulaire du ministre de l'intérieur, comte de Westphalen, représentant le parti féodal dans le cabinet au sujet des efforts du clergé catholique qui, d'après lui, ligué avec la démocratie, à l'instar du clergé de France et de Belgique, et imbu de sentiments anti-russes, aurait cherché à inculquer ces sentiments à la population; l'entrevue du roi de Prusse avec l'empereur d'Autriche à Tetschen; la reprise des relations diplomatiques avec le Wurtemberg; des conventions postales avec l'Angleterre, la France et l'Espagne, et à l'intérieur le rétablissement du Conseil d'Etat, et le projet de constitution d'une pairie, qui souleva à la chambre de nombreux orages.

C'est ici que vient se placer de nouveau la question d'Orient. La Prusse, qui a acheté dans ces derniers temps notre neutralité au prix de conditions qu'elle n'a pas remplies, et tend depuis 1855 à se ranger du côté du gouvernement français, fit alors de grands efforts pour empêcher l'Autriche d'incliner vers la politique

occidentale. Les bases d'une convention de neutralité proposées par la Russie à l'Autriche et à la Prusse, acceptées d'abord par cette dernière puissance, furent bientôt rejetées par elle, dès qu'elle entrevit sous les dehors de cette neutralité une alliance à la politique du czar. Il n'est pas douteux que l'attitude du cabinet de Berlin n'ait beaucoup servi à encourager au début les illusions de la Russie, et que par le fait elle n'ait contribué à provoquer une guerre, qu'on aurait voulu prévenir. Trompée dans ses prévisions, la Prusse a du moins sauvegardé sa neutralité et cherché le prompt rétablissement de la paix. Le roi Frédéric-Guillaume IV fit même plus, il écrivit à l'empereur Alexandre une lettre autographe dans laquelle il présentait la conclusion de la paix comme une nécessité, alléguant que la continuation de la guerre lui permettrait difficilement de rester plus longtemps passif, et qu'en cas de refus, il se verrait forcé de se mettre ouvertement contre la Russie. Le cabinet de Saint-Pétersbourg s'en alarma et agit en conséquence; l'Autriche elle-même est tombée d'accord sur l'influence salutaire qu'a exercée la

Prusse dans cette occurrence, et ce fait est relaté dans une depêche adressée au comte Esterhazy, le 20 février 1856 : « Nous rendons pleine justice aux efforts par lesquels Sa Majesté le roi de Prusse et son cabinet ont exercé, au moment décisif, une influence sur la décision salutaire de la Russie. » Somme toute, au milieu de ces événements, si modeste qu'ait été l'action de la cour de Berlin, son but s'est montré moralement utile.

Au congrès de Paris, la Prusse, sans avoir une grande influence en Europe par le fait de sa neutralité, fut pourtant jugée digne d'envoyer ses plénipotentiaires qui furent : M. de Manteuffel (1), président du conseil des ministres, et le comte de Hasfeld, ambassadeur près la cour de France.

Un événement très-grave vint bientôt préoc-

(1) Après avoir penché un instant pour la guerre dans la question d'Orient, il dut subir l'inaction et accepter la neutralité, pour laquelle se décida Guillaume, sous l'inspiration du parti de la Croix. Son habileté au congrès de Paris contribua du moins à relever la Prusse de l'effacement que lui avait imposé l'alliance de la Russie.

cuper les esprits, dans les premiers jours de septembre 1856 : les affaires de Neufchâtel. Ce mouvement, fomenté par quelques partisans de la souveraineté prussienne dans ce canton, fut aussitôt réprimé; les insurgés royalistes furent appréhendés et sur le point d'être jugés. Les droits de la Prusse sur la principauté de Neufchâtel ne sont pas douteux; ils sont consacrés par les traités de 1815 et par le protocole signé à Londres en 1852; seulement le canton de Neufchâtel se considérait comme libre depuis 1848. Une si petite question faillit amener la rupture de la bonne harmonie entre les grandes puissances. Le gouvernement helvétique voulait faire justice d'un acte commis sur son territoire; l'Angleterre et l'Autriche y consentaient, d'autres puissances n'étaient pas du même avis et parmi elles la France qui disait à la Suisse : « Donnez la liberté aux insurgés et fermez les yeux. » Nous y consentons, répondait le gouvernement helvétique, si la Prusse s'engage à renoncer à toute suzeraineté sur le canton, moyennant une indemnité préalable. Guillaume IV refusa d'acquiescer à cet acte comme incompatible avec

sa dignité, refus que la France (1) approuva; le roi, comprenant l'avantage qu'il trouverait à se rapprocher de nous, s'empressa de réclamer les bons offices de l'empereur Napoléon III, qui s'employa à vider la question de Neufchâtel.

Guillaume le remercia de cette marque d'intérêt, dans une lettre où il disait qu'il sentait l'opportunité d'une décision à cet égard; mais, ne voulant pas compromettre sa dignité par des concessions qu'il n'aurait pas octroyées lui-même, et la Suisse se refusant à laisser l'initiative de l'accommodement au gouvernement prussien, M. de Manteuffel envoya aux représentants de la Prusse près les cours de Vienne, de Londres et de Saint-Pétersbourg, une dépêche qui rappelait les clauses des traités de 1815 relatives à Neufchâtel, et priait les cabinets de conserver leur neutralité dans les circonstances qui pourraient survenir, sauf à eux de forfaire aux conventions qu'ils avaient signées. Comme corollaire de cette dépêche, des prépa-

(1) Le gouvernement français a-t-il eu un but secret que l'avenir démasquera? (Hippolyte Castille, 1857.)

ratifs de guerre furent faits dans le cas où les prisonniers prussiens ne seraient pas amnistiés le 15 janvier 1857. La Suisse céda, et le roi, à l'ouverture de la chambre, déclara que la force devenait inutile, du moment où les prisonniers étaient relaxés, et que la question serait vidée dans une conférence européenne. Cette conférence, qui eut lieu à Paris, et à laquelle prirent part le comte Hasfeld pour la Prusse, lord Cowley pour l'Angleterre, le baron de Hübner pour l'Autriche, le comte de Kisselef pour la Russie, le docteur Kern pour la Suisse, fut présidée par M. le comte Walewski. Le 26 mai 1857, après de nombreuses discussions, un traité fut conclu, par lequel le roi de Prusse renonçait à ses droits sur Neufchâtel, moyennant une indemnité qu'il n'accepta pas.

A l'intérieur, les luttes politiques s'étaient un peu apaisées pour laisser le champ libre aux disputes religieuses, non moins graves et non moins dangereuses que les premières. Les protestants, qui avaient semblé vivre un instant en bonne intelligence avec le parti catholique, cherchèrent par tous les moyens à le miner et renouve-

lèrent en petit cette lutte sourde qui s'était développée surtout sous Guillaume III. Quant à la situation de la Prusse en Allemagne, difficile serait la tâche de reproduire son antagonisme avec l'Autriche à la diète germanique. Ce n'est qu'une série de discussions suivies tantôt d'échecs et tantôt de victoires, de vexations et de mesures prises par l'une des puissances contre l'autre, dans l'intention de contrebalancer ses progrès. C'est ainsi que, pour faire pièce à l'Autriche, dont l'intention était d'occuper Rastadt avec 5,000 hommes, à l'exclusion des troupes du grand duché de Bade, la Prusse obtint de tenir garnison à elle seule dans la forteresse fédérale de Luxembourg; la question danoise fut la seule sur laquelle les deux rivales se trouvèrent et marchèrent d'accord jusqu'à nos jours.

Depuis le mois d'octobre 1857, la Prusse se trouva pourtant dans une phase complétement anomale quant à sa politique vis-à-vis de la Confédération. Le parti féodal (ou de la Croix) qui englobait la Reine, le comte de Gerlach, Niebhur et toutes les sommités du parti réactionnaire cherchait à opérer une réunion entre les

cabinets de Vienne et de Berlin, sans amoindrir toutefois la prépondérance de ce dernier ; il voulait qu'on désertât la politique d'accaparement suivie jusqu'alors, pour accroître l'influence de la Prusse sur tous les Etats du Nord, et cela sans donner d'ombrage à l'Autriche, tandis que le cabinet Manteuffel, pour faire oublier les humiliations d'Olmütz, désirait, lui, une scission complète avec la cour de Vienne, par conséquent une lutte franche et ouverte.

Telle était la situation intérieure et extérieure, lorsque, vers la fin du mois de juillet 1857, Guillaume IV fut atteint d'un malaise qui, passager d'abord, se changea bientôt en une maladie si grave, qu'elle fut jugée incurable. Cette maladie affectait spécialement le cerveau du roi. Les esprits s'inquiétaient déjà de savoir si les pouvoirs seraient délégués au prince royal, lorsque Guillaume, dans un moment de lucidité, confia à son frère (1) la direction des affaires, le 13 octobre. M. de Manteuffel fut maintenu au minis-

(1) Frédéric-Guillaume Louis, né le 22 mars 1797, fils du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise de Meklembourg-Strélitz.

tère, comme n'étant pas entièrement incompatible avec le nouveau régime. Malgré lui, M. de Manteuffel avait subi les influences du parti de la Croix, qui agissait puissamment sur l'esprit de Guillaume, ce qui fut la cause de sa conversion politique vers la réaction; mais peu après la signature qu'il fit à Olmütz d'un traité avec l'Autriche, il est revenu à son premier système et a soutenu, dans la discussion des intérêts de l'Europe et des questions allemandes, une lutte contre ce parti, lutte dans laquelle le comte de Bismark-Schönhausen (1) l'a puissamment secondé. La politique du gouvernement prussien à l'égard des duchés, politique inspirée par M. de Manteuffel, témoigne de son zèle à soutenir les vœux de la nationalité germanique, et le voyage entrepris par le comte de Bismark dans les pays scandinaves en 1857, n'eut d'autre but que de rechercher les moyens d'une solution conforme aux intérêts de l'Allemagne. A la Diète, il a poursuivi la même ligne de conduite à l'égard de l'Autriche; l'accord n'a jamais pu s'établir

(1) Envoyé prussien à la diète germanique.

entre les deux cours que l'on a vu toujours divisées sur l'interprétation des règlements fédéraux et même sur la publication des protocoles. Dans cette lutte, la Prusse, battue en maintes occasions, chercha à venger ses défaites en faisant acquiescer la France et la Russie à sa politique, pour imposer à sa rivale les vœux et l'autorité des grandes puissances.

Cependant l'héritier présomptif de la couronne, appelé à diriger le royaume pendant la maladie du roi, se trouvait dans une position des plus complexes et des plus embarrassées; il luttait contre lui-même, incertain de savoir s'il allait substituer ses idées à celles du cabinet Manteuffel et s'attirer ainsi l'hostilité du parti de la Croix. Il se tint donc dans l'expectative jusqu'au moment où le roi, qui sentait son mal empirer, voulut lui laisser sa liberté d'action et le nomma régent par un décret du 9 octobre 1858.

Le régent maintint jusqu'à nouvel ordre l'ancien ministère; M. de Westphalen seul se retira et fut remplacé par M. Flotwel. Enfin, le 6 novembre 1858, un nouveau cabinet fut installé avec MM. le prince Hohenzollern-Sigmaringen comme

président, Flotwel, d'Auerswald, Schleinitz, de Bonin, de Platow, Plucke, de Bethman-Holwe. MM. Simon et Von der Heydt furent conservés; c'étaient les chefs de l'opposition libérale des dernières chambres. Dix ans avant l'opinion publique les eût vivement repoussés, mais en 1858 elle les accueillit avec enthousiasme. La démocratie elle-même sortit de son abstension pour appuyer aux élections des hommes conservateurs en principe et ressemblant en cela à nos doctrinaires français, en même temps que libéraux dans leurs tendances.

Une nouvelle ère s'ouvrait pour la Prusse, qui, dans sa politique extérieure, allait sortir de la voie suivie depuis les conférences d'Olmütz en 1850. Le programme relatif à la situation du royaume vis-à-vis de l'Europe et de la confédération germanique se trouvait défini dans ces mots, extraits d'un discours prononcé à l'ouverture des Chambres : « La Prusse doit vivre en bonne harmonie avec toutes les grandes puissances, sans se laisser diriger par les influences étrangères et sans se lier prématurément les mains par des traités. En Allemagne, la

Prusse doit faire des conquêtes morales en favorisant l'essor de tous les éléments moraux et en développant des pensées d'union, telle que l'union douanière. » Les élections (1) de la Chambre de 1858 consacrèrent les tendances du nouveau régime : le parti réactionnaire se trouvait écrasé. Les premiers actes du régent furent, comme il arrive en pareille circonstance des actes de modération, de réformes et de protection aux institutions libérales. Déjà le ministère avait été changé, la politique féodale mise de côté, pour céder la place à un cabinet plus libéral et à une politique tout autre. Le parti progressiste triomphait; le futur Guillaume Ier le laissa se donner à la joie, résolu à se servir de lui comme un levier pour arriver à la réalisation de son rêve politique : l'unité de l'Allemagne.

En ce moment éclata la guerre d'Italie (1859). La question italienne souleva à la Chambre une discussion des plus intéressantes. Le danger et la crainte d'une guerre européenne causa en Prusse une profonde émotion ; on ne se fit pas

(1) Sur 352 députés, on en comptait 226 ministériels et libéraux.

faute aussitôt de déclamer contre l'ambition de la France. A la Chambre, sauf deux ou trois, tous les orateurs et notamment M. de Below, de Kleitz-Retzow, Stalh et Brüggmann se répandirent en déclamations haineuses contre le gouvernement français, en soutenant que l'Autriche était dans son bon droit et en invitant la Prusse à adhérer à sa politique. « De même, dit M. de Below, que le monde chrétien s'est réuni sous la bannière du saint empire romain pour combattre le mahométisme, de même il faut que l'Europe chrétienne se réunisse aujourd'hui contre la Révolution et la domination sans frein, qui ensemble menacent toute l'Europe. « L'empire n'est pas la paix, dit M. Stalh, mais la conquête ; il n'est pas l'instrument de la conservation, mais l'exécuteur testamentaire de la Révolution, seulement dans sa bouche la Révolution s'appelle civilisation. Malgré ces plaintes, les sentiments anti-autrichiens et les sympathies des libéraux pour la cause italienne ne tardèrent pas à prévaloir en Prusse.

Quoique désireux de conserver sa neutralité, le gouvernement faisait valoir sa position de

grande puissance, en prenant une part active aux négociations dans l'intérêt d'une solution pacifique. Le but de la politique prussienne fut expliqué aux Chambres dans ces lignes : « Le gouvernement se souvient que la politique de la Prusse doit être une politique nationale et représenter les droits, l'honneur et l'indépendance de la patrie commune. Que les efforts en faveur de la paix réussissent ou échouent, l'avenir trouvera la vieille Prusse au poste que la Providence lui a assigné.» Ces paroles furent accueillies avec transport ; elles répondaient au sentiment national qui revendique pour la Prusse l'œuvre d'unification allemande, et la pose comme champion des sentiments et des intérêts de la Confédération.

Quand la guerre eut éclaté, M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères, s'exprima ainsi à la chambre pour justifier les mesures militaires qu'il avait prises : « Si jusqu'ici le gouvernement s'est donné pour mission de maintenir le paix, tous ses efforts tendront dans l'avenir à la rétablir, mais dans ce but il n'a pu se passer d'une position armée, dont la Prusse a absolument

besoin pour attendre avec confiance toutes les éventualités et accomplir la tâche qu'elle doit se proposer, la tâche de veiller à la sûreté de l'Allemagne, de sauvegarder les intérêts nationaux et de maintenir l'équilibre européen. »

Quelques jours avant l'ouverture des hostilités, le concours de la Prusse fut sollicité par l'Autriche, qui dépêcha à Berlin l'archiduc Albert, dont la mission ne tendait à rien moins qu'à déclarer en commun la guerre à la France. Les proposition de l'Autriche furent repoussées. L'échec subi par les troupes autrichiennes à Montebello produisit un grand saisissement dans l'Allemagne qui se crut attaquée. Dans cette occurrence la Confédération germanique se montra hostile à la France et irritée contre la Prusse. Le prince régent, pour calmer l'impatience générale, confia au général Willisen une mission près la cour de Vienne, mission par laquelle la cour de Berlin sous toute sorte de réserves s'engageait dans la voie d'un rapprochement avec l'Autriche : après la bataille de Magenta, le gouvernement prussien mobilisa même une partie de l'armée. L'Angleterre s'émut de ces prépa-

ratifs belliqueux et lord John Russel exprima ses inquiétudes dans une dépêche datée du 22 juin : « C'est de l'attitude prudente et modérée de la Prusse, disait-il, que dépend en grande partie la question de savoir si la guerre actuelle sera localisée en Italie, ou si elle s'étendra sur le territoire allemand et peut-être encore sur d'autres parties de l'Europe. »

La politique de la Prusse à l'égard des cabinets de Saint-Pétersbourg, des Tuileries et de Londres ne fut pas semblable à celle qui fut suivie à Vienne. A l'égard des cours russe, française et anglaise, les intentions du cabinet de Berlin furent nettement définies, tandis qu'avec la cour de Vienne il refusa de s'engager à rien de sérieux. Le prince régent, après avoir décrété la mobilisation, esquissa vaguement sa ligne de conduite à l'égard de l'Autriche, dans une note diplomatique adressée par le ministre des affaires étrangères au baron de Werther, envoyé de Prusse à Vienne. Une réponse à cette note fut faite, dans laquelle l'Autriche déclarait au cabinet de Berlin qu'elle ne pouvait plus longtemps se tenir dans ce rôle ambigu, et désirait con-

naître ses desseins. La Prusse ne répondit rien que de très-évasif.

La bataille de Solferino vint bientôt modifier la situation de la Prusse. L'Allemagne, devant ce dénouement, fut agitée de sentiments divers. Les ennemis de l'Autriche virent dans la paix de Villafranca, conclue isolément avec la France, un nouveau grief contre elle, et lui reprochèrent de sacrifier ainsi la dignité de l'Allemagne, après l'avoir compromise pendant plusieurs mois par ses excitations. Les partisans du cabinet de Vienne, en majorité dans les cours secondaires, firent retomber principalement sur les hésitations de la Prusse la responsabilité des sacrifices territoriaux que l'Autriche avait dû s'imposer et de l'humiliation qui frappait l'Allemagne, réduite ainsi à l'inaction après avoir menacé la France et proclamé la nécessité de la guerre. Le manifeste de Luxembourg et l'accusation dirigée par l'Autriche contre ses alliés de l'avoir laissée dans l'abandon, émurent vivement le cabinet Prussien : pour combattre les difficultés qu'un pareil état de choses, commenté avec amertume par l'opinion publique, créait au prince régent, le

cabinet de Berlin n'avait plus qu'à accepter avec une entière franchise le rôle prépondérant que le parti unitaire l'invitait à prendre, en lui offrant la direction des intérêts généraux de l'Allemagne régénérée. Les ministres du prince-régent le comprirent et entrèrent dans une voie qui offrait une aussi belle carrière aux aspirations souveraines du futur Guillaume Ier.

En cet instant, deux lignes politiques semblaient être tracées à la marche progressive de la Prusse : l'une aurait eu pour effet, moins encore d'affaiblir l'autorité de l'Autriche au sein de la Confédération, que d'étouffer les germes d'une prospérité réelle dans les capitales, telles que Munich, Dresde, Stuttgart, Darmstadt, asiles de science et d'étude, où tant d'hommes de mérite trouvent des satisfactions d'intérêt et d'amour-propre ; l'autre aurait tendu à anéantir l'Autriche, à la chasser de la Confédération par des moyens aventureux et violents. C'est le dernier plan qui a été suivi.

CHAPITRE XIII

EXPOSÉ CRITIQUE DES FAITS DE 1859 A 1867.

Les faits actuels sont trop connus pour que nous nous permettions d'en offrir à nos lecteurs une simple nomenclature. Faire ressortir la cause des événements et leur relation, mettre les personnages contemporains en face de leurs actes passés et présents, nous a semblé la seule manière d'étudier et d'apprécier l'histoire de ces dernières années. Débarrassés de tous les détails inutiles, simplement exposés, accompagnés rarement, mais pourtant accompagnés de jugements que n'influence aucun esprit de parti et qu'a séule dictés la justice, les événements deviendront facilement compréhensibles pour tous et s'expliqueront d'eux-mêmes. C'est à 1859 qu'il faudra remonter, pour retrouver la source d'une politique qui s'est dévoilée, il y a quelques mois à peine, dans toutes ses aspirations et dans toute son étendue.

1859

Pourquoi la Prusse a-t-elle participé au congrès de Paris en 1856? La question d'Orient ne la touche ni de près ni de loin. La logique ne nous fournit aucun motif pour expliquer cette intervention. Mais pourquoi le Piémont est-il allé guerroyer sur les bords de la Tchernaïa pendant la guerre de Crimée? Cette question, logiquement aussi insoluble que la précédente, doit néanmoins être posée, si nous voulons comprendre quelque chose aux événements dont nous venons d'être témoins. La Prusse n'intervint au Congrès que grâce à l'appel de la France; le Piémont ne fit la guerre que sur les promesses du cabinet français.

C'étaient là les précédents dont nous voyons se dérouler les conséquences en 1859, lors de la guerre d'Italie. Le Piémont avait osé provoquer l'Autriche, non sans avoir la certitude qu'il serait soutenu. On s'arrête pourtant après les premières victoires, livrées aux approches du

quadrilatère, alors que celui-ci n'est pas même entamé. Pourquoi cette paix si brusque de Villafranca? L'empereur d'Autriche et l'empereur Napoléon l'expliquent par des raisons contradictoires; et, ce qu'il y a de curieux, c'est qu'ils ont à la fois tort et raison tous les deux. Le pouvoir, en France, prétend que, pour continuer la guerre, il aurait fallu faire franchement alliance avec la révolution; il ajoute que les opérations militaires auraient dû être transportées sur le Rhin, car les confédérés de l'Autriche se levaient pour la soutenir; François-Joseph, au contraire, fait savoir qu'il renonce à la guerre parce que ses confédérés l'abandonnent.

C'est ici que nous voyons apparaître la mémoire reconnaissante de la Prusse en faveur de celui qui l'avait appelée au congrès de Paris et, comme conséquence, en faveur du Piémont.

Au commencement de 1859, sous le coup de la menace adressée à M. de Hübner aux Tuileries, l'Autriche avait dépêché à Berlin l'archiduc Albert pour en obtenir la promesse d'une action commune, au cas d'une attaque facile à prévoir : l'archiduc Albert avait échoué.

Vers la même époque, la princesse Victoria, femme du prince Frédéric-Guillaume, héritier de la couronne, avait eu un fils, qui fut baptisé avec la plus grande pompe. Les cérémonies du baptême avaient attiré à Berlin plusieurs hauts personnages, représentants de leurs cours et porteurs de compliments à la famille royale. L'Autriche, qui comptait des amis parmi ces hauts personnages, avait encore espoir de transformer ces fêtes en congrès diplomatique et d'amener la Prusse à se décider en sa faveur ; il n'en fut rien.

Cependant, les hostilités étant désormais inévitables (21 avril), le prince-régent se décida à mettre sur pied de guerre trois corps d'armées, destinés à former le contingent fédéral prussien, à ce qu'il disait, du moins. Cette restriction est nécessaire, car le représentant du Hanovre à la diète, ayant proposé avec la bonhomie de la confiance, la mobilisation de tous les contingents fédéraux et l'envoi d'une armée sur le Rhin, la Prusse répondit qu'elle réservait sa liberté d'action, qu'elle revendiquait le droit de prendre l'initiative et de choisir son heure. Traduit en

français, cela voulait dire que la Prusse armait, mais que les intérêts de l'Autriche et de la confération étaient bien ce qui la touchait le moins.

On sait que les Tuileries n'ont pas d'allié plus intime que le czar. Le prince Gortschakoff, traduisant les sentiments de son maître, publia une note qui rendit encore plus faciles les bons offices du gouvernement de Berlin à l'égard des Tuileries, note dans laquelle il blâmait énergiquement les États d'Allemagne qui cherchaient à étendre la guerre hors de la péninsule italique.

Aussi, l'Autriche dut savoir ce que pouvaient signifier la mobilisation de six corps sur neuf de l'armée prussienne (14 juin), et la proposition faite à Francfort de mobiliser tous les contingents fédéraux (25 juin). M. d'Ussedom, le représentant de la Prusse auprès de la diète, fut chargé, en tout cas, de le dire très-explicitement; tous ces contingents fédéraux devaient être sous le commandement exclusif du prince-régent de Prusse, sans que celui-ci fût astreint à prêter serment à la diète, de laquelle il ne devrait pas recevoir les instructions.

Il était donc vrai que des mouvements mili-

taires avaient lieu en Allemagne, mais on aurait dû ajouter que la bonne volonté de la Prusse à l'égard des Tuileries leur enlevait tout danger. D'un autre côté, François-Joseph était fondé à dire que ses alliés naturels l'abandonnaient et voulaient même lui imposer des conditions plus dures que celles de Villafranca. Les plaintes et les appréhensions de François-Joseph étaient des plus légitimes.

Cette même année 1859, le gouvernement prussien accuse, à l'intérieur, des tendances que nous verrons se développer plus tard. S'il faut louer le remplacement de M. de Manteuffel par le prince de Hohenzollern-Sigmaringen à la présidence du conseil, la nomination de M. Schwerin au ministère de l'intérieur; si, en présence d'élections générales où le parti de la Croix avait été battu (23 novembre 1858), le prince-régent fait adopter les lois sur la peréquation de l'impôt, sur le mariage civil; s'il renonce au droit de priver les imprimeurs de leur brevet par mesure administrative, il se dédommage amplement par ses ordonnances sur la réforme militaire, par les impatiences avec lesquelles il

supporte les critiques de la représentation nationale. Guillaume I[er] n'a jamais été endurant à l'endroit des députés. Quand il a pris en main les pleins pouvoirs de la régence, en octobre 1858, il les a convoqués pour la circonstance en assemblée extraordinaire, a reçu leur serment et les a congédiés le lendemain. On sent à chaque instant que M. de Bismark n'aura pas de peine à lui persuader de s'en passer tout à fait, pour la réorganisation de l'armée et les budgets militaires.

Après tout, ce sont là des instincts monarchiques, qu'on s'étonnerait plutôt de ne pas trouver chez le régent de Prusse. Mais que dire des prétendus opposants, des prétendus démocrates fondateurs, à cette époque, du *Nationalverein* (1), dans lequel est allé donner tout bon allemand ? En août, en septembre, on se réunit à Eisenach, à Francfort, à Cobourg surtout, et les affiliations arrivent en foule. On ne se contentait pas de

(1) Association nationale fondée en Allemagne en août 1859, qui comptait en 1864 plusieurs milliers de membres, parmi lesquels nombre de membres du parti progressiste, entre autres MM. Benningsen, Schultze-Delitsch, d'Unhruh, Litte, de Metz, etc.

parler et d'écrire, on agissait. Quand on parlait et quand on écrivait, voici ce qu'on demandait : 1° unité de l'Allemagne; 2° convocation d'un parlement allemand ; 3° organisation immédiate de toute l'armée fédérale sous le commandement de la Prusse; enfin on émettait le vœu que la Prusse laissât désormais son nom dans le passé, qu'elle s'appelât dès lors et pour toujours l'*Allemagne*. Quand on agissait, voici ce qu'on faisait : on recueillait des souscriptions qui étaient remises avec une confiance toute germanique entre les mains du ministre de la marine de Prusse. L'action, on le voit, répondait à la parole. On a peut-être tort, au reste, de traiter de naïfs les membres du *Nationalverein* ; M. de Bismark les a trouvés et les trouve encore de trop bonne composition pour que leur démocratie n'ait pas été suspecte dès le commencement. Singuliers démocrates, en vérité, qui veulent l'unité sans garanties; que dis-je ? en renonçant d'avance à toutes les garanties, puisqu'ils veulent qu'elle s'opère par la Prusse royaliste et militaire, et qu'ils lui en donnent autant qu'il est en eux les moyens pécuniaires !

1860

La session de 1860 s'ouvrit le 12 janvier; elle fut remplie par les discussions sur l'armée et sur l'impôt, car ces deux choses vont toujours ensemble. La Chambre des députés renouvela son adhésion aux lois sur le mariage civil et sur la peréquation de l'impôt foncier; cette dernière a été pendant plusieurs sessions aussi invariablement adoptée par les députés qu'invariablement rejetée par les seigneurs. Un phénomène tout contraire se produit sur la question de la nouvelle organisation militaire et des mesures financières qui s'y rattachent; autant la Chambre des seigneurs se montre empressée, allant même jusqu'à reconnaître que la prérogative royale suffit pour trancher toutes les questions militaires, autant la Chambre des députés a montré un patriotisme éclairé, qui devait hélas ! se démentir honteusement en 1866.

Le projet gouvernemental voulait réaliser la formule que l'armée prussienne « doit être le

peuple prussien en armes. » Il fallait pour cela anéantir l'institution si populaire de la landwher; on statua, en effet, que tout prussien serait soldat de 17 à 49 ans révolus. Les jeunes gens appelés chaque année sous les drapeaux dans la monarchie prussienne ne dépassaient guère le chiffre de 40,000; c'était l'effectif de 1813 : on déclara que, la population s'étant accrue, les levées annuelles seraient désormais proportionnelles à la population. Les forces militaires de la Prusse se composaient de la marine, de l'armée proprement dite, de la landwher et du landsturm; on décréta qu'à l'avenir elles se composeraient de la marine, de l'armée proprement dite et du landsturm. Sous la terminologie de ces énumérations, se cachait un bouleversement complet de la matière; il ne s'agissait de rien moins que de faire passer tout le premier ban de la landwher dans l'armée proprement dite, dont la durée de service était portée de cinq à huit ans. On donnerait des numéros aux soldats de la landwher, et le nombre des régiments de ligne serait porté de 40 à 72; on créerait en outre quatre nouveaux régiments de la

garde et dix régiments de cavalerie. C'était tellement grave que M. de Bonin, ministre de la guerre, n'osa pas soutenir le projet; il fut remplacé par M. de Roon.

Les perturbations financières qui devaient en résulter étaient en rapport avec le projet. M. de Vinke, un orateur de la majorité, se chargea de les faire ressortir : les dépenses militaires auraient absorbé 80 pour 100 du budget total. La discussion fut longue; le ministère réduisit sa demande à un crédit de 9 millions de thalers applicables à la guerre, du 1er mai 1860 au 30 juin 1861. La Chambre le vota (15 mai) avec un amendement portant que l'armée ne serait que provisoirement mise sur pied de guerre.

C'était trop pour les principes, ce n'était pas assez pour le prince-régent. La session fut déclarée close le 23 mai, et immédiatement une ordonnance décréta l'organisation de l'année : 52 nouveaux régiments de ligne, 4 régiments de la garde, 10 régiments de cavalerie, etc., le tout conformément au projet primitif que les députés avaient repoussé.

Les dernières séances du parlement avaient

retenti de scandaleux débats sur les pratiques de la police ; cela ne pouvait contribuer à faire prolonger la session, qui fut déclarée close.

Son ordonnance une fois rendue, le prince-régent, débarrassé de ses députés, se mit à voyager. On peut dire, du reste, que l'année 1860 a été une année de voyages princiers. Pour son compte, le prince-régent est allé à Coblentz où il s'est rencontré avec la reine Victoria, sans que l'histoire ait à s'occuper autrement de cette entrevue ; il est allé à Bade, à Varsovie, à Tœplitz.

Le 16 juin, on pouvait voir réunis à Bade :

S. A. R. le prince-régent de Prusse ;

Le grand-duc et la grande-duchesse de Bade ;

S. M. le roi de Wurtemberg ;

S. M. le roi de Bavière ;

S. M. le roi de Saxe ;

S. M. le roi de Hanovre ;

S. A. R. le grand-duc de Hesse-Darmstadt ;

S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar ;

S. A. R. le duc de Nassau ;

S. A. R. le duc de Saxe-Cobourg ;

LL. AA. RR. le prince et la princesse de Hohenzollern ;

S. A. R. la princesse Marie, duchesse d'Hamilton ;

LL. AA. le prince et la princesse de Furstemberg ;

L'empereur Napoléon III arriva dans la soirée. Il y eut pendant deux jours échange de politesse ; mais évidemment rien de sérieux ne pouvait se traiter entre le régent de Prusse, dont on connaît les visées militaires, et les princes allemands menacés par la Prusse. Ces princes parurent même parfois gênés, nous dit un historien officieux (1). L'empereur leur répéta à plusieurs reprises, ajoute le même historien, que son intention n'était pas de leur déclarer la guerre, qu'il ne voulait pas de conquêtes en Allemagne. De pareilles déclarations ont été souvent faites par le *Moniteur français* ; elles n'avaient rien de bien nouveau. On conçoit même que les princes allemands aient pu être gênés par la réitération de ces protestations

(1) Zeller, t. I, p. 276.

mêmes, et qu'ils s'en soient étonnés : le *Moniteur* anglais ou les journaux suisses disent-ils que leurs gouvernements ne veulent pas déclarer la guerre à l'Allemagne ?

L'empereur d'Autriche n'était pas à Bade, cela se conçoit. Le prince-régent lui avait écrit avant l'entrevue, demandant à lui faire une visite pour lui rendre compte de ce qui s'était passé et l'assurer probablement qu'on n'avait rien tramé contre lui. Les deux augustes personnages passèrent quelques jours ensemble à Tœplitz, où fut résolue une nouvelle entrevue princière, qui devait réunir à Varsovie, en octobre, le czar; François-Joseph et le prince-régent.

François-Joseph y venait encore tellement enchanté de l'entrevue de Tœplitz qu'il avait conçu le rêve d'une revanche à prendre en Italie, avec l'appui des deux grandes puissances du Nord. Il voulait faire adopter l'idée que, dans le cas d'une agression de sa part contre le Piémont, les soldats français ne pourraient aller secourir Victor-Emmanuel, sous peine d'avoir affaire à la coalition. Le czar jeta du froid sur ce bel enthousiasme et amena sans peine le prince-

régent à son sentiment. C'est une des occasions où l'alliance intime entre le czar et les Tuileries s'est révélée avec le plus de netteté. François-Joseph vit bien qu'il ne lui restait plus qu'à se recueillir; heureux s'il avait mis le temps à profit!

1861

Le 2 janvier 1861, à minuit quarante minutes, le roi Frédéric-Guillaume IV mourait de la maladie des empereurs romains et de plusieurs rois modernes. Guillaume Ier, dans son manifeste de prise de possession, en date du 7 janvier, faisant allusion à l'état mental dans lequel son frère avait passé les dernières années de sa vie, s'exprimait en ces termes : « A mon peuple ! Le roi Frédéric-Guillaume repose au sein de Dieu. Il est *sauvé des grandes souffrances* qu'il supportait avec une pieuse résignation. »

Rien ne fut changé dans la politique. Guillaume Ier suivit les errements du prince-régent, encouragé à prussianiser l'Allemagne par nombre de députés, par la chambre des seigneurs presque tout entière, par les menées du *Nationalverein*; poussé même, faut-il le dire ? par ceux que le fanatisme du pouvoir royal armait contre sa personne; car l'étudiant Becker,

de Leipsick, qui tira sur lui un coup de pistolet à Bade, le 12 juillet, ne reprochait au roi qu'une chose : trop de lenteur dans les voies unitaires.

Le 25 janvier, le *Nationalverein* avait tenu à Berlin une assemblée présidée par M. Benningsen; MM. de Metz, Lehman, d'Unruh y assistaient et y prirent part comme principaux orateurs. L'assemblée était en communication télégraphique avec une autre du même genre, qui se tenait à Bromberg. Partout on prit les mêmes résolutions aveugles que nous connaissons déjà : armée unitaire commandée par Guillaume, établissement d'une marine par les soins de la Prusse, invasion du Schleswig. L'année ne s'était pas écoulée que le duc de Saxe-Cobourg-Gotha signait avec la Prusse une convention militaire équivalant à une abdication ; il se mettait avec la plus étrange spontanéité dans la situation où le roi Jean de Saxe s'est trouvé réduit par la dernière guerre. Les ducs de Saxe-Weimar et d'Altenbourg n'étaient pas éloignés d'imiter celui de Gotha.

Guillaume Ier avait dû venir au camp de Châlons, projet que les suites de la tentative de Bade l'empêchèrent de réaliser ; mais il se ren-

dit à Compiègne, en octobre, où il fut impérialement fêté.

Dans le courant du même mois, dix jours après le départ de Compiègne, la cérémonie du couronnement avait lieu à Kœnisberg. Guillaume Ier préférait de beaucoup le couronnement à la prestation de foi et hommage par les divers ordres de l'État, qui avait encore eu lieu sous son prédécesseur. Ses vrais sentiments éclatent dans la déclaration, l'allocution, ou peut-être faudrait-il dire la profession de foi qu'il adressa aux députés, assemblés la veille du sacre à Kœnisberg :

« J'éprouvais le besoin de voir réunis autour de moi avant le couronnement les représentants du pays. Je vous remercie d'avoir satisfait à mon désir. Les souverains de la Prusse reçoivent leur couronne de Dieu. C'est pourquoi je prendrai demain la couronne sur la table du Seigneur et la poserai sur ma tête. C'est là la signification de la royauté par la grâce de Dieu, et c'est sur cela qu'est fondée la sainteté de la couronne qui est inviolable. Je crois que vous-mêmes comprenez ainsi la portée de l'acte dont vous êtes appe-

lés à être les témoins. La couronne est entourée d'institutions nouvelles; ces institutions vous imposent l'obligation de donner des conseils à la couronne. Vous me conseillerez, et je suivrai vos conseils. »

Malgré la formule adoucie de la fin, on sait bien que les conseils ne sont pas faits pour être toujours suivis; du reste, les chambres doivent être quelque chose de plus que des donneurs de conseils.

Malgré les folies de quelques-uns de ses membres, affiliés au *Nationalverein,* cette chambre de 1861 se conduisit assez bien pour mériter la dissolution. Elle protesta contre les ordonnances qui réorganisaient l'armée, contint, autant que possible, le budget dans des limites raisonnables, en faisant remarquer que les allocations pour la guerre dépassaient déjà du double le chiffre de 1862 ; elle repoussa une déclaration que les enfants perdus du parti voulaient lui faire endosser par voie d'amendement. D'après ces gens trop pressés, il aurait fallu voter que la Prusse prendrait le commandement militaire des forces de la Confédération et se trouverait ainsi « à la

tête de l'Etat fédéral allemand. » Je crois même qu'ils disaient tout cela en un seul mot, comme pour dissimuler l'énormité de la chose. La tentative fut repoussée par 251 voix contre 41.

Cependant la chambre se laissa aller à un vote d'encouragement en faveur de Victor-Emmanuel et des annexions piémontaises. M. de Vincke proposa au projet d'adresse un amendement ainsi conçu : « Nous ne croyons pas qu'il serait de l'intérêt ni de la Prusse, ni de l'Allemagne de résister à la consolidation progressive de l'Italie. » Certainement, qui est-ce qui ne voudrait pas de la consolidation progressive de l'Italie? Un pays qui se consolide, un pays qui progresse, mais c'est le vœu de tous les honnêtes gens. Si on s'en tenait aux mots, il faudrait voter des deux mains avec M. de Vincke; mais, derrière les mots, il y a la chose qui est bien différente de ce que les mots font entendre. Les affaires d'Italie n'ont été depuis 1859 que la consolidation monarchique et il n'y a eu d'autre progrès que les conquêtes du Piémont. L'amendement de Vincke fut adopté à une assez faible majorité : 155 voix contre 146. Guillaume Ier, qui l'avait fait com-

battre assez vivement par ses ministres, ne fut peut-être pas fâché, au fond, de son adoption : les événements l'ont prouvé. Après avoir témoigné officiellement ses sympathies au roi de Naples, après avoir blâmé Victor-Emmanuel, il a fini par le reconnaître, ainsi que le czar et tant d'autres qui l'avaient blâmé encore plus énergiquement. Guillaume Ier se sera dit : puisque le temps est aux grandes unités monarchiques, mon jour viendra ; que je trouve seulement un Cavour ! La campagne de 1866 nous prouve que telles ont dû être les pensées du roi de Prusse.

Mais l'amendement de M. de Vincke ne pouvait se présenter sans qu'on prononçât dans la discussion le mot de nationalité. Les représentants du grand-duché de Posen ne laissèrent pas échapper l'occasion. La nationalité polonaise vaut bien, disaient-ils, la nationalité italienne ; ceux mêmes qui l'ont divisée ont stipulé en sa faveur certaines garanties, certaines institutions *nationales* dont nous sommes privés au grand mépris des traités de 1815 et des déclarations les plus solennelles. L'argument *ad hominem* avait une force invincible ; malheureusement, il s'adres-

sait aux meilleurs sourds qu'il y ait au monde, à ceux qui ne veulent pas entendre. Les ministres répondirent que les engagements des traités liaient le roi Guillaume à l'égard des co-partageants, mais non point à l'égard de ses sujets; qu'aucun gouvernement ne peut reconnaître le droit des nationalités contre soi-même. Ministres, Chambre des seigneurs, Chambre des députés, majorité, minorité, journaux, progressistes, démocrates, ou soi-disant tels, il n'y eut qu'une voix contre les Polonais. On leur prouva que la logique pouvait être bonne au delà des Alpes, très-mauvaise en deçà. M. Schultze-Delistch, le bon bourgeois des sociétés de crédit, sortit à cette occasion de son naturel, et tonna contre les impertinents du duché de Posen.

Le ministère ne se retira pas précisément à cause de l'amendement de Vincke; toutefois, il subit avant la fin de l'année d'importantes modifications. La présidence du conseil fut donnée à M. d'Auerswald, ministre d'état dans le précédent cabinet, et M. de Bernstoff, ambassadeur à Londres, vint remplacer M. de Schleinitz aux affaires étrangères. Aux élections qui venaient

d'avoir lieu, l'opposition avait remporté plusieurs victoires ; le parti de la *Croix* avait été complétement battu, surtout à Berlin, et la session menaçait d'être redoutable pour le ministère, même ainsi reconstitué.

1862

Les difficultés n'étaient pas nouvelles, mais elles grossissaient de sessions en sessions par l'opiniâtreté de la couronne à poursuivre la réorganisation de l'armée. Le budget enflait toujours. La nomenclature des divers services comprenait 214 titres, ce qui constituait déjà une division plus détaillée que dans bien d'autres pays. La commission des finances, dont la Chambre partagea l'avis, pensa que cette division n'était pas suffisante et que le budget devait être présenté sous une forme plus détaillée, par la création d'un titre à part pour chaque dépense ou chaque recette d'une certaine importance. Les députés ne cédaient pas en cela au vrai plaisir de spécification; ils voulaient prévenir le dangereux abus que les ministres pouvaient faire de la faculté des virements.

La faculté des virements est ce qu'il y a de plus pernicieux en matière de finances; mieux vaut cent fois la faculté d'ouvrir des crédits

extraordinaires. L'expérience le démontre chaque jour ; une minute de réflexion le rend sensible à l'observateur le plus inexpérimenté. Supposez un pouvoir jouissant de la faculté de s'ouvrir des crédits extraordinaires; même en présence d'une Chambre à moitié indépendante, ce pouvoir se dira : à la prochaine session, il faudra que je fasse approuver trois choses : 1° la quotité de ce crédit ; 2° son opportunité ou le motif qui me l'a fait ouvrir ; 3° son emploi. Supposez, au contraire, un pouvoir qui a la faculté des virements; il est débarrassé du souci de répondre à ces trois questions, sauf peut-être la dernière, qui est la moins importante de toutes. Il a pris, je suppose, 50 millions à l'intérieur pour les appliquer à la guerre; c'est une opération très-licite puisque nous le supposons investi de la faculté de virement; de plus, comme la Chambre a reconnu par son vote la nécessité d'appliquer cette somme à l'intérieur, à la session suivante, sous peine de se déjuger, elle sera forcée de voter de nouveau cette somme pour combler la lacune. Le virement entre les mains du pouvoir agit ainsi comme une pompe que la

représentation nationale est forcée d'alimenter. Les députés prussiens voulurent au moins gêner les manœuvres des ministres en creusant des réservoirs aussi petits que possible. Dès le 11 mars, la Cour lui répondait par une ordonnance de dissolution.

Peu après avait lieu un changement de ministère. Le prince de Hohenlohe devenait président du conseil ; M. Von der Heydt, ministre des finances ; M. de Roon, de la guerre, M. de Bernstoff restait aux affaires étrangères et se préparait à reconnaître Victor-Emmanuel.

Les élections du 27 avril amenèrent encore une majorité opposante. Les ministres se plaignirent que la nouvelle Chambre, au lieu de discuter les projets indiqués dans le discours de la couronne, perdait son temps à rédiger une adresse qui était un véritable manifeste politique. N'allait-on pas jusqu'à dire que « les impôts devaient être ramenés à un chiffre proportionné aux ressources du pays ? »

A peine Guillaume Ier avait-il eu le temps, sous la pression de la Chambre, de s'unir à l'Autriche pour conseiller à l'électeur de Hesse-

Cassel le retour à la Constitution de 1831, qu'une crise ministérielle survenait.

Le cabinet français allait enfin avoir en Prusse un ministre qui lui fût sympathique. M. de Bismark-Schönhausen, ambassadeur aux Tuileries, s'était rendu à Berlin pour étudier de près les hommes et les choses. Dans la nuit du 21 septembre, il eut une longue audience de Guillaume Ier, et le lendemain il était nommé président du conseil. Dès lors la question du budget se trouva tranchée : celui de 1862 n'était pas encore régularisé ; une ordonnance royale dessaisit la Chambre de celui de 1863 qui était en discussion. La Chambre proteste, déclare l'ordonnance inconstitutionnelle et somme M. de Bismark de la faire retirer et de reprendre la discussion du budget. M. de Bernstoff, collègue du ministre président, manifeste quelques scrupules ; il n'est pas éloigné de reconnaître le droit de la Chambre, il voudrait être ministre, mais ministre constitutionnel ; M. de Bismark, que rien ne gêne, joint à son titre le portefeuille des affaires étrangères et dissout la Chambre (11 octobre.)

Nous ajouterons pour mémoire que la cham-

bre des seigneurs applaudit à tout ce que l'autre désapprouve. De même, nous ne prétendons pas énumérer toutes les suspensions brusques, clôtures ou suppressions qu'a fait subir à la chambre des députés M. de Bismark, président du conseil et ministre des affaires étrangères.

Les électeurs prussiens firent l'accueil le plus enthousiaste aux membres de la chambre dissoute : banquets, toasts, réceptions aux flambeaux, processions patriotiques, assemblées à ciel ouvert, rien ne manqua, pas même les persécutions de la police, pour fortifier l'opposition. Quelques fonctionnaires s'étant souvenus qu'ils étaient citoyens avant d'être à la solde du pouvoir, furent punis sur leurs appointements ou privés de leur emploi ; des souscriptions s'ouvrirent pour les indemniser. Pourquoi faut-il qu'au moment où nous écrivons ces lignes, la tribune de Berlin retentisse de l'ignomineux reniement du héros de ces fêtes, M. Tewstein ? C'était bien la peine de résister au pouvoir en 1862, pour en venir à parler comme le *Siècle* en 1866 !

Quant à M. de Bismark, il était ministre, mais non encore relevé de son poste d'ambassadeur. Il demanda bientôt à son maître ses lettres de rappel, et nous envoya M. de Goltz.

Guillaume Ier n'ouvrit pas en personne la session de 1863. Le règne de l'arbitraire commençait. « On tiendra compte de vos droits, avait dit M. de Bismark, mais on ne fera rien de plus. La dynastie prussienne n'a pas encore accompli sa mission, et il ne saurait lui convenir de figurer comme un vain ornement dans l'édifice parlementaire que vous songez à fonder. » Quelle place pouvait faire aux droits des députés cet ancien ambassadeur aux Tuileries, qui affirme en ces termes la mission de la dynastie prussienne ? Aussi envoya-t-il à la Chambre tous les projets déjà plusieurs fois rejetés. Il était très-exactement secondé par M. de Roon, le ministre de la guerre. Comme ce dernier (séance du 11 mai) avait le tort d'employer des expressions fort peu

parlementaires, devant une chambre qui avait voté par 255 voix contre 68, une adresse d'opposition, il fut rappelé à l'ordre par le président, M. Grabow. M. de Roon veut continuer sans retirer ni expliquer ses paroles : M. de Bismark s'écrie que l'autorité du président doit expirer aux pieds du banc ministériel; la chambre entière se lève pour appuyer le président, qui se couvre ; le tumulte est à son comble, et les séances restent suspendues jusqu'au 21 mai. Ce jour-là, M. de Bismark lit un manifeste royal « exhortant » les députés à mettre un terme à l'état de choses actuel. Évidemment, le pouvoir maintenait ses prétentions. « Exhorter, » réplique M. Unruh, qui trouva là une de ses meilleures inspirations, « exhorter est une formule absolutiste et patriarcale que nous ne pouvons pas accepter. » Un projet de réponse au manifeste fut adopté par 239 voix contre 61. Les droits du président dans tout pays constitutionnel étaient encore solennellement revendiqués, M. de Bismark fit sa réponse ordinaire, celle qui coûte le moins : la session fut déclarée close. Il avait pourtant fait quelques concessions, en vue d'enlever le

vote sur son idée dominante, la réorganisation de l'armée. Il consentait à spécialiser davantage le budget; il avait renoncé à un projet d'impôt additionnel de 25 pour 100. Il dut prononcer la clôture devant les banquettes vides : quarante députés à peine étaient là, et aucun des membres du bureau ne le représentait.

Les orateurs étaient muets, mais les journalistes avaient leur plume, surtout depuis que les ministères précédents avaient renoncé à priver les imprimeurs de leur brevet par simple mesure administrative, c'est-à-dire arbitrairement. Mais, nous ne saurions trop le répéter, M. de Bismark sortait de l'ambassade des Tuileries; il voulut importer dans son pays ce qu'il avait vu fonctionner en France : le système des avertissements. La Russie, la Turquie, l'Égypte, les ont empruntés à la législation française de 1852; M. de Bismark jugea qu'il n'avait pas de meilleur moyen pour venir à bout de ses entreprises. Le roi Guillaume y pourvut par une ordonnance du 1er juin, accueillie en Prusse avec une émotion extrordinaire. On protesta dans les réunions, dans les journaux mêmes, avec une cer-

taine vivacité. Le conseil municipal de Berlin, pensant avec raison qu'une affaire de cette importance pouvait compromettre les premiers intérêts d'une grande cité, émit un vœu pour le retrait de l'ordonnance, à la majorité de 66 voix contre 14.

Et pourtant, qu'était-ce que l'ordonnance du 1er juin comparée à la législation française? La suppression d'un journal ne pouvait jamais être prononcée qu'après de nombreux avertissements, tandis qu'en France elle peut être décrétée sans avertissement préalable. Mais surtout, l'ordonnance du 1er juin laissait de côté l'arme principale du système, la mesure la plus efficace qui ait jamais été appliquée à la presse, celle qui consiste dans l'autorisation préalable. Peu importe que vous enleviez de l'eau au ruisseau, tant que vous laissez couler la source; pour mettre le lit à sec, il faut avoir la main aux écluses et les fermer. M. de Bismark avait négligé cela : il pouvait avertir et supprimer des journaux; le lendemain il en naîtrait d'autres, non pas en vertu de son bon plaisir, mais légalement, constitutionnellement. Fut-ce inad-

vertance ? nous croyons plutôt que M. de Bismark n'osa pas conseiller au roi Guillaume cette nécessité de l'autorisation préalable, qui était le point capital des ordonnances de 1830, et qui coûta la couronne à Charles X. N'oublions pas que le peuple prussien, si on lui enlevait en partie la liberté de la presse, restait encore en jouissance du droit de réunion, comme tout autre pays constitutionnel.

Au moment où fut rendue l'ordonnance du 1er juin, le prince héritier, Frédéric-Guillaume, était en voyage ; il arrivait à Dantzig le 5 juin. La municipalité de cette ville se fit, comme celle de Berlin, l'organe de l'opinion publique ; elle mêla ses doléances aux compliments d'usage : « Je ne savais rien de l'ordonnance, répondit le prince héritier ; je l'ai apprise avec étonnement... ; j'étais absent... ; je n'ai eu aucune part aux conseils qui l'ont fait signer. » Nous consignons ici ces paroles entrecoupées, tout en prévoyant dans le prince héritier un futur empereur d'Allemagne semblable à son père, avec des ministres qui ressembleront à M. de Bismark.

Au mois d'août 1863, l'empereur d'Autriche avait convoqué à Francfort un congrès des princes allemands; le roi Guillaume ne s'y rendit pas. Son ministre crut le moment favorable pour dissoudre la chambre et en faire nommer immédiatement une nouvelle. Il croyait que le peuple prussien, voyant dans l'abstention de son roi un vif sentiment de l'antagonisme séculaire contre l'Autriche, lui témoignerait sa satisfaction en nommant des députés ministériels. Calcul habilement machiné, mais qui fut déjoué : la nouvelle chambre se trouva semblable à la précédente ; elle maintint la présidence à M. Grabow, nommant à la vice-présidence MM. d'Unruh et de Bochûm-Dolffs. C'est devant elle pourtant qu'il fallait porter le budget de 1863, non voté, le budget de 1864, à voter avant le 1er janvier ; enfin, le budget de 1862, qui était encore à régulariser. Son premier soin, avant de s'occuper de tant de budgets, fut de déclarer inconstitutionnelle l'ordonnance du 1er juin. Puis elle vota son adresse (18 décembre), adresse qui malheureusement contenait une phrase de trop, celle qui poussait à la guerre

contre le Schleswig-Holstein. Il faut citer ici le passage caractéristique de la réponse royale :

« Bien qu'on ait placé en tête de cette adresse une phrase portant que les députés avaient déjà indiqué la ligne de conduite politique dont l'honneur et les intérêts de l'Allemagne commandaient l'adoption, je me plais à croire qu'on n'a pas eu l'intention d'empiéter par là sur le droit dont je suis investi par la constitution et les lois du pays, de régler les rapports de la monarchie avec l'étranger. Je défendrai le droit allemand dans les duchés, et au besoin je poursuivrai, les armes à la main, le but légitime que la Prusse s'est proposé d'atteindre. Quant à la forme et aux conditions dans lesquelles chacune des mesures tendant vers ce but doit s'accomplir, moi seul je puis en décider constitutionnellement. Dans ces circonstances, la chambre ne saurait assumer la grave responsabilité de refuser au gouvernement des ressources tout à fait indispensables, ou de subordonner le vote de ces ressources à des conditions empiétant sur le droit de ma couronne. Je ne pourrais comprendre que la même chambre qui pousse

si vivement mon gouvernement à l'action, refusât les ressources nécessaires au moment où cette action peut et doit avoir lieu. »

Ce qui perce sous cette hauteur, c'est l'impatience d'exploiter le chauvinisme de l'assemblée. Sans doute on gardera ses bonnes dispositions de député opposant; on rejettera un emprunt de 45 millions, en le taxant même d'inconstitutionnel; on persistera à refuser tout caractère légal à la réorganisation de l'armée, mais M. de Bismark conseillera au roi Guillaume d'emprunter quand même, de dispenser la chambre d'approuver les budgets, de proclamer qu'il n'y a que les seigneurs et lui qui veulent la gloire du peuple allemand, et on prononcera la clôture à la veille d'entrer en campagne. C'est ce qui arriva le 25 janvier 1864, en présence de vingt députés seulement qui voulurent bien aller entendre prononcer cette clôture dans la *salle blanche*.

1864

Cette vieille question des duchés a été l'écueil de l'opposition prussienne, et aussi, on peut le dire, la grande faute que le peuple allemand expie dès aujourd'hui.

Frédéric VII de Danemark était mort le 15 novembre 1863, laissant sa succession au prince de Gluksbourg, qui prit, en montant sur le trône, le nom de Christian IX. Je ne crois pas qu'il y ait d'acte plus clair que la convention de Londres (5 mai 1852), signée par les représentants des puissances européennes, et stipulant au profit de Christian IX « l'intégrité de la monarchie danoise, composée de tous les États actuellement réunis sous le sceptre de Frédéric VII ; » stipulation faite, bien entendu, selon les vœux de Frédéric VII. Personne, il est vrai, n'avait apposé de signature au nom de la Confédération germanique, mais la Prusse et l'Autriche avaient apposé la leur. La question, au

reste, ne mettait pas en doute toute la succession que Christian IX venait de recueillir; elle se circonscrivait au Lauenbourg, au Holstein et au Schleswig principalement.

Christian IX était sommé, par la diète de Francfort et par les plus modérés d'entre les Allemands, de donner une constitution commune au Schlesvig et au Holstein, qui auraient ainsi une sorte d'existence séparée et ne tiendraient à la monarchie danoise que par une union personnelle. Faute d'y consentir, Christian IX était menacé d'une exécution fédérale dans les duchés, exécution dont on chargeait la Saxe, le Hanovre, l'Autriche et la Prusse, jusqu'à ce que le *confédéré* Christian IX eût fait droit aux réclamations de la confédéraion en faveur des deux duchés.

C'était grave, sans doute, d'autant plus qu'on demandait des contingents à des confédérés qui pouvaient se montrer plus ou moins modérés dans l'*exécution*; mais on n'allait pas jusqu'à la menace de dépossession. L'important était de savoir si l'ambition de Guillaume et de ses conseillers n'entraînerait pas la Prusse à une expé-

dition entreprise, non plus pour remplir ses devoirs de peuple confédéré, mais pour faire des conquêtes.

Malheureusement, M. de Bismark ne songea qu'à agir en conquérant. En vain les députés influents, MM. Virchow, Carlowitz, Schultze-Delitsch, rappelant des engagements sacrés, prétendaient que l'expédition devait être faite au nom de la confédération germanique, pour obéir à la diète, et dans les limites qu'elle avait tracées. M. de Bismark ne cache pas qu'il va faire agir la Prusse uniquement comme grande puissance européenne; il reproche à la chambre de vouloir médiatiser la Prusse en la soumettant à la diète. « Si le peuple, disait-il, pensait et sentait comme vous, c'en serait fait de la Prusse, mais il n'en est rien.... La souveraineté royale est encore le rocher de bronze dont parlait Frédéric-Guillaume Ier; elle forme la base de l'histoire, de la gloire, de la puissance, de la constitution de la Prusse. Vous ne l'ébranlerez pas par votre *Nationalverein*, par vos révolutions, par votre *liberum veto*. » Les députés durent bien se repentir d'avoir approuvé l'exécution fédérale sous

un ministre qui s'emparait de ce prétexte pour s'élancer si loin.

La Prusse entraînant l'Autriche, les maréchaux Wrangel et de Gablenz franchissent l'Eider le 1er février. Leurs armées ne sont plus des contingents de la confédération qui vont entrer dans le Holstein, ce sont des masses qui vont écraser les Danois et au besoin les confédérés qui voudraient élever la voix. La Saxe ayant réclamé une dernière fois pour que le plan primitif ne fût pas dépassé, l'armée de Silésie reçut l'ordre d'envahir la Saxe, et le commissaire qui vient à la suite de l armée prussienne a ordre d'empêcher toute manifestation populaire. Le Danewirke ayant été franchi presque sans combat, on ne se contente plus du Schleswig; deux escadrons prussiens vont occuper Kolding dans le Jutland; M. de Bismark, auquel des explications sont demandées, répond que cette occupation a eu lieu sans ordre, mais qu'elle n'en sera pas moins continuée. Le Holstein devait servir de gage contre Christian IX; le Schleswig de gage pour le Holstein; et le Jutland devait être le gage du gage. Après sa défaite à Duppel (18 avril) qui lui

a fait perdre ces trois duchés, Christian IX obtient un armistice d'un mois. On négocie, mais M. de Bismark ne parle pas même de rendre le Jutland; la lutte est reprise; Alsen succombe (29 juin), et les troupes danoises se retirent en Fionie. Il fallut traiter, car la diplomatie abandonnait le Danemark : une suspension d'armes, conclue le 18 juillet, aboutit aux préliminaires de paix du 1er août et au traité définitif du 30 octobre, conclu à Vienne. L'Europe a considéré la convention de Londres comme un chiffon de papier, et l'Angleterre l'a vainement rappelée au pouvoir en France.

Tel on s'était montré pendant la guerre, tel on se montra après. Rendsbourg était occupé par une garnison fédérale sous les ordres du général de Haake; le prince Frédéric-Charles l'en expulsa. Des réclamations ayant suivi cette brutalité, les divisions en marche qui revenaient de la conquête eurent ordre de s'arrêter; on concentra des troupes à Minden, et le Hanovre et la Saxe mollement défendues par l'Autriche durent évacuer complétement les duchés. Malgré les confédérés, la Prusse restait maîtresse des pays

conquis. Restaient les prétendants, les ducs d'Oldenbourg et d'Augustembourg qu'on avait encouragés, dont le dernier même avait trôné à Kiel; mais les droits de ces prétendants, que l'on trouvait fondés pour les opposer à Christian IX, pèsent maintenant fort peu dans la balance. Ceux d'Oldenbourg paraissent à peine dignes d'être articulés; ceux d'Augustembourg sont jugés détestables. N'y a-t-il pas, du reste, les jurisconsultes de la couronne? Ceux-ci déclarent que les parchemins d'Oldenbourg et d'Augustembourg ne sont nullement authentiques. Parlez-moi au contraire des parchemins de Brandebourg; un Brandebourg n'a-t-il pas épousé au XVIe siècle une Élisabeth de Danemark. En voilà plus qu'il n'en faudrait pour prouver la propriété de Guillaume Ier sur les duchés, si une pareille preuve était nécessaire; mais le canon a parlé, voilà qui est sans réplique et qui démontre surabondamment que Christian IX est le roi légitime des duchés autant qu'il le faut pour les céder aux vainqueurs, « au même titre » et de la même manière que la Lombardie a été cédée en 1859. C'est la formule que ne manque d'employer le

traité du 30 octobre. Restaient peut-être les populations, je dis peut-être, car on s'en est si peu occupé jusqu'au chapitre définitif du traité, celui qui concerne les frais de la guerre ! Il est juste, se dit-on alors, que ces populations participent à leurs propres affaires ; c'est pourquoi, elles auront à payer deux contributions de guerre ; l'une à leur anciens, l'autre à leur nouveaux maîtres. Mais leur consentement, le suffrage, le vote ? Voici, dit M. de Bismark à Guillaume Ier, des habitants du Lauenbourg qui viennent prier Votre Majesté de les annexer purement et simplement, sans cette vaine formalité du scrutin.

1865-66

Ainsi, voilà une guerre qui ne devait être qu'une exécution fédérale qui devient une guerre de conquête, une guerre commencée en faveur de prétendants qu'elle évince complétement, une guerre, qui était la négation des droits de Christian IX, et qui aboutit à la reconnaissance de ces droits ; Christian IX n'était pas apte à posséder, on le trouva très-apte à céder. Est-ce tout? La guerre était faite pour assurer une existence commune au Schleswig et au Holstein. Les deux duchés sont conquis, mais pas encore divisés ; raison suffisante pour nous faire conjecturer que l'œuvre de M. de Bismark n'est pas terminée. La diète, par un dernier reste d'illusion, élève-t-elle encore la voix (6 avril) en faveur du prétendant d'Augustembourg, M. de Bismark lui répond par le traité de Gastein (14 août).

Le Schleswig passe à l'Autriche, le Holstein à la Prusse ; c'est ainsi que les duchés seront unis. Par le même traité, on arrête le projet d'établir

à Kiel une flotte fédérale; en attendant, la Prusse aura le commandement du port, elle fera construire des ouvrages de fortification, et les troupes de la garnison pourront être logées à Kiel; elle aura les postes, les télégraphes, deux routes militaires dans le Holstein; elle y creusera le canal qui doit joindre la mer du Nord à la Baltique. Le *Nationalverein* doit trouver que l'argent de ses souscripteurs est bien employé. Quant au duc d'Augustembourg, son nom n'a pas même été prononcé à Gastein.

Ajoutons, pour compléter la moralité de l'histoire, que M. de Bismark-Schönhausen est le même homme qui le 21 avril 1849, opposé à l'expédition dans le Holstein, la qualifiait « d'éminemment inique, frivole, désastreuse et révolutionnaire, » cette dernière épithète lui paraissant le comble de l'injure.

Nous allions oublier le Lauenbourg, auquel l'Autriche songea cependant à Gastein, mais elle y songea pour le vendre à la Prusse, bêtes et gens, moyennant le prix et somme d'un peu plus de sept millions, payés par Guillaume Ier sur sa cassette particulière.

La campagne de 1864 permettait de se présenter le front ceint de lauriers devant le parlement de 1865. Les députés refusèrent néanmoins de régulariser des dépenses qu'ils n'avaient pas votées. M. de Bismark fit prononcer la clôture, et ne s'occupa des députés que pour les poursuivre à cause de leurs discours prononcés à la tribune. Cette étrange jurisprudence constitutionnelle fut pleinement appuyée par le vote de la chambre des seigneurs. Celle-là n'a jamais été dissoute, jamais suspendue; elle vota encore toutes les lois de finances que les députés avaient rejetées. M. de Bismark administra sans budget, sans le concours de la chambre élective. Dans quel but? Les événements de 1866 sont encore trop présents à tous les esprits pour que nous les racontions en détail. Ils ont révélé le plan élaboré depuis 1863 par l'ancien ambassadeur aux Tuileries.

Aux applaudissements de nos principaux journaux, M. de Bismark a eu toute l'année quelque chose a demander à la diète, sans que celle-ci parvînt à le satisfaire. Elle eût été de meilleure composition qu'elle n'y aurait

pas réussi, parce que, au fond, ce qu'on lui demandait, c'était de mourir. Comme elle n'y consentait pas, les Prussiens sont allés à Francfort, et l'on sait comment ils s'y sont conduits.

Mais la diète, c'était la majorité des petits États, c'était surtout l'Autriche. N'y aurait-il pas moyen de s'entendre avec les continuateurs de l'œuvre de Cavour? Le général Govone est allé à Berlin en passant par Paris. Tout était si bien préparé que l'on s'est entendu à demi-mot. Le 16 juin, M. de Bismark, sûr de ses forces et de celles de ses alliés, dénonçait à la diète la sécession de la Prusse, c'est-à-dire la guerre. M. de Bismark et les siens méritaient le sort des esclavagistes du Sud qui en 1861 dénoncèrent aussi leur *sécession*. Un instant on put espérer que force resterait à la justice : Victor-Emmanuel, qui ne devait pas attaquer, franchissait le Mincio le 24 juin, pour donner en plein quadrilatère, croyant les Autrichiens au-delà de Vérone. Mais, pour combien a-t-on pu compter les victoires de Custozza et de Lissa, en présence de l'écrasement de Sadowa? Le règne de l'Autriche a fini

depuis le 3 juillet : allemand ou prussien (1), l'empire absolutiste est fait au delà du Rhin (2).

Le retour de Sadowa a été plus triomphant que le retour de Duppel. M. de Bismark est allé trouver les députés et leur a dit qu'après ce qui venait de se passer il comptait sur la régularisation de tous les crédits arbitrairement ouverts, de tous les impôts illégalement perçus. La chambre, ce sera son éternel déshonneur, a trouvé que le succès était un argument sans réplique; elle a tout couvert de son ap-

(1) On trouve dans le nouveau dictionnaire latin-allemand, édité à Berlin :

Germania, æ, f., *Preussen.*

Germanus, a, um, adj. *Preussich.*

(2) On lit dans tous les journaux :

« On assure que le premier acte du prochain parlement sera de proclamer Guillaume Ier empereur d'Allemagne. C'est ainsi que se réaliserait une prophétie bohème que l'on répétait avant la guerre dans les campagnes de Gitschin et Sadowa : une guerre éclatera, disaient les anciennes légendes ; la Prusse et l'Autriche se combattront en Bohème, et le « dernier roi de Prusse » attachera son cheval près de Kœnigsgrætz. Ce « dernier roi de Prusse » semble devoir être le roi Guillaume, qui de sa chrysalide sortira transformé en César d'Allemagne. Voilà du moins ce que l'on dit aux bords de la Sprée. »

probation, elle a même permis au roi Guillaume de combler les vides que la campagne avait faits dans le trésor militaire et les millions s'entassent de nouveau pour un usage inconnu.

Nous aurions fini si nous n'étions forcé, pour l'édification publique, d'ajouter rapidement deux mots, l'un sur les conséquences de l'œuvre prussienne, l'autre sur ses antécédents.

Les conséquences, dès maintenant acquises, sont l'augmentation générale des armées en Angleterre, en Russie, en Belgique, en Suisse, dans toute l'Europe, mais nulle part autant qu'en Prusse et en France. C'est la France qui nous touche surtout : or, le pouvoir a déclaré qu'il fallait procéder « sans délai » à l'organisation de nos forces « pour la défense du territoire » et dans l'intérêt de notre prépondérance ; les maréchaux ont travaillé et le *Moniteur de l'armée* nous a avoué qu'il serait absurde de ne pas prévoir un surcroît de dépenses ; enfin a paru le plan de réorganisation, que tout le monde a lu avec plus ou moins de satisfaction, et qui cache sous une terminologie assez compliquée un des

deux mobiles qui l'ont fait émettre, l'espoir ou la crainte d'une guerre.

Pour comprendre les antécédents de l'œuvre prussienne, il faut, nous ne saurions trop le répéter, remonter à 1863 et même à 1859. Le 7 février 1859, le discours d'ouverture prononcé devant le Corps législatif français contenait ce passage :

« Loin de nous ces fausses alarmes, ces défiances injustes, ces défaillances intéressées. La paix, *j'espère*, ne sera point troublée. Reprenez donc avec calme le cours de vos travaux. »

Avant la fin d'avril, les soldats français avaient franchi les Alpes.

Le 5 novembre 1863, le discours d'ouverture contenait ce passage :

« Cet appel (l'appel au congrès pacificateur), *j'aime à le croire*, sera entendu de tous. Un refus ferait supposer de secrets projets qui redoutent le grand jour; mais quand même la proposition ne serait pas unanimement agréée, elle aurait l'immense avantage d'avoir signalé à l'Europe où est le danger, où est le salut. Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la

conciliation et la paix ; l'autre, tôt ou tard, conduit fatalement à la guerre par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule. »

Du 7 février au 24 juin, bataille de Solférino, il n'y a que cinq mois; du 5 novembre 1863 au 3 juillet 1866, bataille de Sadowa, il y a plus de deux ans; c'est une proportion de temps en rapport avec l'importance de la guerre de 1866 comparée à celle de 1859; mais tout homme qui n'a pas entendu le bruit du canon aussi bien le 5 novembre que le 7 février, peut renoncer à lire quoi que ce soit, il ne comprendrait rien.

L'ombre de Blücher a dû tressaillir en apprenant que les traités de 1815 sont si profondément modifiés au profit des vainqueurs de Waterloo. Quelles modifications analogues introduira le nouvel empire germanique ?

FIN

OUVRAGES DE M. LARROQUE

EXAMEN CRITIQUE DES DOCTRINES DE LA RELIGION CHRÉTIENNE. 2 vol. in-18 3ᵉ édition .... 7 fr.
Le même ouvrage, 2 vol. in-8° (avec les annotations) .... 15 fr.
Le même ouvrage, 2 vol. in-8° (sans les annotations) .... 10 fr.

RÉNOVATION RELIGIEUSE, 1 vol. in-18, 3ᵉ édition .... 3 fr. 50
Le même ouvrage, in-8 .... 7 fr.
Le même ouvrage, 1 vol. in-8° (sans les annotations) .... 5 fr.

L'ESCLAVAGE CHEZ LES NATIONS CHRÉTIENNES, 1 vol. in-18 .... 3 fr. 50

LA GUERRE ET LES ARMÉES PERMANENTES. 1 vol. in-8° .... 5 fr.
Le même ouvrage, 1 vol. in-18 .... 3 fr. 50

Victor Hugo. — *Les Misérables*, 10 vol. in-8 .... 60 fr.
— *Id.* 10 vol. in-18 .... 35 fr.
Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie, avec œuvres inédites de Victor Hugo, notamment un drame : *Inez de Castro*. 2 vol. in-8. 15 fr.
Victor Hugo. — *William Shakespeare*. 1 fort vol. in-8° .... 7 fr. 50

COLLECTION DES GRANDS HISTORIENS

CONTEMPORAINS ET ÉTRANGERS

Format in-8 à 5 francs le volume

AUTEURS AMÉRICAINS

W.-H. Prescott. — *Œuvres complètes*, 17 vol., comprenant les ouvrages suivants
— *Histoire du Règne de Philippe II*. 5 vol. in-8.
— *Histoire du Règne de Ferdinand et d'Isabelle*. 4 vol. in-8.
— *Histoire de la Conquête du Pérou*. 3 vol. in-8.
— *Histoire de la Conquête du Mexique*. 3 vol. in-8.
— *Essais et mélanges historiques et littéraires*. 2 vol. in-8.
G. Bancroft. — *Histoire des États-Unis d'Amérique*. 9 vol. in-8.
J.-L. Motley. — *Les Pays-Bas au XVIᵉ siècle, histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies*. 4 vol. in-8.
— *Histoire de la République batave depuis la mort de Guillaume le Taciturne*, 4 vol. in-8.
Washington Irving. — *Histoire et légende de la Conquête de Grenade*. 2 vol. in-8.
— *Vie, voyages et mort de Christophe Colomb*. 3 vol. in-8.
— *Vie de Mahomet*. 1 vol. in-8°
W. Emerson. — *Les Représentants de l'humanité*. 1 vol. in-12, 3 fr. 50 cent.

AUTEURS ANGLAIS

Sir Robert Peel. — *Mémoires*. 2 vol. in-8.
G. Grote. — *Histoire de la Grèce*. 19 vol. in-8, avec cartes.
Buckle. — *Histoire de la Civilisation en Angleterre*. 3 vol. in-8.
Ch. Merivale. — *Histoire des Romains sous les Empereurs*. 3 vol. in-8°.

AUTEURS ALLEMANDS

Max Duncker. — *Histoire de l'Antiquité*. 8 vol. in-8.
Th. Mommsen. — *Histoire romaine*. 6 vol. in-8.
Gervinus. — *Introduction à l'Histoire du XIXᵉ siècle*. 1 vol. in-8.
— *Histoire du XIXᵉ siècle*. 12 vol. in-8.
Herder. — *Philosophie de l'Histoire de l'Humanité*. 3 vol. in-8.
G. Weber. — *Histoire universelle*. 2 vol. in-18, à 3 fr. 50 cent. le vol.
H. Barth. — *Voyages et Découvertes dans l'Afrique centrale et septentrionale*. 4 vol. in-8, avec gravures, plans, carte, portrait, chromolithographies, etc. 24 fr.

Paris. — Imprimerie L. Poupart-Davyl, rue du Bac, 30.